



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 084 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le lundi 18 avril 2005

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 18 avril 2005

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

• (1100)

[Français]

LOI DE RECONNAISSANCE ET DE RÉPARATION À L'ÉGARD DES CANADIENS D'ORIGINE CHINOISE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 21 février 2005, de la motion portant que le projet de loi C-333, Loi visant à reconnaître les injustices commises à l'égard des immigrants chinois par suite de l'imposition d'une taxe d'entrée et de l'adoption de lois d'exclusion, à souligner la contribution remarquable de ces immigrants au Canada, à prévoir des mesures réparatoires et à promouvoir l'enseignement de l'histoire des Canadiens d'origine chinoise et l'harmonie raciale, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Roger Clavet (Louis-Hébert, BQ): Monsieur le Président, je reviens d'un long week-end chargé, que j'ai passé à travailler au développement du Québec dans mon comté, et ce, pour les intérêts de ce futur pays.

Cela me fait plaisir d'intervenir sur le projet de loi C-333 qui vient corriger une grande injustice. J'aimerais tout d'abord remercier ma collègue de Durham du dépôt de ce projet de loi, et les autres parlementaires qui ont pris part à ce débat jusqu'à maintenant.

La communauté chinoise au Canada a été victime de racisme, mais pas n'importe quelle forme de racisme, un racisme législatif, et ce, pendant plus de 60 ans. C'est une tache noire dans l'histoire du Canada. Pour parodier, on dirait que c'est une minute du patrimoine très peu glorieuse qui aurait duré 60 ans. Imaginez les dégâts. De 1885 à 1923, le gouvernement du Canada a établi une taxe d'entrée pour les Chinois. C'était une grave mesure discriminatoire qui défavorisait les membres de cette communauté chinoise à laquelle nous tenons tellement.

Ces Chinois voulant émigrer au Canada, on a instauré, en 1903, une taxe de 500 \$. Cela correspondait à deux ans de salaire à l'époque. Ce montant nous paraît très peu aujourd'hui, mais à l'époque, c'était un montant considérable. La Loi sur l'immigration chinoise a été adoptée par cette même Chambre en 1923. Elle privait ainsi des milliers de Canadiens d'origine chinoise du droit de vote d'abord, mais surtout de la possibilité d'être rejoints par les membres de leur famille.

Cette loi a été surnommée par la communauté chinoise: *Chinese Exclusion Act*. Comme cela le disait, c'était une exclusion totale. Le jour de son adoption a même été baptisé *Humiliation Day*. Cela

montre comment la communauté chinoise a pu se sentir à ce moment-là. Il faudra attendre 1967, année du centenaire de la Confédération canadienne, pour souligner cet odieux souvenir. En 1967, les Chinois ont obtenu les mêmes droits d'immigration que les autres. Il a fallu toutes ces années avant que l'on puisse reconnaître les Chinois comme des citoyens à part entière.

Il va sans dire que ces mesures discriminatoires étaient liées à un fort sentiment antiasiatique qui existait à l'époque. Malgré tout, pendant toute cette période, des dizaines de milliers de Chinois ont immigré au Canada et ont participé à son évolution, contribuant notamment à la construction du fameux chemin de fer transcanadien.

Le Bloc Québécois, par le projet de loi C-333, condamne la discrimination dont a fait preuve le gouvernement canadien pendant 60 ans à l'égard de la communauté chinoise. Le Bloc québécois salue l'apport de la communauté chinoise à la construction de l'économie, de la société québécoise et canadienne et réitère l'importance qu'occupent l'immigration et les communautés culturelles dans le projet souverainiste au Québec.

D'ailleurs, un jugement de la cour ontarienne, rendu récemment, estime que le gouvernement canadien doit des excuses à la communauté sino-canadienne. Il doit reconnaître sa responsabilité historique et démontrer sa bonne volonté. Ce jugement a d'ailleurs été corroboré et maintenu par une résolution récente du conseil municipal de Montréal qui estime que des mesures raisonnables doivent être adoptées par le gouvernement canadien afin de corriger les injustices subies par les Canadiens d'origine chinoise.

À l'époque de Brian Mulroney, on se souviendra que le gouvernement canadien a déjà offert des excuses à la communauté japonaise pour les mauvais traitements qui lui ont été infligés pendant la Seconde Guerre mondiale.

Je me demande si ce gouvernement ne pourrait pas tirer profit de cet exemple et offrir des excuses à la communauté chinoise. Ce serait la moindre des choses. Soixante ans à exploiter les membres de cette communauté sans leur donner le titre de citoyens à part entière, c'est insultant!

D'ailleurs, les dernières victimes de ce drame et de ces mesures discriminatoires sont encore en vie, mais le temps presse, car elles meurent petit à petit. Il est donc grand temps que le gouvernement canadien leur offre des excuses convenables et leur prouve, hors de tout doute, qu'ils sont des citoyens à part entière et que, si des torts ont été commis dans le passé, jamais plus une pratique semblable ne se répètera.

Initiatives parlementaires

D'ailleurs, une mission du rapporteur spécial de l'ONU au Canada, en 2003, a étudié les formes de racisme contemporain et a condamné aussi le fait que la communauté chinoise au Canada n'a pas encore obtenu d'excuses pour la discrimination observée à son endroit pendant toutes ces années.

•(1110)

On sait même que certains membres de la communauté chinoise envisagent de recourir à l'ONU pour obtenir justice. Je me pose la question suivante: est-ce que l'image que le Canada veut projeter à l'échelle internationale est celle d'une absence de compassion pour des gens qui forment encore un cœur important de cette société, soit la communauté chinoise? Est-ce cette image d'injustice qu'on veut répandre partout dans le monde? En tout le cas, si le Canada veut le faire, le Québec n'y tient pas.

Le Bloc québécois se dit favorable au principe du projet de loi C-333 défendu par ma collègue, la députée de Durham.

Il y a deux ans, lors d'une visite à Moose Jaw en Saskatchewan, j'ai visité un de ces tunnels ou de ces entrées souterraines ayant été reproduites tout en gardant en tête que la communauté chinoise de l'époque, qui construisait le chemin de fer, était littéralement cachée dans un tunnel ou une galerie souterraine. En effet, on leur interdisait d'en sortir en plein jour. On pouvait bien utiliser leur main-d'oeuvre pour construire le chemin de fer, mais on cachait la communauté chinoise de ce pays. Cela est scandaleux quand on connaît l'apport de cette communauté au Canada et au Québec.

En plus, l'odieuse de cette minute du patrimoine qui a durée 60 ans est que l'on fait encore payer 15 ou 20 \$ pour visiter la galerie souterraine qui nous montre les Chinois cachés sous la terre comme des rats. C'est ainsi qu'on les traitait. En plus, si vous demandez un dépliant d'information au sujet de cet épisode peu glorieux de l'histoire du Canada, on ne vous en donne pas: il n'y en a pas. Continuez alors d'exploiter! Est-ce que ce sont des intérêts privés ou publics? Je ne sais pas. Toutefois, en ce moment, existe encore cette visite d'une galerie souterraine où l'on regarde de le souvenir odieux d'une communauté chinoise maltraitée.

Or, ce projet de loi vient corriger cet état de faits. Revenons à cette époque, en 1923. Si les Chinois étaient assez bons pour construire un chemin de fer, ils auraient dû être assez bons pour qu'on les respecte. Le drame s'est poursuivi pendant des années, de sorte que les victimes et les enfants de ces victimes, aujourd'hui, demandent réparation et justice.

En tant que porte-parle du Bloc québécois pour l'Asie-Pacifique, ces choses me touchent énormément. Il y a eu des tentatives précédentes de projets de loi privés de collègues conservateurs et collègues de toutes allégeances, qui ont voulu réparer cette injustice faite à la communauté chinoise.

Je demande aux parlementaires de cette Chambre d'appuyer le projet de loi C-333. Nous y sommes favorables. Bien sûr, il y a toujours lieu d'améliorer un projet de loi. On peut voir comment accommoder certaines requêtes des associations des communautés chinoises au pays. Par contre, en attendant le temps presse: il faut absolument qu'on répare cette injustice.

Je me mets dans la peau d'un Canadien pendant quelques minutes, même si je me réclame d'être Québécois avec fierté. En lisant le manuel de l'histoire du Canada, je ne veux pas que les gens disent que les Chinois ont été maltraités et qu'on n'a rien fait pour corriger cette injustice. Je n'y tiens pas. Je ne veux pas que ce territoire soit associé à un drame comme celui-là.

La communauté chinoise a prouvé hors de tout doute qu'elle peut vivre complètement à part entière, mais qu'on lui enlève cette odieuse marque dans son passé, car elle est digne de soutenir l'économie. De fait, elle apporte une contribution importante à cette société.

Le projet de loi C-333 a humilié la communauté chinoise. Je connais très bien cette communauté, car j'ai vécu deux ans en Chine. Cette erreur d'humiliation, il faut la réparer maintenant. C'est une occasion unique. Tous les parlementaires sont sensibles à cela. Comme on a réparé l'injustice faite aux Japonais, il faut réparer l'injustice faite au Chinois. Le bon sens et la justice toute simple et crue l'exigent et le demandent. Parlementaires, il faut vraiment corriger cette erreur en appuyant le projet de loi C-333.

•(1115)

[Traduction]

M. Jim Prentice (Calgary-Centre-Nord, PCC): Monsieur le Président, je suis ravi d'intervenir aujourd'hui au nom de mes électeurs de Calgary-Centre-Nord, en faveur du projet de loi C-333. Je profite de l'occasion pour signaler que Calgary a une très forte population d'origine asiatique et chinoise. En fait, ma circonscription compte une très importante collectivité sino-canadienne. C'est un honneur et une grande fierté pour moi de m'exprimer au nom de cette collectivité.

Je souligne le travail acharné et le dévouement de deux députés en particulier, en l'occurrence la députée de Durham et le député de Dauphin—Swan River—Marquette.

Je rappelle que le député de Dauphin—Swan River—Marquette a présenté cette mesure législative pour la première fois à la Chambre le 10 décembre 2003. Elle s'intitulait alors Loi sur la reconnaissance et l'indemnisation des Canadiens d'origine chinoise. Depuis, la députée de Durham a présenté l'actuel projet de loi.

Les deux députés ont fait preuve de leadership en attirant l'attention de la Chambre et des Canadiens sur cette importante question qui nous ramène à un moment difficile de notre histoire. Ils travaillent sans relâche au nom de leurs électeurs et s'avèrent un atout pour la Chambre des communes. Je suis très fier de les compter parmi mes collègues.

Le projet de loi C-333 se résume comme suit:

Loi visant à reconnaître les injustices commises à l'égard des immigrants chinois par suite de l'imposition d'une taxe d'entrée et de l'adoption de lois d'exclusion, à souligner la contribution remarquable de ces immigrants au Canada, à prévoir des mesures réparatoires et à promouvoir l'enseignement de l'histoire des Canadiens d'origine chinoise et l'harmonie raciale

Le projet de loi vise à reconnaître la contribution remarquable des Canadiens d'origine chinoise à l'édification du pays extraordinaire que nous appelons le Canada. Il vise à reconnaître que ces Canadiens, plus que tout autre groupe, ont fait cette contribution tout en affrontant discrimination et adversité durant de nombreuses années.

La contribution des Canadiens d'origine chinoise à la construction du chemin de fer dans notre pays est un point de départ important à ce sujet. Le Canada s'est construit le long d'une voie ferrée, un étroit ruban d'acier mis en place malgré des défis insurmontables. À l'époque, il s'agissait du projet de construction le plus important de l'histoire.

Nous savons que cette ligne de chemin de fer n'aurait pas pu être construite sans le dur labeur, la détermination et le sacrifice des ouvriers chinois venus dans ce but. Il s'agissait du premier apport d'un riche patrimoine que les immigrants chinois ont apporté à notre pays.

Initiatives parlementaires

On aurait pu croire que, à l'époque de la construction du chemin de fer du Canadien Pacifique, on aurait témoigné une certaine gratitude à ces immigrants venus de Chine pour travailler inlassablement à ce projet dans des conditions primitives.

Tel n'a pas été le cas. Aujourd'hui, il faut se reporter à cette époque de l'histoire canadienne pour bien comprendre le racisme dont nos ancêtres chinois ont été victimes. Voici un extrait du *Colonist*, quotidien de la Colombie-Britannique, et du *Chronicle* de Victoria, paru en 1878, qui prônait alors que l'on restreigne l'immigration de Chinois:

L'ulcère chinois gruge la prospérité de notre pays et, tôt ou tard, il devra être excisé.

Voici un autre extrait auquel le député de Dauphin—Swan River—Marquette a peut-être fait allusion dans son intervention, extrait paru dans le journal de Victoria en 1861:

Nous ne manquons pas de place pour des milliers de Chinois... Il ne fait pas l'ombre d'un doute que, grâce à leur acharnement au travail, ils augmentent très largement nos propres revenus.

Une fois le chemin de fer terminé, une série de mesures législatives conçues pour décourager l'immigration a fait en sorte que les Canadiens d'origine chinoise étaient encore moins les bienvenus. Il s'agit de la Loi de l'immigration chinoise de 1885, qui imposait une taxe d'entrée au Canada de 50 \$ par individu, payable au moment du débarquement.

En 1900, sous la pression politique exercée alors, cette taxe a été portée à 100 \$, puis à 500 \$ en 1904. Il s'agissait d'une somme astronomique, qui équivalait, à l'époque, à deux années de travail. Parmi nos ancêtres, 82 000 personnes ont payé cette taxe pour entrer au Canada. La plupart de ces immigrants étaient des hommes, puisque la loi et le montant restreignaient énormément la possibilité pour les femmes d'entrer au Canada.

● (1120)

Puis, en 1923, le gouvernement du Canada est allé encore plus loin. Il a adopté la Loi de l'immigration chinoise, qui essentiellement interdisait l'immigration de Chinois au Canada, sauf pour certaines catégories restreintes. Cette loi est restée en vigueur jusqu'en 1947. Il convient de signaler que seulement 50 immigrants chinois ont pu entrer au Canada au cours de cette période. La loi a été adoptée le jour de la fête du Dominion en 1923, jour que l'on a longtemps considéré dans certains milieux sino-canadiens comme celui de l'ultime humiliation et d'ailleurs, beaucoup l'ont appelé le jour de l'humiliation. Ce n'est que durant les années 50 que l'on a accordé le droit de vote aux Canadiens d'origine chinoise.

En faisant mes recherches au sujet du projet de loi C-333, je suis tombé sur un passage remarquable qui nous vient du Parlement du Canada. Il n'y a pas si longtemps, en 1958, soit après ma naissance, un sénateur a pris la parole dans la salle du Sénat du Canada pour parler en ces termes d'un député conservateur d'origine chinoise:

Je sais qu'il est membre du Parlement. Je sais qu'il est président de l'Association des jeunes conservateurs. Mais, en ce moment, il est à Paris, j'imagine, à la tête de l'organisation que l'on mentionne. Est-il rémunéré? Les dépenses de ces gens sont-elles défrayées par le gouvernement fédéral? Qui représente-t-il exactement? Et de quel droit ce Chinois (Chinaman) fait-il des déclarations à Paris au nom du peuple canadien?

Ainsi parlait un sénateur, dans l'édifice où nous sommes, au sujet d'un Canadien d'origine chinoise élu en bonne et due forme comme député. La citation se trouve à la page 325 des Débats du Sénat du 10 juillet 1958.

Heureusement, nous avons fait passablement de chemin au Canada depuis cette époque. Je suis fier de dire que, dans ma circonscription de Calgary-Centre-Nord, par exemple, les Canadiens

d'origine chinoise sont fiers de faire partie de notre identité multiculturelle. Les descendants de ceux qui ont versé la taxe d'entrée et combattu le racisme durant des générations sont aujourd'hui des chefs de file dans leur communauté, en politique et dans le monde des affaires. Dans ma circonscription, l'épine dorsale du commerce est la rue Centre. Elle est abondamment peuplée de commerces asiatiques et chinois, à tel point qu'on l'appelle affectueusement la « China Town » du Nord. J'habite à quelques coins de rue de là et je m'y sens donc tout à fait chez moi.

Le travail de M. Don Jeung et du comité des aînés du centre de soins Wing Kei illustre bien le caractère et la compassion de la communauté chinoise de ma circonscription. Le centre Wing Kei, centre sino-chrétien dont la construction est en cours dans ma circonscription, est le plus important centre de soins pour personnes âgées actuellement en construction dans notre ville. Cet établissement privé est la concrétisation du rêve d'un groupe de Calgariens d'origine chinoise. Ce centre est fait de briques et de mortier, mais il a pour fondations les valeurs que les ancêtres de ces citoyens ont apportées avec eux dans notre pays: la compassion, le respect des personnes âgées, le soin que l'on prend des membres de la famille et la responsabilité qu'on assume à leur égard, ainsi que l'esprit d'initiative individuel. Au nom de la Chambre, je félicite ces gens-là et j'attends avec impatience la fin des travaux, prévue pour le printemps.

En faisant des recherches au sujet du projet de loi C-333, j'ai aussi pris connaissance d'un ouvrage de 1994 rédigé par Denise Chong, une auteure canadienne respectée, ouvrage intitulé *The Concubine's Children*. Dans cet ouvrage, l'auteure explique son expérience à titre de Canadienne qui se livre à une réflexion sur les difficultés auxquelles se sont heurtés ses ancêtres lorsqu'ils ont décidé de venir au Canada. Elle écrit ceci:

[...] la citoyenneté canadienne reconnaît les différences. Elle fait l'éloge de la diversité. C'est ce que, à titre de Canadiens, nous choisissons d'avoir en commun les uns avec les autres. C'est un pont entre ceux qui ont quitté quelque chose pour venir s'établir ici et ceux qui sont nés ici. Ce qui confère à ce pont sa solidité, c'est la tolérance, l'équité et la compassion.

La citoyenneté est assortie de droits et de responsabilités. Je pense qu'une de ces responsabilités consiste à faire preuve de tolérance, d'équité, de compréhension et de compassion pour feuilleter ensemble l'album de la famille canadienne.

C'est avec fierté que j'appuie le projet de loi C-333, mesure législative qui encouragera l'adoption de mesures réparatoires envers la communauté chinoise. Les Canadiens d'origine chinoise ont énormément contribué à l'édification de notre pays. J'espère que ce projet de loi nous permettra d'examiner ensemble notre histoire et de tourner la page sur un chapitre difficile de celle-ci.

● (1125)

L'hon. Sarmite Bulte (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, à travers le monde, le Canada jouit d'une réputation de pays dont les pierres d'assise sont l'équité, l'égalité et le respect de la diversité. Ceux qui connaissent bien l'histoire du Canada savent que ces valeurs nationales découlent du travail volontaire et coopératif des Canadiens qui nous ont précédés. Nos ancêtres autochtones, anglais et français ont jeté les bases d'une société diversifiée. Ces principes se sont enracinés avec l'arrivée de générations d'immigrants des quatre coins du globe.

Initiatives parlementaires

Notre faible population et nos immenses espaces ont dicté nos activités de développement national, comme notre réseau ferroviaire pancanadien. Notre diversité linguistique, ethnique et culturelle a exigé la mise en place d'un système de valeurs fondé sur la tolérance et la compréhension et a donné naissance à notre première Loi sur la citoyenneté, la Loi sur le multiculturalisme canadien, la Loi sur les langues officielles et la Charte canadienne des droits et libertés.

Hier, le 17 avril, nous avons souligné le 20^e anniversaire de l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés. Comme les députés le savent, l'article 15 assure que la loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et que tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques. Depuis sa promulgation, il y a 20 ans, cette notion d'application égale de la loi à tous est devenue un aspect fondamental de l'esprit canadien.

Le 20^e anniversaire de l'entrée en vigueur de l'article 15 est l'occasion rêvée pour tous les Canadiens de prendre le temps d'apprécier nos progrès en tant que nation, tout le chemin que nous avons parcouru depuis l'époque sombre où le racisme et la discrimination dominaient la société, ainsi que tout ce que l'élaboration du cadre législatif a fait pour protéger les valeurs qui nous sont aujourd'hui si chères.

Le gouvernement du Canada est conscient des vives émotions qui inspirent les demandes de réparation pour les Sino-Canadiens. Ils ont risqué leur vie pour participer à la construction du système ferroviaire canadien dans les années 1880. Plus de 15 000 Chinois ont pris part à la construction de la section la plus dangereuse et la plus difficile de tout le réseau du Canadien Pacifique. Par contre, aussitôt les travaux achevés, les Canadiens ont voulu les chasser. Ce fut le début d'un chapitre pénible dans l'histoire des immigrants d'origine chinoise au Canada.

Les immigrants chinois sont venus au Canada pour échapper à la pauvreté et à la guerre. Une fois ici, ils ont fait l'objet de préjugés, d'attaques personnelles et de discrimination, mais ils ont persévéré. Beaucoup ont choisi de payer la taxe d'entrée dans le but d'avoir une vie meilleure au Canada. Beaucoup ont accepté les emplois les plus dangereux dans les scieries et les conserveries de poisson. Beaucoup ont courageusement accepté d'être séparés des membres de leur famille qu'ils ne pouvaient emmener au Canada.

Quelque 600 hommes et femmes de la communauté chinoise ont servi dans l'armée durant la Deuxième Guerre mondiale. Les Canadiens d'origine chinoise ont ainsi plus contribué à l'effort de guerre que tout autre groupe ethnique. Leur contribution ne se limite pas à la main d'oeuvre fournie. En effet, en plus d'oeuvrer dans les rangs de la Croix-Rouge et autres services communautaires, ils auraient versé plus de 10 millions de dollars à la campagne des bons de la victoire, soit plus par habitant que tout autre groupe au Canada.

Au fil des ans, un nombre incroyable de Canadiens d'origine chinoise ont apporté une contribution extraordinaire au Canada. Pensons, entre autres, aux personnalités comme le Dr Joseph Wong, qui a présidé Centraide et a reçu l'Ordre du Canada, à des artistes comme Chan Hon Goh ou Xiao Nan Yu, qui se sont distinguées comme ballerines du Ballet national du Canada, et aux activistes comme Jean Lumb, la première canadienne d'origine chinoise à recevoir l'Ordre du Canada pour ses efforts visant à réunifier des familles chinoises au Canada et sa lutte pour sauver et revitaliser les quartiers chinois de Toronto, Vancouver et Calgary.

Il y a aussi des scientifiques canadiens d'origine chinoise reconnus à l'échelle internationale, comme le Dr Lap-Chee Tsui, le généticien moléculaire qui a aidé à découvrir le gène responsable de la fibrose kystique. Le Dr Tak Wah Mak a, quant à lui, découvert le gène du récepteur de l'antigène des lymphocytes T, un élément important du fonctionnement du système immunitaire humain. Enfin, le Dr Victor Ling est connu à l'échelle mondiale pour avoir découvert l'existence de la résistance à la chimiothérapie et les mécanismes connexes. On trouve aussi des athlètes comme Norman Kwong, surnommé le China Clipper, qui a été honoré trois fois par le Temple de la renommée des sports et a reçu l'Ordre du Canada. Norman Kwong a aidé les Eskimos d'Edmonton à remporter six coupes Grey.

• (1130)

Il est évident que les Canadiens d'origine chinoise contribuent de façon importante à tous les aspects de la vie au Canada, que ce soit au niveau des arts et de la culture, des sciences et de la médecine, du commerce, de l'éducation, des diverses professions ou même de la politique. Par exemple, notre collègue Raymond Chan, ministre d'État au Multiculturalisme, est un Canadien d'origine chinoise.

La Gouverneure générale du Canada, Madame Adrienne Clarkson, est arrivée au Canada en tant que réfugiée de Hong Kong, au cours de la Seconde Guerre mondiale. Elle a été reconnue à l'échelle internationale à titre de journaliste avant de devenir, en 1999, la première Gouverneure générale du Canada d'origine chinoise.

Il y a une chose qui est claire. Les Canadiens d'origine chinoise méritent grandement d'occuper une place dans l'histoire et la société du Canada.

La façon dont le Canada a traité les immigrants chinois est un chapitre assez sombre de l'histoire du Canada. Nous pouvons toutefois être fiers de ce que nous avons accompli depuis ce temps. Nous pouvons et nous devons tirer des enseignements de notre histoire.

Le gouvernement du Canada tient résolument à renforcer le tissu social multiculturel du pays. Il tient à reconnaître et à commémorer les importantes contributions des divers groupes ethnoraciaux et ethnoculturels, y compris les Chinois.

Le ministère du Patrimoine canadien et les institutions culturelles qui relèvent du portefeuille du Patrimoine canadien ont déjà fait beaucoup pour faire connaître aux Canadiens ce que ces Chinois ont vécu au Canada.

La chaîne publique Radio-Canada/CBC, par exemple, présente dans sa section des archives en direct sur son site radio-canada.ca une rétrospective complète de l'histoire et des expériences des Canadiens d'origine chinoise.

La Monnaie royale canadienne a frappé un ensemble de deux pièces de monnaie afin de commémorer la construction de la voie ferrée transcontinentale et de rendre hommage aux travailleurs chinois qui y ont grandement collaboré.

La Société canadienne des postes a produit de nouveaux timbres, des pièces commémoratives et même un chèque décoré d'éléments du Feng Shui en l'honneur de plus d'un million de Canadiens d'origine chinoise qui célébraient l'année du singe en 2004.

Sur les conseils de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, la ministre du Patrimoine canadien a désigné deux sites historiques nationaux et un événement historique national en commémoration des réalisations des membres de la communauté sino-canadienne. L'un de ces sites se trouve à Yale, en Colombie-Britannique, et il commémore le rôle des travailleurs qui ont participé à la construction du chemin de fer du Canadien Pacifique.

Initiatives parlementaires

Depuis plus de 30 ans, le Musée canadien des civilisations administre un programme de conservation sur les Canadiens originaires de l'Asie de l'Est qui comprend la recherche, la collecte d'articles et l'élaboration de programmes.

Une des premières expositions du Musée canadien des civilisations, en 1989, avait pour thème « Au-delà de la montagne d'or: La culture traditionnelle des Sino-Canadiens ». À l'époque, il s'agissait de l'exposition la plus complète jamais présentée dans un musée sur les Canadiens d'origine chinoise.

Le Programme du multiculturalisme a également financé de nombreux programmes de recherches sur les Canadiens d'origine chinoise. À la télévision et au cinéma, l'Office national du film du Canada, la Société Radio-Canada et le ministère du Patrimoine canadien ont subventionné divers films et séries télévisées qui célèbrent l'histoire, l'héritage et la contribution des Canadiens d'origine chinoise. Ce n'est que le début.

Dans le discours du Trône d'octobre 2004, le gouvernement s'est engagé à respecter ses objectifs afin « que soit respectée la diversité du Canada, ce creuset où se fondent le talent et l'innovation ». Nous nous sommes également engagés à « défendre l'inclusion avec vigueur » et à « exiger l'égalité des chances pour que tous les Canadiens profitent de la prospérité ».

Pour donner suite à ces engagements, le gouvernement met actuellement en oeuvre un certain nombre de mesures en matière de multiculturalisme et de lutte au racisme, conçues pour rendre notre société encore plus équitable et plus inclusive.

Dans notre budget de 2005, nous avons prévu 5 milliards de dollars par année pour le Programme du multiculturalisme, afin de rehausser sa contribution à l'égalité des chances pour tous. Je tiens à signaler une dernière chose, car le temps qui m'a été alloué tire à sa fin. Le budget de 2005 prévoit également 25 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour des initiatives de commémoration ou de sensibilisation faisant ressortir la contribution de groupes ethnoculturels à la société canadienne et aidant l'ensemble des Canadiens à mieux saisir le dynamisme de la diversité canadienne.

• (1135)

Avec cet argent, le gouvernement répond aux demandes de la communauté d'une façon inédite qui respecte à la fois les préoccupations de la communauté et la politique de 1994 du gouvernement à cet égard. En tant que gouvernement, nous nous occupons de l'avenir de tous les Canadiens.

Dans sa forme actuelle, le projet de loi C-333 demande au Parlement de présenter des excuses pour les mesures prises par un gouvernement précédent et de prévoir des mesures réparatoires, mais nous devons également penser à l'avenir et faire en sorte que le passé ne se reproduise jamais.

Pour conclure, bien que ce projet de loi, comme tous les autres à ce stade, ne soit peut-être pas parfait dans sa forme actuelle, je demande aux députés d'appuyer la deuxième lecture de cette mesure législative.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, je suis très heureuse aujourd'hui d'avoir l'occasion de parler du projet de loi d'initiative parlementaire dont nous sommes saisis, le projet de loi C-333, et de dire qu'à titre de députée de Halifax, à l'instar du caucus néo-démocrate, je vais appuyer le renvoi du projet de loi au comité. Nous allons certes appuyer le projet de loi à l'étape de la deuxième lecture et nous sommes tout à fait d'accord avec ses objectifs.

Je voudrais féliciter notre collègue de Durham d'avoir présenté ce projet de loi. Comme elle va le reconnaître, j'en suis persuadée, ce projet de loi reprend là où d'autres ont laissé, des députés ayant accompli, au fil des ans, un grand travail de base pour amener le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour parvenir à la réconciliation avec les Canadiens d'origine chinoise et les indemniser à la suite de ce terrible chapitre de l'histoire canadienne.

Je félicite notre vis-à-vis qui a présenté ce projet de loi, mais je pense qu'il est décevant que le gouvernement n'y ait pas déjà donné suite. J'ai écouté attentivement les observations de notre collègue de Parkdale—High Park. J'espérais entendre que le gouvernement avait l'intention d'agir sur les plans de l'indemnisation et de la réconciliation, si nous acceptons collectivement qu'un préjudice causé à une personne dans une société qui prétend être attachée à l'égalité, à la justice, à l'inclusion et à la compassion, est un préjudice causé à tous. La façon d'exprimer cela officiellement est de renforcer le projet de loi C-333, dont nous sommes maintenant saisis, et j'espère que cela se produira à l'étape de la deuxième lecture, car c'est une mesure nécessaire et méritée.

Je voudrais prendre un instant pour rendre hommage aux autres personnes qui ont déployé tant d'efforts au fil des ans relativement à cette question. Il s'agit de Margaret Mitchell, qui était une de mes collègues, et de l'ancien chef du Nouveau Parti démocratique, le député d'Ottawa-Centre. Margaret Mitchell était la députée de Vancouver-Est. Elle était vraiment à l'écoute de sa collectivité où on retrouvait un grand nombre de Canadiens d'origine chinoise. Elle a entrepris la lutte concernant cette question, afin de faire comprendre le grave préjudice qui avait été causé par les pratiques carrément racistes qui font partie de notre histoire, même si nous préférierions qu'il n'en soit rien, et qui constitueront une tache dans notre histoire qui ne sera pas effacée tant que nous n'aurons pas trouvé une façon plus efficace que ce projet de loi de parvenir à la réconciliation et à l'indemnisation des victimes.

Je voudrais également rendre hommage à ma collègue, l'actuelle députée de Vancouver-Est, qui, dans le cadre de deux motions qu'elle a présentées à la Chambre dans le passé, a proposé un programme plus strict, un ensemble plus concret et efficace de mesures que nous devons prendre en tant que nation pour panser toutes ces blessures dont souffre encore notre société.

J'en ai entendu d'autres déclarer: « J'ai un grand nombre de Canadiens d'origine chinoise dans ma circonscription. Je sais qu'ils sont préoccupés et touchés par cette situation, alors je vais appuyer ce texte ». Permettez-moi de dire que j'ai un petit nombre de Canadiens d'origine chinoise dans ma circonscription, mais que cette question compte pour tous les Canadiens même si, bien sûr, elle a une importance et un impact particuliers pour les Canadiens d'origine chinoise.

À mon avis, l'une des lacunes du projet de loi d'initiative parlementaire dont nous sommes saisis tient au fait qu'il met en évidence une organisation en particulier qui représente les intérêts de certains Canadiens d'origine chinoise et qu'il affirme que le gouvernement devrait négocier avec cette organisation. Il est clair qu'il existe plus d'une organisation qui représente les Canadiens d'origine chinoise. Il y en a plusieurs. Nous sommes d'avis que le projet de loi devrait être modifié de manière à prévoir un processus davantage inclusif, impliquant des organisations dûment constituées qui représentent toute une gamme d'opinions des Canadiens d'origine chinoise afin de prendre celles-ci en compte, de participer de bonne foi à un processus et d'aller de l'avant.

Initiatives parlementaires

●(1140)

Je crois que nous connaissons l'identité canadienne à laquelle nous aspirons et je crois que nous connaissons l'opinion que le monde devrait avoir des Canadiens, c'est-à-dire voir notre société comme étant ouverte à la diversité et exempte de racisme et des formes odieuses de haine qui peuvent exister. L'époque de notre histoire durant laquelle les Canadiens d'origine chinoise ont fait l'objet d'une vive discrimination est bien déplorable. Elle témoigne de ce que nous ne voulons pas être.

Pour tourner la page, pour tirer nous-mêmes les enseignements du passé et pour nous rappeler sans cesse qu'il importe de ne pas répéter les erreurs du passé, nous ne pouvons dire en toute confiance et honnêteté que nous sommes une société qui ne tolère pas une haine et une injustice du type de celles qui ont été pratiquées pendant 62 ans dans notre pays, alors que le racisme était prévu par la loi, soit de 1885 à 1947, période pendant laquelle les Chinois d'origine canadienne ont été tenus de payer une taxe d'entrée. Il peut sembler que ce ne soit pas un montant considérable, mais une taxe d'entrée de 50 \$ à cette époque constituait une pénalité tout à fait exorbitante et un symbole de racisme condamnable. Ensuite, bien sûr, de 1923 à 1947, on a interdit aux Chinois d'immigrer au Canada et ce fut aussi une période très sombre de notre histoire.

Nous devrions avoir honte de ne pas avoir encore redressé certains des autres horribles torts. Nous n'avons pas encore remédié au traitement réservé aux Canadiens autochtones. Le gouvernement tarde à s'engager vers la réconciliation dans le dossier noir des pensionnats autochtones, dont a souffert toute une population, un des peuples fondateurs du pays.

Nous devons vivre avec un de ces chapitres les plus honteux de notre histoire, celui pendant lequel le Canada, un pays soi-disant compatissant, a refusé d'accueillir les réfugiés juifs européens qui fuyaient l'Allemagne nazie, l'extermination, l'Holocauste. L'un des chapitres les plus noirs de l'histoire canadienne se trouve dans un livre brillamment écrit où Irving Abella raconte cette horreur. Le titre de ce livre, *None is Too Many*, est tiré d'une déclaration du premier ministre de l'époque qui signifiait que le Canada n'accueillerait pas les Juifs qui risquaient l'extermination. En fait, nous les avons renvoyés.

Aujourd'hui, le profilage racial est pratiqué dans notre pays. Cela nous déshonore tous. Notre tissu social en souffre lorsque d'aucuns pratiquent le profilage racial, notamment en ce qui concerne des musulmans et des gens d'origines arabe et moyen-orientale.

Nous devons laver notre réputation. Le gouvernement confirmerait qu'il se préoccupe vraiment de l'élimination du racisme et du sectarisme religieux dans notre pays s'il appuyait le projet de loi C-333, voire s'il souscrivait à son renforcement. Nous devons le faire parce que tant que nous ne l'aurons pas fait, nous ne pourrions pas marcher la tête haute et dire que nous avons pris la question au sérieux et fait notre devoir.

J'ai eu le privilège de présenter une motion à la Chambre en 2003. Je voudrais terminer mon discours en citant un extrait de cette motion, qui montre bien pourquoi le projet de loi doit aller plus loin. La motion disait que le gouvernement du Canada devrait:

a) s'excuser officiellement auprès de la communauté chinoise du traitement injuste dont ont fait l'objet les immigrants chinois à la suite de l'adoption de la Loi de l'immigration chinoise de 1885 et Loi sur l'exclusion des Chinois de 1923; b) négocier avec les membres de la communauté chinoise le versement d'une compensation financière aux survivants qui ont eu à payer la taxe et à leurs descendants...

Il ne s'agit pas de se limiter à une seule association, mais d'englober toutes les associations en bonne et due forme qui sont

représentatives de la diversité des Canadiens d'origine chinoise. Ces personnes ne sont pas toutes du même avis et n'appartiennent pas toutes à la même association. La motion se poursuit ainsi:

c) accorder une aide financière pour des projets éducatifs et culturels élaborés de concert avec la communauté sino-canadienne afin d'empêcher que de telles injustices se produisent de nouveau.

La députée de Parkdale—High Park a parlé des mesures de ce genre de manière générale, mais je crois qu'il est actuellement question d'un chapitre particulièrement sombre de notre histoire et que nous devons réparer le mal qui a été fait. Les victimes doivent être reconnues comme telles et doivent recevoir un dédommagement équitable. Nous devons nous assurer que les générations actuelles et les générations à venir sont bien au courant de cette histoire et que les mesures antiracistes nécessaires sont adoptées pour que de tels événements ne se reproduisent plus.

●(1145)

Pour conclure, j'aimerais rappeler qu'en plus des groupes déjà mentionnés, nous comptons aussi parmi nous des Acadiens, qui ont été victimes d'une opération de nettoyage ethnique. Et je peux dire aux députés que, dans ma propre province, des Canadiens d'origine africaine sont encore victimes d'un racisme qui est profondément enraciné dans notre système et qui doit être éliminé. J'espère qu'avec un projet de loi qui va maintenant plus loin, il nous sera possible de porter attention également à ces autres problèmes. Il est temps de penser à la prévention.

M. Colin Carrie (Oshawa, PCC): Monsieur le Président, j'accorde mon appui au projet de loi C-333, Loi de reconnaissance et de réparation à l'égard des Canadiens d'origine chinoise, présentée par la députée de Durham, une circonscription voisine de la mienne.

C'est pour moi un honneur d'appuyer un projet de loi qui reconnaît la remarquable contribution des immigrants chinois à la création de notre pays et à la vigueur que lui procure son patrimoine multiculturel.

Entre 1885 et 1947, les immigrants chinois au Canada ont vécu une période de discrimination raciale extrême. Cette discrimination a eu des répercussions irréversibles sur une communauté de minorités ethniques qui ont grandement contribué à la construction du chemin de fer du Canadien Pacifique et, par voie de conséquence, au développement de notre pays.

Malgré la discrimination dont ils ont fait l'objet, les immigrants chinois, dont beaucoup ont laissé des familles derrière eux, sont venus s'établir au Canada pour des raisons de survie économique. En tout, le gouvernement a embauché quelque 17 000 immigrants chinois pour la construction du chemin de fer du Canadien Pacifique, parce qu'ils étaient des travailleurs fiables, très efficaces et qui acceptaient la moitié du traitement versé aux Canadiens de race blanche.

Les travailleurs chinois acceptaient des tâches dangereuses; on estime que quatre d'entre eux ont perdu la vie pour chaque mille du chemin de fer qui a été construit. De nombreux travailleurs chinois sont morts d'épuisement, d'autres ont péri à la suite d'activités de dynamitage ou de l'effondrement de tunnels. Certains se sont noyés à cause de l'effondrement de ponts en chantier, et de nombreux autres ont succombé au scorbut.

Le 12 mai 1882, sir John A. Macdonald, prenant la parole à la Chambre des communes, s'est élevé contre les pressions exercées par des organisations de travailleurs. Reconnaisant la contribution des travailleurs chinois à l'achèvement, en temps voulu, du chemin de fer du Canadien Pacifique, il s'est exprimé en ces termes:

Initiatives parlementaires

[...] si nous voulons que la construction du chemin de fer soit terminée dans un délai raisonnable, il faut éviter d'agir de la sorte contre les travailleurs chinois. À l'heure actuelle, le choix est le suivant: avoir recours à cette main-d'oeuvre ou renoncer au chemin de fer.

La taxe d'entrée a été imposée par le gouvernement canadien en 1885, immédiatement après l'achèvement du chemin de fer du Canadien Pacifique, car la demande de travailleurs chinois avait cessé. Initialement, la taxe était de 50 \$, ce qui correspondait au montant maximum qu'un travailleur chinois pouvait économiser en un an, déduction faite de ses frais de subsistance.

En 1904, la taxe d'entrée atteignait 500 \$, soit l'équivalent de deux ans de travail. Cette taxe a été suivie d'autres mesures discriminatoires, comme une taxe sur le riz, des taxes spéciales sur la blanchisserie, la ségrégation dans les écoles et le refus d'accorder aux immigrants chinois une protection sociale adéquate après la Crise de 1929. Ces mesures figurent parmi les premières que le gouvernement du Canada a mises en place pour décourager l'immigration chinoise, et pour éventuellement détruire la communauté chinoise au Canada.

En 1923, une loi d'exclusion à l'égard des Chinois était adoptée. Ce fut le dernier épisode d'une période de racisme sanctionné par l'État et visant à prévenir une invasion orientale tout en permettant de profiter de l'immigration chinoise.

Le projet de loi C-333 prévoit la reconnaissance officielle du préjudice causé aux travailleurs chinois, ainsi que du dévouement des Chinois et de leur contribution au développement du Canada. À la différence de l'accord de réparation entre le gouvernement et le Conseil national des Canadiens chinois qui remonte à 1996, le projet de loi C-333 ne prévoit pas une indemnisation individuelle, car cela ferait peu pour réparer l'intolérance raciale caractéristique du début du siècle dernier. Le projet de loi vise plutôt à réparer le tort causé il y a des générations en proposant un ensemble de mesures propres à nous garantir un avenir exempt de racisme et d'intolérance.

Les Canadiens d'origine chinoise méritent que le gouvernement reconnaisse officiellement que les politiques d'immigration de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e étaient injustes et violaient les droits de la personne ainsi que nous les concevons aujourd'hui. Ils méritent qu'on reconnaisse leur dévouement envers le Canada et leur contribution à son développement.

En réponse à la Conférence mondiale de l'ONU contre le racisme et les autres formes d'intolérance qui a eu lieu en 2001, le Canada s'est engagé à amorcer un processus de guérison dans le cadre d'une stratégie de lutte contre la discrimination raciale au Canada. Si le gouvernement du Canada ne reconnaît pas le traitement inhumain infligé aux Canadiens d'origine chinoise, il entravera cette guérison.

La stratégie retenue par le Canada après cette conférence comprenait aussi un engagement à admettre les erreurs du passé pour ensuite poursuivre des objectifs d'inclusion. Si le gouvernement, contrairement aux vœux qu'il a exprimés, refusait d'avouer ces erreurs, il compromettrait son engagement à l'égard de la justice et de la cohésion sociales. S'il veut effectivement célébrer notre diversité aujourd'hui, il lui faut réparer les erreurs du passé comme il se doit.

● (1150)

Le projet de loi C-333 prévoit des mesures réparatoires axées sur la promotion de l'enseignement de l'histoire des Canadiens d'origine chinoise et de l'harmonie interraciale. La reconnaissance officielle des injustices dues à des politiques gouvernementales dans le passé et les mesures réparatoires axées sur la production de matériel didactique et la promotion de l'harmonie interraciale contribueront grandement aux efforts en vue de l'éradication du racisme et de l'intolérance raciale au Canada.

La Fondation canadienne des relations raciales illustre bien ce que peut accomplir une organisation qui a le mandat d'établir un cadre national promouvant l'essor d'une société plus harmonieuse basée sur les valeurs d'égalité, d'équité et de justice sociale. Cette fondation réalise de grandes choses et contribue de façon formidable à l'avancement de l'harmonie interraciale.

Toutefois, la Fondation canadienne des relations raciales a versé peu de subventions aux Canadiens d'origine chinoise. La création d'une fondation en l'honneur des victimes chinoises des politiques d'immigration du gouvernement du Canada permettrait au Canada de faire un pas de plus dans la voie de la tolérance raciale, qui est garante d'un avenir meilleur. Au cours du processus, les générations plus jeunes auraient l'occasion de reconnaître les contributions passées et actuelles des Canadiens d'origine chinoise au Canada.

J'invite tous les députés à appuyer le projet de loi C-333 à l'étape de la deuxième lecture et j'invite le gouvernement à confirmer qu'il est déterminé à enclencher un processus de réparation qui nous permettra de tirer des leçons des erreurs du passé et d'aller de l'avant en tant que pays fier de sa diversité et de la force qu'il tire du multiculturalisme.

● (1155)

M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.): Monsieur le Président, il va sans dire que le gouvernement du Canada comprend les émotions vives qui sous-tendent les demandes de la communauté chinoise pour des mesures réparatoires. Nous ne sommes pas fiers des circonstances qui sont à l'origine des revendications des Canadiens d'origine chinoise; il s'agit d'actions que les Canadiens d'aujourd'hui considéreraient inacceptables. C'est que le Canada a énormément changé depuis que ces événements ont eu lieu.

De nos jours, le Canada valorise l'équité, l'inclusion, l'égalité et le respect de la diversité. Le Canada évite activement toute forme de racisme et de discrimination. Le Canada favorise le multiculturalisme, qu'il considère comme une source de sa force. Pour le Canada, le multiculturalisme est une politique délibérée d'acceptation, de respect et, bien sûr, de célébration des différences. Voilà ce qui définit les Canadiens. Notre politique de multiculturalisme incite les habitants de notre pays à préserver leurs liens ancestraux, ethniques et culturels tout en faisant partie du Canada. C'est l'une des raisons qui expliquent pourquoi les Canadiens ont été en mesure de vivre en paix et ont réussi à régler leurs tensions internes.

Il n'y a qu'à se remémorer les dernières décennies pour se rendre compte du chemin parcouru. Ensemble, nous avons bâti un Canada qui considère la diversité culturelle comme l'un des facteurs de sa force et qui estime qu'il faut célébrer cette diversité, et non seulement la tolérer.

Dès 1950, on a commencé à percevoir la diversité culturelle comme un ingrédient essentiel de l'identité canadienne. En 1960, on a reconnu, et énoncé dans la Déclaration canadienne des droits, que certains droits humains et certaines libertés fondamentales existaient indépendamment de la race, de l'origine, de la couleur, de la religion ou du sexe.

Initiatives parlementaires

En 1970, le Canada a ratifié la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. En 1977, la Loi canadienne sur les droits de la personne a proclamé que tous les individus avaient des chances égales devant la loi et dans la société. En 1982, la Charte canadienne des droits et libertés précisait que la loi ne faisait acception de personne. Le caractère multiculturel du Canada a acquis une dimension constitutionnelle avec la Charte. En 1988, il a été stipulé, dans la Loi sur le multiculturalisme canadien, que le multiculturalisme constituait une caractéristique fondamentale de la société canadienne.

Laisser entendre que nous n'avons pas tiré de leçons du passé serait nier l'importance des changements que je viens de mentionner. Le présent débat doit s'inscrire dans ce vaste contexte. Je pense que ce qui s'est passé avec les Chinois explique que le Canada moderne dispose d'une multitude de mesures de protection destinées à empêcher que l'histoire se répète.

Quoi qu'il en soit, nous savons tous qu'il est possible de faire davantage pour veiller à ce que tout le monde puisse avoir une voix dans la société et façonner l'orientation que prendra notre pays. Nous avons la responsabilité d'aider les gens et les groupes à s'exprimer et à se faire entendre et, afin d'assurer la participation aux débats nationaux, nous avons besoin de programmes permettant aux collectivités et aux organisations de raconter leur histoire, de commémorer leur expérience, puis de défendre leurs intérêts, afin que tous les Canadiens comprennent toujours le contexte global de ce qu'ils ont vécu.

Pour la génération actuelle et toutes les autres, nous devons axer nos efforts sur des domaines où il est possible de prévenir les abus et la discrimination. Comme ma collègue de Parkdale l'a souligné éloquemment, le gouvernement prend des mesures concrètes pour renforcer le tissu de la vie canadienne, en luttant contre le racisme, les préjugés et la discrimination. Ces mesures sont axées sur l'avenir. Elles sont positives et s'appuient sur le succès qu'a remporté le Canada pour alléger les tensions qui risquent de miner nos valeurs et les objectifs de la société, et elles sont importantes dans le modèle exceptionnel qu'est la citoyenneté canadienne. Tandis qu'elles nous permettent de comprendre notre passé, elles nous mèneront encore plus loin sur la voie qui nous conduira vers l'avenir.

Les Canadiens d'origine chinoise ont aidé à bâtir notre pays en suivant la même tradition que de nombreuses autres vagues d'immigrants ont suivie, et nous savons tout ce que les Canadiens d'origine chinoise ont donné, en dépit du traitement qu'ils ont reçu.

Comme dans le cas de nombre de dossiers, bien qu'il n'existe pas de solutions simples, le projet de loi C-333 nous met dans un état d'esprit qui nous pousse à faire un pas en avant dans ce dossier et mérite de bénéficier de la sagesse collective qu'un comité peut offrir. À mon avis, il est crucial de laisser la voie libre à un projet de loi plus exhaustif et plus ouvert sur l'avenir.

• (1200)

Pour cette raison, bien que nous ne puissions pas changer le passé, nous, en tant que gouvernement, pouvons nous engager à changer l'avenir. J'exhorte mes collègues à appuyer le renvoi du projet de loi C-333 à un comité, où nous pourrions travailler à une approche plus exhaustive et plus ouverte sur l'avenir, tout en reconnaissant l'injustice commise à l'égard des Canadiens d'origine chinoise, et où nous pourrions produire un rapport positif, qui favorisera la cohésion de la société canadienne.

Mme Bev Oda (Durham, PCC): Monsieur le Président, tout d'abord, je remercie mon collègue, le député de Dauphin—Swan River—Marquette, d'avoir travaillé depuis tant d'années à ce projet

de loi. Sans son dévouement envers ce dossier et envers la population sino-canadienne, nous n'aurions jamais atteint cette étape du processus législatif. C'est pour moi un honneur de poursuivre sur sa lancée.

Je remercie également tous les députés, toutes allégeances confondues, qui ont appuyé de façon si éloquente le projet de loi C-333.

Le Canada a grandi et prospéré en accueillant toute la riche diversité du monde. Il y a vraiment de quoi être fier. Par contre, à certaines époques de notre histoire, nous avons succombé à nos défaillances humaines et avons posé des gestes qui ont entaché notre histoire.

Au cours de ce débat, on a fait état des difficultés qu'ont vécues les immigrants d'origine chinoise en raison de la taxe d'entrée et des lois d'exclusion adoptées par des gouvernements antérieurs.

Certains diront qu'il est impossible de retourner en arrière et de réparer tous les torts causés à tous les groupes ethniques qui ont eu à surmonter des obstacles au Canada. Je réponds à cela que le projet de loi C-333 ne préconise pas un tel retour en arrière; je crois sincèrement qu'il représente un grand pas en avant pour le Canada. Cependant, avant d'avancer, il faut reconnaître que les Chinois ont été ciblés et que des mesures raciales ont été prises par notre pays.

La taxe d'entrée et la loi d'exclusion visaient directement à limiter le nombre de Chinois qui venaient s'établir au Canada. Nous ne pouvons pas retourner en arrière et faire comme si ces lois n'avaient jamais existé. Nous ne pouvons pas retourner en arrière et réunir les familles séparées pendant des décennies. Nous ne pouvons pas retourner en arrière et changer les attitudes racistes de l'époque. Nous ne pouvons pas retourner en arrière, mais nous pouvons très bien nous tourner vers l'avenir de notre pays.

Je crois qu'aucune somme d'argent ne pourrait corriger le mal qui a été fait. L'argent ne peut pas guérir les cicatrices du racisme. Cependant, nous pouvons reconnaître les actions qui ont été posées et donner à la collectivité chinoise la reconnaissance qu'elle mérite. Ensuite, nous pouvons faire des efforts pour investir dans notre avenir et dans les générations futures. En tirant des leçons de notre passé, nous pouvons préparer un plus bel avenir au Canada et un avenir dont nous pourrions être fiers.

Actuellement, nous ne pouvons pas tirer fierté de la contribution que la collectivité chinoise du Canada a apportée à notre histoire par son travail et par les nombreuses vies qu'elle a données pour la construction du pays, notamment en construisant le chemin de fer dans l'Ouest et en servant dans nos forces armées au cours des deux guerres mondiales, du fait que cette contribution n'est pas dans les livres d'histoire qui existaient lorsque j'ai grandi. C'est pourquoi le projet de loi C-333 propose de mettre l'accent sur l'éducation et sur l'harmonie interraciale.

Nous pouvons faire beaucoup pour que des actions gouvernementales et individuelles qui sont basées uniquement sur la race et qui désavantagent un groupe par rapport à un autre ne se reproduisent jamais.

Le projet de loi C-333 n'éliminera pas le racisme, mais pour la collectivité chinoise, il confirmera que le Canada et les Canadiens d'aujourd'hui n'appuient pas les gestes qui ont été posés par un ancien gouvernement du Canada uniquement pour des motifs racistes.

Initiatives ministérielles

Le projet de loi C-333 démontrera que nous, aujourd'hui, à la Chambre des communes, sommes prêts à prendre les mesures pour que le Canada, maintenant et dans l'avenir, célèbre sa diversité et la contribution de toutes les collectivités, sans égard à la race.

• (1205)

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Par conséquent, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent du patrimoine canadien.

(La motion est adoptée, le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR LES GRAINS DU CANADA

L'hon. Mauril Bélanger (au nom du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire) propose: Que le projet de loi C-40, Loi modifiant la Loi sur les grains du Canada et la Loi sur les transports au Canada, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

L'hon. Carolyn Bennett (ministre d'État (Santé publique), Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse d'appuyer le projet de loi C-40, Loi modifiant la Loi sur les grains du Canada et la Loi sur les transports au Canada.

[Français]

Ce projet de loi vise à modifier la Loi sur les grains du Canada et la Loi sur les transports au Canada, afin de les rendre conformes à la décision d'un groupe spécial de l'Organisation mondiale du commerce, selon laquelle certaines pratiques de manutention et de transfert des grains au Canada vont à l'encontre des obligations du Canada en matière de traitement national, en vertu de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994.

[Traduction]

Lorsqu'on jette un coup d'oeil aux extraordinaires réalisations de l'industrie canadienne de l'agriculture et de l'agroalimentaire au cours des cent dernières années, on constate que le secteur céréalier se démarque et qu'il a connu un remarquable succès. Aujourd'hui, les clients du monde entier savent que l'industrie céréalière canadienne est non seulement novatrice mais que, en outre, elle produit du blé, de l'orge et d'autres grains supérieurs sur les plans de la qualité, de l'uniformité et de la propreté.

Les activités de l'industrie céréalière canadienne se chiffrent annuellement à 10 milliards de dollars, au Canada et sur la scène mondiale. Ces activités créent des emplois et engendrent de la prospérité pour les Canadiens. Elles appuient les collectivités rurales qui sont l'élément vital de l'économie canadienne. Les céréaliculteurs canadiens assurent la santé et le bien-être des Canadiens parce que c'est grâce à eux qu'il y a du pain sur les tables. Il ne faut jamais l'oublier. Il faut également se rappeler le vieil adage populaire qui dit « Si vous avez mangé aujourd'hui, remerciez-en un agriculteur. »

L'industrie céréalière canadienne permet de produire bien davantage que du pain. Elle offre une vaste gamme de grains qui entrent dans la fabrication de divers produits, par exemple le blé dur

pour les pâtes alimentaires, l'avoine pour le gruau et l'orge pour la bière.

Quel que soit le produit, lorsque les clients du monde entier achètent du grain canadien en vue de la transformation, ils peuvent, d'une fois à l'autre, être assurés du haut niveau de qualité et de propreté auquel ils sont habitués et savoir exactement comment le grain réagira à la transformation.

Cette réputation dont jouissent les grains canadiens dans le monde entier est bien méritée. Elle est en grande partie le fruit du travail acharné de nos agriculteurs. Elle est également attribuable aux sociétés de manutention du grain, aux chercheurs et à des organisations comme la Commission canadienne des grains, l'Institut international du Canada pour le grain, la Commission canadienne du blé et autres organismes.

Aujourd'hui et à l'avenir, le gouvernement continuera à défendre les intérêts des secteurs canadiens des grains et des graines oléagineuses. En mars, nous avons annoncé le Programme de paiements relatifs au revenu agricole, assorti d'un budget d'un milliard de dollar, dans le cadre duquel nous estimons qu'environ 480 millions de dollars viendront aider les producteurs de grains et de graines oléagineuses à régler à court terme leurs problèmes de liquidités découlant d'un certain nombre de facteurs, y compris de mauvaises conditions météorologiques, la faiblesse des cours et des taux de change défavorables. Ces fonds aideront nos producteurs pendant qu'on établit une stratégie à long terme pour aider le secteur à contrer la tendance à la baisse des cours des grains et des graines oléagineuses.

La stratégie consiste notamment à élargir nos marchés d'exportation. Nous collaborons avec le secteur céréalier canadien à cette fin. Nous déployons également des efforts pour maintenir les systèmes de premier ordre d'assurance de la qualité des grains qui continuent à nous ouvrir de nouveaux marchés dans le monde entier.

Comme les députés le savent, notre système de commercialisation du blé a été contesté par les États-Unis à un certain nombre de reprises au cours des dernières années. Chaque fois, c'est la Commission canadienne du blé qui a été surtout remise en question et, dans tous les cas, la décision rendue a été favorable au Canada. Tant au niveau de l'ALENA que de l'Organisation mondiale du commerce, les groupes spéciaux ont régulièrement soutenu la position du Canada voulant que la Commission canadienne du blé commerce de façon loyale et que son mandat, sa structure et ses activités soient conformes à nos obligations commerciales internationales.

En avril 2004, le Groupe spécial de règlement des différends de l'OMC a jugé que la Commission canadienne du blé était conforme aux obligations commerciales internationales du Canada. Les États-Unis ont immédiatement fait appel. En août 2004, l'Organe d'appel de l'OMC a maintenu la décision initiale, à savoir que les États-Unis n'avaient pas fourni la preuve que la Commission canadienne du blé avait agi d'une façon contraire aux obligations commerciales internationales du Canada.

Là encore, cette décision confirmait que la Commission canadienne du blé respectait les règles. Cela vient renforcer la position du Canada à la table des négociations à l'OMC, soit que la Commission canadienne du blé commerce de façon loyale.

Initiatives ministérielles

L'OMC a rendu une décision défavorable au Canada au sujet de certaines politiques de transport et de manutention du grain. Le Canada a donc décidé que des modifications à la législation canadienne pourraient être apportées pour respecter nos responsabilités commerciales internationales tout en maintenant nos systèmes de premier ordre d'assurance de la qualité des grains.

Pour résumer, la décision de l'OMC exige que le Canada intervienne pour modifier trois politiques relatives aux grains, qui sont actuellement en vigueur sous les auspices de la Commission canadienne des grains et de Transports Canada.

● (1210)

La première concerne les exigences en matière d'autorisations de réception. En vertu de la Loi sur les grains du Canada, la Commission canadienne des grains doit donner son accord à l'entreposage des grains étrangers dans des installations agréées.

La deuxième concerne le mélange des grains étrangers. En vertu de la Loi sur les grains du Canada, il faut obtenir la permission de la Commission canadienne des grains pour mélanger des grains étrangers avec des grains canadiens.

La troisième concerne le programme de plafond de recettes des compagnies de chemin de fer. En vertu de la Loi canadienne sur les transports, un plafond est imposé sur les recettes que les compagnies de chemin de fer peuvent percevoir sur certains chargements de grains canadiens.

Pour se conformer aux décisions de l'OMC à ces égards, le gouvernement propose des modifications à la Loi sur les grains du Canada et à la Loi sur les transports du Canada. Premièrement, pour régler la question des exigences en matière d'autorisations de réception, les modifications à la Loi sur les grains du Canada supprimeront l'obligation d'obtenir la permission de la Commission canadienne des grains pour laisser entrer des grains étrangers dans les installations dont l'exploitant est titulaire de licence. Un nouveau règlement sera toutefois ajouté, qui obligera les titulaires de licence opérant des élévateurs à grains à communiquer à la Commission canadienne des grains la provenance de tous les grains.

Deuxièmement, pour régler la question du mélange des grains étrangers, les modifications suppriment l'obligation d'obtenir la permission de la Commission canadienne des grains pour mélanger des grains étrangers avec des grains provenant de l'est du Canada. Le nouveau règlement stipulera également que, lorsque les titulaires de licence opérant des élévateurs à grains mélangent des grains canadiens et étrangers, ils doivent identifier ces grains comme étant mélangés.

Par ailleurs, tous les exploitants de silos agréés devront en tout temps garantir la provenance des céréales afin de prévenir toute information trompeuse. Il est essentiel que le Canada continue de garantir à ses acheteurs qu'ils en ont pour leur argent, qu'ils obtiennent la qualité élevée et constante à laquelle ils s'attendent lorsqu'il s'agit de céréales canadiennes. La Commission canadienne des grains est confiante que ces modifications ne nous empêcheront aucunement de le faire.

En plus de modifier la Loi sur les grains du Canada, il faut modifier les dispositions de la Loi sur les transports au Canada concernant le plafond de recettes pour qu'il soit conforme à la décision de l'Organisation mondiale du commerce. Une possibilité consisterait à tout simplement abroger les dispositions relatives à ce plafond. Je rassure les producteurs de céréales de l'Ouest canadien, le gouvernement n'a aucunement l'intention de le faire. Le plafond restera en vigueur pour les intervenants de l'industrie céréalière canadienne.

Ce plafond sera même étendu aux céréales étrangères qui sont importées au Canada. Il ne s'appliquera pas, cependant, aux céréales étrangères en transit dans notre pays vers une autre destination. Le gouvernement estime que cette modification n'aura pas beaucoup de conséquences sur le système de manutention et de transport des grains.

En mettant en oeuvre ces modifications, le Canada s'acquittera de ses obligations dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce de la même façon qu'il s'attendrait à ce que d'autres pays membres de cette organisation le fassent s'ils étaient à sa place.

Le Canada a négocié avec les États-Unis l'échéance de son intervention en ces matières. Il a convenu que les modifications aux lois et aux règlements connexes devront entrer en vigueur au plus tard le 1^{er} août 2005.

Le système d'assurance-qualité du grain du Canada a été conçu pour que les variétés de céréales produites dans notre pays respectent les normes de qualité strictes auxquelles les clients ont pris l'habitude de se fier.

Selon nous, les modifications que nous proposons aujourd'hui n'empêcheront en rien le Canada de protéger et de préserver l'intégrité de ce système qui nous a valu et nous vaut encore un si grand nombre de fidèles clients à travers le monde. Selon nous, le Canada peut se conformer aux conclusions du groupe spécial de l'Organisation mondiale du commerce d'une manière qui aura peu de conséquences pratiques sur le système canadien de manutention et de transport des grains.

Je peux assurer tout le monde que l'industrie céréalière appuie notre démarche. En janvier, le secrétaire parlementaire responsable du développement rural a tenu des consultations poussées dans l'Ouest canadien auprès d'un grand nombre d'intervenants, notamment des producteurs de céréales, des associations de producteurs, des groupes d'agriculteurs, des exploitants de silos et des entreprises céréalières privées. Dans l'ensemble, les intervenants ont appuyé massivement la démarche proposée par le gouvernement et ont estimé que ces modifications n'auraient pas de conséquences ou presque sur le système actuel.

L'industrie est également très favorable à ce que le Canada respecte ses obligations à l'égard de l'OMC. Il est important de noter que malgré les secteurs de non-conformité qu'il a indiqués, le groupe d'experts de l'OMC a reconnu le droit fondamental du Canada à maintenir ses propres systèmes de qualité.

● (1215)

Le groupe d'experts de l'OMC ne s'est aucunement prononcé contre le système d'assurance de la qualité du grain. En fait, il a clairement indiqué que le Canada avait le droit de séparer le grain pour assurer la qualité des expéditions. Rien dans la décision ne change, ne compromet ou n'amointrit le droit fondamental du Canada de protéger l'intégrité de ses systèmes d'assurance de la qualité du grain de calibre mondial.

Les décisions du groupe d'experts appuient la position du Canada dans les négociations de l'OMC, notamment qu'aucune mesure disciplinaire n'est requise à l'endroit des entreprises commerciales d'État, comme la CCB, au-delà des mesures dont les membres de l'OMC ont convenu dans le cadre régissant l'agriculture de juillet 2004.

Initiatives ministérielles

Le groupe appuie aussi notre position selon laquelle la CCB a des pratiques commerciales loyales et que son mandat, sa structure et ses activités sont conformes aux obligations commerciales. Le Canada espère que la décision de l'OMC et le fait que nous respectons les points dont j'ai parlés amèneront les autres pays à tourner la page et à s'attaquer ensemble au dossier qui importe, à savoir l'uniformisation des règles du jeu à l'échelle internationale, pour que nos producteurs et nos transformateurs puissent soutenir la concurrence équitablement et efficacement sur le marché mondial.

À mesure que progresse le cycle de Doha, le Canada continuera de collaborer étroitement avec le secteur canadien du grain et l'ensemble des intervenants agroalimentaires pour en arriver à des résultats positifs pour l'ensemble du secteur agroalimentaire. Nous continuerons de défendre la capacité de nos producteurs de choisir comment commercialiser leurs produits, notamment par l'entremise de structures de commercialisation ordonnée comme la CCB.

Ces négociations devraient profiter à l'ensemble du secteur agroalimentaire et de l'économie canadienne. Nous cherchons à assurer la prospérité des Canadiens grâce à l'accès aux marchés étrangers, à l'établissement d'un environnement commercial stable et prévisible et à l'uniformisation des règles du jeu. Ces objectifs permettront à l'industrie canadienne du grain de miser pleinement sur ses avantages concurrentiels.

J'ai bon espoir que les modifications de la Loi sur les grains du Canada et de la Loi sur les transports au Canada que nous déposons aujourd'hui appuient ces objectifs. Voilà pourquoi j'appuie ces modifications et j'incite tous les députés de la Chambre à faire de même.

• (1220)

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, PCC): Monsieur le Président, comme il est intéressant d'entendre la ministre d'État à la Santé publique, qui vient de Toronto, se prononcer sur les changements apportés aux exigences de l'OMC, changements qui toucheront essentiellement l'Ouest du Canada. Elle a parlé avec enthousiasme de la tournée saugrenue et risible du secrétaire parlementaire dans l'ensemble du Canada. Elle a parlé de tous les groupes qui appuient cette motion.

Ce matin, j'ai été inondé d'appels de personnes rejetant les recommandations. Elles ne veulent pas que l'on agisse de manière accélérée, ce que le gouvernement est prêt à faire, selon la ministre. Je tiens à lui dire que ces associations attendent de pouvoir se présenter devant le Comité de l'Agriculture pour expliquer exactement ce qui doit être fait et qu'elles ne veulent pas que le projet de loi soit adopté à toute vapeur.

La ministre a également parlé du milliard de dollars annoncé par le gouvernement il y a deux ou trois semaines. Les chèques devaient être envoyés en avril. Il ne reste que 10 jours ouvrables avant la fin d'avril. La ministre pourrait-elle nous dire quel montant a été distribué jusqu'à présent?

L'hon. Carolyn Bennett: Monsieur le Président, je ne suis pas en mesure de répondre à la question du député. Je sais que le ministre de l'Agriculture sera heureux de fournir cette information à la Chambre dès qu'il le pourra.

Que nous venions du centre-ville de Toronto ou d'ailleurs, ce que nous voulons pour les agriculteurs, ce sont des échanges commerciaux équitables à l'échelle de la planète. Ce qui est très inéquitable, c'est que certains pays ne modifient pas leurs pratiques pour se conformer aux règles de l'OMC. Le système mondial et les règles du jeu pour tous les agriculteurs, en particulier au Canada, s'en trouvent affaiblis. Il est impératif que nous honorions nos obligations

par rapport à l'OMC, tout comme nous nous attendons à ce que nos partenaires internationaux le fassent.

Nous avons l'assurance que ces changements auront peu ou pas de répercussions sur les producteurs de céréales. Il s'agit de respecter nos obligations commerciales, tant sur le plan de l'exportation que de l'importation, et de veiller à ce que tout se passe bien.

Nous sommes également convaincus que ces mesures ne modifient en rien le système d'assurance de qualité des céréales ou son intégrité. Le secrétaire parlementaire a effectué sa tournée sur cette question durant la semaine du 17 janvier. Comme je l'ai dit, un grand nombre d'intéressés ont été consultés. Les répercussions éventuelles des changements ont suscité certaines inquiétudes d'ordre général. Il me semble que l'on s'accorde largement sur la nécessité pour le Canada de respecter ses obligations à l'égard de l'OMC, sans quoi notre pays serait mal placé pour tenir à ce que d'autres pays en fassent autant.

Un certain nombre de groupes d'importance critique ont été consultés par Transports Canada ou la Commission canadienne des grains. Il s'agit notamment de la Western Grain Elevator Association, la Inland Terminal Association, l'Association canadienne des cultures spéciales, de Transfer Elevator Operators ainsi que des sociétés ferroviaires Canadien National et CP Rail.

Le secrétaire parlementaire et son groupe ont rencontré les groupes ou organismes suivants: Agricore United, Alberta Grain Commission, Alberta Soft Wheat Producers Commission, CP Rail, Commission canadienne du blé, Conseil canadien du canola, Inland Terminal Association, Prairie Oat Growers Association, Saskatchewan Flax Development Commission, Saskatchewan Wheat Pool, Western Barley Growers Association, Western Grain Elevators Association, Weyburn Inland Terminal, Agricultural Producers Association of Saskatchewan, Fédération canadienne de l'agriculture, Wild Rose Agricultural Producers, Grain Growers of Canada, Manitoba Corn Growers Association, Canadian Canola Growers Association, Western Canadian Wheat Growers Association, Alberta Barley Commission, BC Grain Producers Association, Keystone Agricultural Producers, Syndicat national des cultivateurs et Association des municipalités rurales de la Saskatchewan.

Il s'est agi d'une large consultation. Nous croyons essentiellement qu'il est dans l'intérêt de l'ensemble du secteur agricole que nous respections nos obligations dans le cadre de l'OMC.

• (1225)

M. Rodger Cuzner (Cape Breton—Canso, Lib.): Monsieur le Président, comme la ministre l'a dit, une chose que nous pouvons apprendre à la Chambre, c'est que, chaque fois qu'un ministère présente des amendements, des modifications aux règlements, des mesures législatives, un projet à élaborer ou quoi que ce soit, la qualité du résultat dépend directement du niveau de consultation qui a eu lieu.

Je sais que, dans ma circonscription, où l'on trouve beaucoup de collectivités côtières, le secteur des pêches est le moteur de l'économie. Il est fantastique que de hauts fonctionnaires du ministère ou d'autres gens installés dans un bureau, à Ottawa, élaborent un projet, mais comment fonctionnera-t-il en mer et sur les quais?

Nous parlons des groupes qui ont été consultés, et les provinces jouent un rôle important dans ce dossier, ce que ma collègue a également mentionné. À la suite des consultations, comment ces groupes ont-ils réagi? La ministre pourrait-elle nous donner une idée de leur réaction?

Initiatives ministérielles

L'hon. Carolyn Bennett: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a tenu, pendant la semaine du 17 janvier, des consultations intensives dans l'ouest du Canada au sujet de la mise en oeuvre des changements proposés par le gouvernement.

Comme je le disais, de nombreux intéressés ont été consultés, notamment des agriculteurs, une organisation de producteurs, des organisations agricoles générales, des exploitants de silos, ainsi que les sociétés de chemins de fer et les compagnies céréalières privées. Certains se sont montrés très favorables à l'approche proposée par le gouvernement. Malgré certaines inquiétudes concernant les répercussions des changements sur les systèmes de manutention du grain, les parties prenantes semblaient convaincues que ces changements n'auraient que peu ou pas de répercussions, à court terme, sur le système actuel.

Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire est bien connu pour sa franchise, et il a remarquablement bien répondu. Il a dit que les réactions recueillies exprimaient un appui extrêmement fort en faveur de l'exécution des obligations du Canada envers l'OMC.

Transports Canada a consulté le Canadien Pacifique et le Canadien National au sujet des modifications proposées au plafonnement des revenus. Le Canadien Pacifique a exprimé son inquiétude au sujet des répercussions possibles des changements proposés sur ses revenus tirés de ses activités aux États-Unis et sur sa capacité de transport pendant les périodes de pointe. Les représentants du CN ont déclaré n'avoir aucune inquiétude au sujet des modifications proposées. Ils m'ont fait savoir qu'ils n'anticipaient aucun changement important en ce qui concerne les importations de grain des États-Unis.

La province de Colombie-Britannique a de nouveau fait savoir qu'elle jugeait discriminatoire le plafonnement des revenus, et que cette mesure devrait être modifiée puisqu'elle vise le transport intérieur à Thunder Bay, mais non le transport intérieur dans les parcs d'engraissement des basses-terres continentales. Le gouvernement a résisté aux pressions exercées par la Colombie-Britannique, en 1995 et 2000, pour élargir l'application du régime au transport intérieur, parce qu'il veut réduire et non pas accroître la réglementation.

La CCG a consulté la Western Grain Elevator Association, qui représente les principaux silos et terminaux primaires agréés de l'ouest du Canada, la Inland Terminal Association of Canada, qui représente les silos primaires de l'Ouest appartenant aux propriétaires, l'Association canadienne des cultures spéciales et les exploitants de silos de transbordement.

Les exploitants de terminaux et de silos de transbordement ont exprimé des inquiétudes au sujet de la possible collecte pêle-mêle de variétés non enregistrées. Ils estiment que les producteurs de grain ne devraient pas être sanctionnés par la CCG pour fausse représentation de variétés. La loi n'autorise pas la CCG à sanctionner les producteurs, mais je pense que ces derniers estiment que, dans la mesure où le grain est étiqueté comme étant mélangé, ils se conforment à la réglementation.

• (1230)

Mme Diane Finley (Haldimand—Norfolk, PCC): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui dans le débat sur le projet de loi C-40, Loi modifiant la Loi sur les grains du Canada et la Loi sur les transports au Canada. D'abord, j'aimerais obtenir le consentement unanime de la Chambre pour partager le temps qui m'est accordé avec le député de Macleod.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Étant donné que la députée fait partie du premier groupe de députés à prendre la parole, la Chambre consent-elle à ce que qu'elle partage son temps de parole avec un autre député?

Des voix: D'accord.

Mme Diane Finley: Monsieur le Président, l'été dernier, un groupe d'experts de l'Organisation mondiale du commerce a rendu une décision à l'encontre de politiques canadiennes concernant l'importation de grains des États-Unis. Le groupe d'experts a statué que le Canada ne devrait pas accorder un traitement préférentiel aux grains canadiens en imposant des exigences sur les mélanges de grains ou en exigeant des autorisations pour l'entrée de grains en provenance de l'étranger dans le système. Le groupe d'experts a aussi jugé que le plafond des recettes des compagnies de chemin de fer était une mesure préférentielle à l'égard des grains de l'Ouest du Canada par rapport aux grains importés.

Le Parti conservateur reconnaît que l'application de la décision de l'OMC s'impose si l'on veut respecter nos obligations en matière de commerce international. Nous reconnaissons qu'il est important de traiter les produits étrangers de la manière dont nous voulons que les produits canadiens soient traités à l'étranger. Nous reconnaissons que l'adoption de ce projet de loi suppose un délai très serré. Toutefois, si l'on modifie la Loi sur les grains du Canada, il conviendrait de reconnaître officiellement les préoccupations des agriculteurs et d'autres intervenants dans l'industrie céréalière.

La Commission canadienne des grains est partie intégrante du système de manutention des grains au Canada, mais malheureusement elle n'a pas réussi à suivre l'évolution au sein de l'industrie tant au Canada qu'à l'étranger. Par conséquent, le Canada a une approche restrictive au chapitre de la réglementation de l'industrie céréalière, une industrie qui lui demande d'imprimer sa marque dans l'établissement et le maintien d'un système homogène de manutention des grains.

La Western Grain Elevator Association, un organisme qui représente les principales sociétés de manutention du grain, a expliqué en détail au Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire en quoi la Commission des grains n'améliore en rien la situation des producteurs canadiens à l'échelle internationale; la commission est plutôt devenue un obstacle à la croissance. Pour ramener la commission au même diapason que l'industrie, de simples modifications à sa loi habilitante, la Loi sur les grains du Canada, ne sont plus une solution valable.

La première chose à faire serait de s'attaquer au principal obstacle qui empêche tout changement, c'est-à-dire la structure de gouvernance de la Commission des grains. Il est évident qu'il faut revoir le rôle du président et de tout le conseil d'administration. Selon la structure de gouvernance actuelle de la Commission des grains, le contrôle hiérarchique des commissaires tient pas compte des intérêts supérieurs de l'industrie. Nous aimerions que la commission soit dirigée par un groupe ayant davantage de comptes à rendre et dont l'objectif consisterait à servir l'industrie.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre ont à coeur l'obligation de rendre compte. À notre avis, cette obligation est indissociable de tout processus démocratique si l'on veut garantir le traitement équitable de ceux qui sont assujettis aux décisions de l'organisme directeur.

Initiatives ministérielles

Certains seront peut-être étonnés d'entendre cela, mais il est impossible d'en appeler des décisions de la Commission canadienne des grains qui ont trait à la réglementation. Ces décisions peuvent avoir et ont effectivement des conséquences d'une vaste portée pour les producteurs et pour l'ensemble du secteur des grains. Comme il existe des mécanismes de règlement des différends pour presque toutes les transactions à caractère commercial, pourquoi la Commission canadienne des grains ne laisse-t-elle pas pareil recours aux membres de l'industrie? La solution consiste à modifier la loi pour permettre à ces membres d'en appeler des décisions de la Commission des grains rapidement et à peu de frais.

Il faut aussi revoir le mandat de la Commission canadienne des grains. Le principal objectif de la commission est clairement énoncé dans la Loi sur les grains du Canada; il ne tient pas compte des intérêts des participants une fois qu'ils ont adhéré au système de manutention du grain.

Un des rôles clés de la Commission des grains est de protéger les producteurs primaires contre les risques de faillite des membres de l'industrie. La commission exige que toutes les installations versent une caution d'un montant égal à la valeur du grain dont elles assurent la manutention, mais on entend souvent des plaintes concernant le fait que la commission n'assure pas le respect rigoureux des règles à cet égard. Au lieu d'appliquer les règles, la commission prévient plutôt les producteurs que c'est à eux qu'incombe la responsabilité de faire affaire uniquement avec des manutentionnaires de grain agréés.

Malheureusement, nous avons vu qu'en dépit du régime de permis, le système de garanties ne protège pas nécessairement les producteurs en cas de faillite d'un exploitant de silos. Même lorsque cet exploitant a obtenu les garanties, il arrive que l'argent que détient la commission du grain ne suffise pas, et les producteurs doivent alors absorber la perte en cas de faillite de cet exploitant. Une telle exigence devrait pourtant fonctionner efficacement.

• (1235)

Finalement, et ce qui n'est pas le moins important, il y a une grave préoccupation que le ministre connaît très bien, mais n'a pas tenté de régler. Il s'agit des certificats finaux émis par la Commission canadienne des grains. Ces certificats précisent le grade du grain destiné aux ports et sont remis aux sociétés céréalères. Ils ne sont pas si finaux que cela. Dans certains cas, la commission a fait des tests pour vérifier le grade des grains après qu'ils soient partis pour le port ou même après qu'ils aient quitté le port. À ce moment-là, les certificats ont été retirés et remplacés par des certificats révisés. Comme le dit la Western Grain Elevator Association, c'est comme si un arbitre extérieur à une partie de hockey rendait une décision et que le pointage final était modifié une fois la partie terminée.

Les entreprises ne peuvent pas gérer leurs risques ni leurs activités avec un tel système. La question est si grave qu'elle a abouti devant la Cour fédérale. Le tribunal a recommandé que les tests soient faits à temps ou qu'un régime d'assurance soit mis en place pour que les manutentionnaires de grains ne soient pas exposés à une responsabilité déraisonnable en raison de gestes posés par des tiers.

Malheureusement, le tribunal a également souligné que la commission peut simplement adopter de nouveaux règlements lui permettant d'annuler les certificats d'inspection et d'en émettre de nouveaux. C'est précisément ce que la Commission canadienne des grains projette de faire. Cela ne résoudra pas le problème, toutefois. Bien au contraire, la situation actuelle, qui est inacceptable, sera maintenue. Cela témoigne de la façon dont le gouvernement aborde la politique agricole. Les décisions sont prises en haut lieu sans guère

d'égards, voire carrément avec mépris, pour les producteurs canadiens.

Comme il a déjà été dit, il est vrai que nous ne disposons que de très peu de temps pour adopter cette mesure, mais l'état actuel de la Loi sur les grains du Canada doit être officiellement reconnu. Les préoccupations des producteurs et des autres intervenants de l'industrie du grain ne doivent plus être écartées.

Cela étant dit, rouvrir la Loi sur les grains du Canada serait comme ouvrir la boîte de Pandore. En effet, les producteurs primaires et les exploitants de silo, qui sont insatisfaits du système de manutention du grain du Canada, en profiteraient pour soulever leurs préoccupations. La réouverture de cette loi nous donnerait l'occasion d'apporter nombre de changements nécessaires à la Commission canadienne des grains, qui est mandatée par la loi.

D'un point de vue pratique, l'indispensable réforme ne peut être réalisée dans le laps de temps accordé à l'étude du projet de loi C-40. C'est pourquoi le Parti conservateur du Canada proposera, notamment, un amendement en vertu duquel, dès l'adoption du projet de loi, le gouvernement amorcera un examen complet obligatoire de la Loi sur les grains du Canada et de tous les organismes mandatés par la loi, examen qui devra être terminé au plus tard un an après l'entrée en vigueur du projet de loi.

Notre amendement attirerait l'attention sur les préoccupations des producteurs primaires et de l'industrie du grain. On aurait ainsi l'assurance que les préoccupations de l'industrie seraient étudiées en temps opportun, ce qui paverait la voie à l'adoption d'un projet de loi de portée générale prévoyant une réforme de la Commission canadienne des grains, qui se fait beaucoup attendre. Nous demanderons que le projet de loi soit modifié pour refléter les préoccupations de notre parti ainsi que celles de l'industrie canadienne des grains.

M. Joe Preston (Elgin—Middlesex—London, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais remercier la députée de la circonscription d'Haldimand—Norfolk, une belle circonscription voisine de la mienne, d'avoir parlé des problèmes de notre système de manutention des grains.

En ce qui concerne la Commission canadienne des grains, n'a-t-elle pas déjà fait l'objet d'un examen exhaustif?

• (1240)

Mme Diane Finley: Monsieur le Président, la réponse à la question de mon collègue de la circonscription voisine d'Oxford est affirmative. Le gouvernement a déjà soumis la Commission canadienne des grains à un examen. Cet examen a eu lieu en 2002, et il a été réalisé par un comité de producteurs des provinces des Prairies. Le secteur agricole a donc eu son mot à dire à cette occasion, mais malheureusement, nous n'avons pas vu les résultats de cet examen. Le rapport s'empoussié sur une tablette, dans le cabinet du ministre.

Le 24 février, le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire a demandé à voir le rapport. Mais deux mois et demi plus tard, nous n'avons encore rien reçu.

M. Ted Menzies (MacLeod, PCC): Monsieur le Président, je suis content de pouvoir prendre la parole au sujet du projet de loi C-40. J'aimerais souligner le travail formidable de ma collègue d'Haldimand—Norfolk dans ce dossier.

Initiatives ministérielles

Je m'y résous difficilement, mais je vais quand même appuyer le projet de loi. Une fois encore, le gouvernement libéral s'est traîné les pieds, alors que des mesures s'imposent depuis trop longtemps. Si nous n'adoptons pas ce projet de loi, ce ne seront pas les libéraux qui en pâtiront. Ce seront encore les contribuables, et plus particulièrement les agriculteurs dans ce cas-ci. C'est avec un certain dégoût que je dois appuyer le projet de loi C-40 dans son état actuel.

Je suis heureux que la députée d'Haldimand—Norfolk recommande qu'un amendement soit apporté au projet de loi. Il est absolument essentiel que nous rénovions les rouages archaïques de la Commission canadienne des grains, qui existe pour tout le Canada, mais qui joue un rôle particulièrement important dans le secteur des grains et des oléagineuses de l'Ouest.

Le projet de loi tendant à modifier la Loi sur les grains du Canada et la Loi sur les transports au Canada n'aurait jamais été nécessaire si nous avions donné suite aux recommandations formulées dans une étude effectuée au milieu des années 1990. Le juge Willard Estey a parcouru le Canada et consulté aussi bien les agriculteurs que les transporteurs pour trouver ce qui clochait dans le système.

Le monopole de la Commission canadienne du blé — pas nécessairement cette commission elle-même, mais son monopole — comme seul acheteur du blé et de l'orge destinés à la consommation humaine produits dans l'Ouest du Canada, et seulement dans cette région, je le souligne, a été jugé extrêmement déficient dans les recommandations du juge Estey. Ces recommandations ont fait l'objet d'un processus de suivi qui a été confié à un ancien sous-ministre fort respecté qui avait dirigé de nombreux ministères, Arthur Kroeger. Il a approuvé toutes les conclusions du juge Estey.

Le juge Estey aurait voulu voir disparaître complètement le monopole, mais il a recommandé plutôt que nous adoptions un système de transport commercial dans lequel la Commission canadienne du blé aurait pris possession des céréales dans les ports. Quelle belle idée originale. Le gouvernement libéral allait-il l'adopter? Non. Il a préféré maintenir un monopole qui ne rapporte aucun avantage aux agriculteurs de l'Ouest. Il faut bien souligner que seuls les agriculteurs de l'Ouest sont assujettis au monopole de la Commission canadienne du blé.

Il y a eu des systèmes semblables un peu partout dans le monde. Les Australiens avaient leur commission du blé. Ils ont décidé de la privatiser. Ceux qui veulent y participer achètent des actions. Elle est exploitée comme une société ouverte et elle fonctionne fort bien. Pouvons-nous faire la même chose au Canada? Non. Le gouvernement libéral estime que les agriculteurs ne doivent pas avoir le contrôle de leur propre destinée.

Il y a bien des choses que le gouvernement libéral aurait pu changer pour que nous n'ayons pas à modifier précipitamment, à la dernière minute, une loi qui, si nous ne la modifions pas, nuira encore aux agriculteurs de l'Ouest, et probablement aussi à tous les autres agriculteurs canadiens.

• (1245)

Le monopole exercé par la Commission canadienne du blé a eu des répercussions sur bon nombre des décisions prises par le groupe spécial de l'OMC. Ce n'était pas la première fois que le groupe remettait la Commission du blé en question et ce ne sera pas la dernière. Il se contentera d'adapter le système pour le rendre acceptable pour le moment, mais je suis persuadé que la question se présentera à nouveau dans l'avenir.

Je représente la circonscription de Macleod en Alberta. La majorité des agriculteurs de ma circonscription et des producteurs de céréales et d'oléagineux de l'Ouest du Canada sont loin d'avoir

besoin d'un organisme monopolistique pour commercialiser leurs produits. Le blé et l'orge ne représentent qu'une petite partie de la production dans l'Ouest du Canada. Nous commercialisons nous-mêmes tous nos autres produits.

On nous a dit aujourd'hui à la Chambre combien la Commission canadienne du blé avait fait un travail magnifique et permis aux agriculteurs canadiens de tirer des revenus supplémentaires. C'est faux. Nos revenus ont en fait diminué.

Il y a également cette question du plafond sur les revenus des compagnies de chemin de fer. Le juge Estey a recommandé que nous adoptions un système commercial. Si nous sommes soumis à un plafond, c'est parce que le gouvernement libéral n'a pas voulu adopter les recommandations du juge Estey. Encore une fois, nous devons subir les conséquences de l'inéptie du gouvernement.

Comme la députée de Haldimand—Norfolk—Brant l'a déjà souligné, la Commission canadienne des grains est dépassée. J'ai eu l'occasion de poser des questions à la commissaire en chef qui a comparu devant notre comité permanent il y a une ou deux semaines et je lui ai demandé pourquoi il n'existait pas de Commission canadienne des frites, compte tenu des résultats si extraordinaires enregistrés par la Commission canadienne du blé. Il y a au Canada une importante industrie de la pomme de terre qui produit des frites, mais nous n'avons pas de commission spécialisée pour commercialiser les frites. Il n'y a pas de commission chargée de classer les frites.

Il existe cependant une commission des grains qui accorde arbitrairement un grade aux grains. Cela explique en partie pourquoi nous aurons de la difficulté avec le mélange des grains. La présente mesure législative tente de régler le problème grâce au système de silos.

Je dois soulever une autre préoccupation à cet égard. Les États du nord des États-Unis sont des expéditeurs captifs. Une seule compagnie de chemin de fer leur assure des services de transport à destination de la côte ouest. Leurs taux de transport ne sont pas tout à fait le double des nôtres, mais ils sont très certainement supérieurs aux nôtres. Si nous englobions le grain importé, aux termes de l'actuel projet de loi, beaucoup de grain des États-Unis entrerait au Canada, parce qu'il serait plus économique de le transporter par camion au Canada, de le charger sur des wagons et de l'envoyer sur la côte ouest. Qu'arrivera-t-il à la disponibilité des wagons affectés au transport du grain de l'Ouest?

Les agriculteurs de ma circonscription sont inquiets parce que leurs silos sont pleins. La Commission canadienne du blé vendra-t-elle ou non ce grain ou serons-nous en mesure ou non de le transporter sur la côte? Les agriculteurs préparent de nouvelles récoltes pour cette année et leurs silos sont encore remplis du grain de l'an passé. Nous pouvons difficilement accepter une plus grande quantité de grain à transporter à destination de la côte ouest.

J'aurais voulu vous parler du projet de loi C-40 comme l'a fait la députée de Haldimand—Norfolk. Je tenais à soulever les préoccupations dont les agriculteurs de ma circonscription m'ont fait part. Comme je l'ai dit, nous appuierons ce projet de loi, mais seulement à la condition que des amendements soient apportés et que se tienne un examen approfondi de la Commission canadienne des grains.

Initiatives ministérielles

• (1250)

M. Garry Breitreuz (Yorkton—Melville, PCC): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt mon collègue exposer quelques-unes de ses préoccupations à l'égard du projet de loi C-40. Je voudrais qu'il termine ses observations et qu'il me fasse part de l'opinion de ses électeurs à ce sujet. Je lui donnerai la possibilité de terminer ses observations, puisqu'il n'a pas pu le faire pendant le temps dont il disposait. J'estime qu'il est très important de consigner quelques-unes des observations qu'ont faites les habitants de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba. J'espère que le député fera des observations sur quelques-uns de ces points de vue.

M. Ted Menzies: Madame la Présidente, il y a beaucoup de frustration chez les agriculteurs que je représente. Je devrais indiquer que je suis agriculteur moi-même et que je maîtrise bien certaines de ces questions. J'ai participé aux débats qui ont eu lieu sur les transports.

Je ne me souviens plus du nombre de fois où nous avons analysé le système de transport dans l'Ouest du Canada. Mes agriculteurs sont très frustrés lorsqu'ils ont des cellules remplies de céréales, en fait, des cellules pleines de grains gourds et humides de l'an dernier, qui n'ont pas été vendus.

Est-ce la faute du producteur? Est-ce la faute du producteur si nous n'avons pas vendu la récolte de l'an dernier? Voilà le soutien que nous avons. Nous avons un système archaïque qui tente de conserver les produits de base d'une année à l'autre. Le système tente de spéculer en se demandant si c'est ou non un bon moment pour vendre, alors qu'en fait, la Commission canadienne du blé a pour mandat de commercialiser les grains, et non pas de spéculer sur eux.

Bon nombre de mes producteurs m'ont demandé si nous avions vraiment besoin d'une commission des grains. J'ai déjà parlé de cette question. Nous avons un système arbitraire de classement qui, probablement, serait bien adapté pour les années 1930. Il ne l'est plus aujourd'hui.

Nous avons de 40 à 50 catégories différentes de grains qui ne veulent absolument rien dire au consommateur d'une autre région du monde. Le moment est peut-être venu d'envisager un système qui demandera aux consommateurs, aux clients du pays où nous allons commercialiser les céréales, ce qu'ils veulent vraiment. Quelles caractéristiques le consommateur souhaite-t-il, du point de vue de la valeur meunière, des propriétés brassicoles ou de la teneur en huile dans le cas des oléagineux? Le moment est peut-être venu d'examiner tout le système en profondeur.

Nous pouvons modifier notre recherche et développement de manière à fournir des variétés qui correspondront exactement aux souhaits du consommateur, au lieu d'être liés à un vieux système qui classe les grains en catégories numéro un, numéro deux et numéro trois. Cela ne veut rien dire quand ces grains sont transformés en pains. Cela ne veut rien dire quand ils deviennent de l'orge brassicole que l'on transforme en bière.

• (1255)

M. John Williams (Edmonton—St. Albert, PCC): Madame la Présidente, j'ai une petite question à poser au député de Macleod au sujet de la Commission canadienne du blé. Comme il l'a signalé, ce système s'applique strictement aux agriculteurs de l'Ouest. Il ne s'applique à aucun autre agriculteur, que ce soit ici en Ontario, par exemple, ou ailleurs.

Le gouvernement libéral a fait beaucoup de bruit au sujet de la Charte des droits et libertés et du fait que nous sommes tous égaux devant la loi. Pourquoi le député croit-il que le gouvernement oblige les agriculteurs de l'Ouest à vendre leur grain à la Commission

canadienne du blé et à personne d'autre en les menaçant de sanctions sévères, alors que les agriculteurs de l'Ontario peuvent vendre leur grain à qui veut bien l'acheter?

M. Ted Menzies: Madame la Présidente, c'est la question d'un million de dollars, une question que je pose depuis longtemps.

M. John Williams: Et cela a coûté aussi un million de dollars aux agriculteurs.

M. Ted Menzies: Oui, cela a coûté beaucoup d'argent aux agriculteurs. En fait, cela ne leur a pas coûté seulement de l'argent.

Certains députés à la Chambre seront peut-être surpris d'entendre que cela a aussi coûté un séjour en prison à certaines personnes. J'ai des amis qui ont passé du temps derrière les barreaux. Aussi incroyable que cela puisse paraître, nous avons des agriculteurs qui veulent simplement commercialiser leur propre grain et qui se retrouvent en prison parce qu'ils ont fait cela de l'autre côté de la frontière. Cette loi est archaïque. Elle est à peu près tout aussi archaïque que la Commission canadienne du blé.

M. John Williams: Et le gouvernement libéral aussi.

M. Ted Menzies: Je dirais que les deux ont besoin d'une bonne restructuration. Lorsque notre parti accédera au pouvoir, je crois que la restructuration de la Commission canadienne du blé devrait être une priorité.

[Français]

M. Pierre Paquette: Madame la Présidente, j'ai le plaisir de participer à ce débat portant sur le projet de loi C-40 même si, il faut bien l'admettre d'emblée, ce n'est pas un projet de loi ayant beaucoup d'effet sur le Québec et l'agriculture québécoise. Par contre, cela nous permet de faire le point sur un certain nombre de dossiers concernant à la fois l'agriculture et les négociations à l'Organisation mondiale du commerce.

D'abord, je dois vous dire que nous serons en faveur du principe de ce projet de loi, étant donné qu'il découle d'une décision prise à l'Organisation mondiale du commerce par l'organe des différends. De plus, nous croyons que le droit commercial international doit avoir toute sa force. Nous aimerions que les autorités américaines aient la même vigilance que le gouvernement dans ce cas précis. Je vous rappelle que, concernant l'amendement Byrd, l'OMC a rendu une décision défavorable au gouvernement américain. Depuis, le gouvernement n'a toujours pas bougé, ce qui nous a obligé à mettre en place une série de mesures de rétorsion, avec l'aide d'autres pays, pour forcer les Américains à bouger.

Évidemment, nous pensons qu'il est tout à fait normal qu'à la suite à la décision de l'OMC, le gouvernement canadien fasse les ajustements nécessaires. Dans ce contexte, nous serons en faveur du principe.

Cela dit, nous souhaiterions entendre des témoins au comité relativement aux répercussions financières de ce projet de loi, et ce, afin de connaître les préoccupations des producteurs de grain de l'Ouest. Comme je le mentionnais, le Québec n'est pas visé, mais il sera important pour nous d'entendre ce que les gens de l'Ouest ont à dire à ce sujet.

Or, ce matin je suis un peu surpris: la Commission canadienne du blé ne semble pas faire l'unanimité que je croyais qu'elle faisait. Nous trouvons donc important que le comité puisse entendre des témoins pour que le Bloc québécois puisse se faire une idée plus précise en vue de l'adoption ou non du projet de loi. Toutefois à ce moment précis, je le répète, nous sommes en faveur du principe.

Initiatives ministérielles

Cela dit, tout en étant en faveur du principe du projet de loi parce qu'il découle d'une décision de l'Organisation mondiale du commerce, le Bloc québécois entend continuer à défendre la capacité des agriculteurs de choisir la manière de commercialiser leurs produits. Au Québec, comme vous le savez, il est possible d'avoir des plans mixtes. La décision de mettre en place ces plans se fait par un débat au sein du secteur agricole touché. Lorsque la majorité des agriculteurs désirent mettre un plan mixte en place, celui-ci s'applique à l'ensemble du secteur. Cela nous semble tout à fait normal, parce que non seulement cela permet aux producteurs agricoles d'avoir un meilleur rapport de force avec les entreprises qui achètent leurs produits, qui sont souvent d'ailleurs des multinationales, mais cela leur permet également, en négociant d'un seul bloc, d'obtenir un meilleur prix pour leurs produits. De plus, cela leur permet d'avoir une stabilité sur le plan des revenus et cela permet aux transformateurs d'avoir un approvisionnement sûr et de qualité.

Il faut donc quand même s'assurer, dans les négociations qui sont en cours à l'Association mondiale du commerce concernant l'agriculture, que cette capacité de choisir la manière de commercialiser les produits agricoles demeure. Nous sommes un peu inquiets quant à la façon dont le gouvernement libéral se comporte à cet égard. Il y a le laxisme du gouvernement et son manque de détermination dans ses positions. Il y a aussi le fait que, parfois, dans ses positions — c'est ce que l'on peut lire à tout le moins sur le site web —, on ne constate pas de prises de position très ferme concernant la gestion de l'offre ou la défense, comme je le mentionnais, d'un modèle agricole qui nous soit propre.

Je veux signaler à cette Chambre que le Bloc québécois a donné son appui à un mouvement qui s'appelle Maé-Maé. Il s'agit de l'acronyme du Mouvement pour une agriculture équitable. Ce mouvement a pris son essor chez l'Union des producteurs agricoles du Québec, en particulier la section concernant le développement international et qui connaît beaucoup de succès dans les pays africains francophones.

• (1300)

Ce mouvement vise à défendre un certain nombre de principes, dont, entre autres, celui de la capacité de chacun des pays de se doter d'un modèle agricole qui soit conforme à ses besoins sur le plan de la sécurité alimentaire, mais aussi qui assure des revenus adéquats aux producteurs agricoles, en particulier les petites fermes et celles de dimension familiale.

Même si on donne suite à la décision de l'OMC, nous souhaitons que le Canada défende avec beaucoup plus de fermeté ce principe d'une agriculture équitable, c'est-à-dire une agriculture qui soit le choix des agriculteurs, en toute autonomie, et ce, dans chacun des pays.

Dans ce contexte, il est extrêmement important que le gouvernement libéral prenne acte de la motion adoptée unanimement en cette Chambre vendredi dernier. Cette motion demande au gouvernement de ne faire aucune concession concernant le système de la gestion de l'offre lors des négociations à l'Organisation mondiale du Commerce. Compte tenu de cette décision unanime de la Chambre, on ne voudrait pas que le gouvernement continue d'agir comme si rien n'avait été voté ici. Dans ce contexte, on s'attend à ce que le gouvernement du Canada élève le ton pour défendre ce système de la gestion de l'offre qui, comme je le mentionnais tout à l'heure, est le choix fait par un certain nombre de producteurs dans des secteurs agricoles précis.

On sait que la gestion de l'offre touche le secteur du lait qui est extrêmement important, en particulier pour le Québec, mais aussi

pour l'Ontario. Il couvre aussi le secteur des oeufs d'incubation et de consommation de même que celui de la volaille. J'aurai l'occasion d'y revenir.

Nous sommes favorables au projet de loi C-40. Comme je le mentionnais, étant donné qu'il s'agit de respecter une décision de l'Organisation mondiale du commerce, un certain nombre de principes devront être défendus avec beaucoup plus de fermeté par le gouvernement du Canada, qui est un gouvernement libéral pour le moment.

On sait que du côté des États-Unis, comme de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie, une véritable guérilla se fait contre le système agricole canadien et québécois. On ne comprend pas le modèle agricole québécois et canadien et on le conteste à répétition, pensant que ce modèle contrevient aux règles de l'Organisation mondiale du commerce. C'est d'ailleurs un peu la même incompréhension qui existe chez les Américains, quant au bois d'oeuvre actuellement.

Ce qui est intéressant dans la décision de l'Organisation mondiale du commerce, qui a mené à ce projet de loi C-40, c'est qu'on ne remet pas en cause le fait que la Commission canadienne du blé soit un vendeur exclusif de blé de l'Ouest canadien voué à l'exportation. Ce n'est pas du tout cela qui est remis en cause. Ce sont d'autres éléments. En ce sens, il faudra construire sur les éléments positifs du jugement de l'organe de règlement des différends de l'OMC. Il me semble qu'il y a là un message assez clair qui est valable pour la Commission canadienne du blé, mais qui est valable aussi pour d'autres offices et pratiques de commercialisation au Canada et au Québec.

Je vous rappelle que ce sont essentiellement trois pratiques, que nous avons jusqu'à présent, qui ont été jugées non conformes aux règles de l'OMC. On a demandé au Canada de se conformer aux règles d'ici le 1er août 2005. Le projet de loi C-40 arrive donc tout à fait à temps.

Premièrement, il y a le plafond des recettes des compagnies de chemin de fer. Présentement, comme vous le savez, un plafond limite les coûts du transport du grain local; ce plafond n'existe pas pour le grain étranger. On devra donc modifier la Loi sur les transports au Canada pour que le grain étranger puisse avoir accès au réseau ferroviaire comme le grain canadien. Cela entraînera donc une modification de la définition du grain. On en parle à l'alinéa 3 b) du projet de loi. Cela aura pour effet d'imposer le même plafond pour le transport des grains étrangers et locaux. En ce sens, l'Organisation mondiale du commerce a considéré que cette pratique constituait une forme de subvention à l'exportation.

Le deuxième élément, c'est l'autorisation d'entrée des grains. Présentement, la Commission canadienne du grain doit donner aux exploitants étrangers, la permission d'entreposer des grains étrangers dans des installations agréées.

• (1305)

Cet article donnait un avantage au grain canadien que l'organisation mondiale du commerce a considéré indu, et ainsi, l'alinéa 57c) de la Loi sur les grains du Canada est tout simplement aboli.

Il y a un dernier élément qui a été contesté par l'Organisation mondiale du commerce, soit la permission de mélanger des grains. Avant de mélanger des grains locaux avec des grains étrangers, il fallait demander la permission à la Commission canadienne du grain. On considère qu'il s'agit là d'une entrave à l'entrée pour les grains étrangers.

Initiatives ministérielles

On remplace donc, dans les articles 1 et 2 du projet de loi, cette mesure qui a été considérée par l'OMC anti-concurrentielle par l'obligation des exploitants d'informer la Commission canadienne du grain qu'il y a mélange de plusieurs grains, les grains étrangers et les grains canadiens. On a maintenu l'alinéa 72(1)b) de la Loi sur les grains canadiens qui assure que le grain purement canadien soit bien identifié, afin de préserver l'excellente réputation du grain canadien sur les marchés internationaux.

Ce sont donc des modifications extrêmement précises. Également, tel que je le disais dès le départ, il est intéressant que dans cette décision de l'Organisation mondiale du commerce, on n'ait pas contesté la légitimité de la commercialisation collective du grain. Il appartiendra aux producteurs de l'Ouest d'en discuter, mais personnellement, je trouve qu'il est tout à fait normal que des producteurs se regroupent pour vendre collectivement leurs produits agricoles aux transformateurs.

On faisait référence tout à l'heure à la patate frite, en disant qu'il n'y avait pas d'office de commercialisation qui lui soit consacré dans l'Ouest. Au Québec, il n'y a pas d'office de commercialisation de la patate, mais il existe un plan conjoint. Je peux vous dire qu'il y a des négociations extrêmement difficiles entre les producteurs de pommes de terre et les fabricants de chips sur le prix des pommes de terre. Comme ancien secrétaire général de la CSN, lorsque j'ai quitté cette dernière, j'ai donné des sessions de formation aux producteurs de pommes de terre pour leur expliquer comment on crée un rapport de force et comment on négocie avec des multinationales.

C'est une chose qui se fait donc, et c'est un choix que les producteurs québécois ont fait; c'en est cependant un qui est incompris par les multinationales américaines, de même que les multinationales canadiennes qui font davantage affaire dans l'Ouest ou dans l'Ontario.

Il me semble important de souligner que le rôle de la Commission canadienne du blé, qui a été maintes fois contesté par les Américains à l'OMC, n'a pas été trouvé fautif par cette dernière. J'aimerais attirer votre attention sur le fait que dans le jugement, on dit que ces principes ne sont pas enfreints lorsqu'une entreprise commerciale d'État agit en s'inspirant de considérations d'ordre commercial. Je vous lis des passages du jugement de l'organe de règlement des différends de l'OMC.

On dit premièrement que la Commission canadienne du blé est contrôlée par les producteurs dont elle commercialise les grains. Deuxièmement, on dit que le fait que le gouvernement canadien ne surveille pas les opérations de vente de la Commission canadienne du blé accroît plutôt qu'il ne diminue la probabilité que la Commission canadienne du blé agira en tenant compte des intérêts commerciaux des producteurs. En conséquence, le groupe spécial conclut qu'étant donné sa structure de direction, la Commission canadienne du blé est incitée à maximiser les revenus des producteurs dont elle commercialise les produits.

En d'autres termes, la Commission canadienne du blé agit comme vendeur collectif, mais dans le cadre des mécanismes du marché, c'est-à-dire de la loi de l'offre et de la demande destinée à la maximisation des profits; elle a donc comme motif la recherche du maximum de profits par les producteurs. Je pense donc que le gouvernement aurait intérêt à s'inspirer des considérations de l'organe de règlement des différends, en particulier dans le dossier de la gestion de l'offre.

Je vais me permettre de développer cette question, parce que c'est extrêmement important pour nous au Québec. Dans la région que je représente, celle de Lanaudière, il y a beaucoup de producteurs

laitiers, des producteurs de volaille aussi bien que d'oeufs, qui sont sous la gestion de l'offre.

Comme vous le savez, ce qui est intéressant avec la gestion de l'offre, c'est qu'il s'agit d'une décision qui est prise par les producteurs, que cela assure un approvisionnement continu aux transformateurs, des revenus équitables aux producteurs ainsi qu'une grande qualité de produits.

● (1310)

Pour ce faire, il y a trois piliers qui doivent être maintenus. Premièrement, il faut encadrer la production pour ajuster l'offre à la demande, d'où le terme gestion de l'offre. Deuxièmement, il faut assurer le bon fonctionnement des mécanismes de prix qui assurent des revenus équitables aux producteurs, et ce, sans subventions. C'est extrêmement important. En gérant l'offre en fonction de la demande, on a choisi de s'assurer d'un revenu et d'un prix adéquats pour le produit. On n'a pas recours à des subventions gouvernementales.

Il y a un grave problème actuel à l'égard duquel le Canada devra se mettre les yeux vis-à-vis des trous. C'est qu'actuellement à l'OMC, le débat se tient sur les tarifs à l'importation, et en ce qui concerne les subventions, c'est le bar ouvert. Les Américains, de même que les Européens, subventionnent à tour de bras leur industrie agricole. Cela désavantage les pays en voie de développement en particulier, mais aussi le Canada qui a décidé de mettre davantage l'accent sur l'administration de son marché interne.

Or, pour administrer ce marché interne, il faut un troisième pilier, soit le contrôle des quotas d'importation. Depuis l'Accord de Marrakech, ceux-ci sont contrôlés par des tarifs à l'entrée pour décourager les exportateurs étrangers de venir sur les marchés canadien et québécois.

Le problème qui se pose, c'est que le gouvernement libéral fédéral fait preuve d'un laxisme tout à fait inadmissible par rapport à ce troisième pilier, malgré les déclarations à répétition du ministre du Commerce international, de celui de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et de l'ancien ministre du Commerce international maintenant devenu ministre des Affaires étrangères. On laisse malgré tout entrer des produits substitués au lait ou qui contiennent des substitués.

Vendredi dernier, j'ai donné l'exemple de l'huile de beurre. En fait, 49 p. 100 des produits laitiers ne sont pas couverts par la liste des produits contingentés par le Canada. Il faudrait strictement une décision politique pour rajouter les huiles de beurre dans la définition des produits laitiers, afin de s'assurer que ceux-ci entrent sur notre marché à des tarifs compatibles à la gestion de l'offre et au troisième pilier, soit la limitation des importations visant à agencer l'offre et la demande.

Encore plus grave, on dirait que le gouvernement libéral vit dans une bulle. Il ne s'aperçoit pas, malgré son discours, des changements technologiques extrêmement importants qui permettent maintenant de séparer les différents éléments du lait. Au départ, c'était le lactose, les protéines et le gras. Maintenant, on est capable encore plus de diviser ces sous-produits du lait, qu'on laisse entrer en éléments séparés. D'ici quelques années, rien n'empêchera quelqu'un de les faire entrer au Canada sans aucune restriction, de reconstituer le lait puis de le vendre sur les marchés canadien et québécois. Par le fait même, on détruit les assises du système de la gestion de l'offre. Tel est le problème.

Initiatives ministérielles

L'OMC n'a pas de problème actuellement avec la gestion de l'offre. On le réaffirme d'une certaine façon ici, dans le jugement concernant les pratiques de la Commission canadienne du blé à propos du grain. Cependant, le gouvernement fédéral ne semble pas tenir compte de cette nouvelle réalité des substituts du lait qui entrent sur le marché en contenant 49 p. 100 d'éléments laitiers. En effet, on est maintenant capable de diviser le lait en différents éléments qui peuvent entrer presque sans contingentement.

Comme je le mentionnais précédemment, lors de l'Accord de Marrakech, on a décidé de substituer les contrôles d'importation, c'est-à-dire qu'au lieu d'imposer des quotas à l'importation, on favorise maintenant des contingentements tarifaires. Il faut donc que le gouvernement prenne les moyens nécessaires pour modifier ses lignes tarifaires afin que ces produits soient considérés, d'une part, comme étant des produits laitiers et, d'autre part, comme des produits sujets aux tarifs de protection des importations.

Je terminerai en vous donnant un exemple très concret. Cela nécessiterait deux modifications. Au numéro tarifaire 2106.90.93 et au suivant, au lieu de « contenant 50 p. 100 ou plus en poids de contenu laitier », il faudrait mettre « contenant 10 p. 100 ou plus en poids de contenu laitier ». Par conséquent, ces produits seraient assujettis à des droits de 274,5 p. 100, ce qui nous permettrait de maintenir ce système.

● (1315)

Encore une fois, rien ne s'y oppose, si ce n'est l'absence de volonté de ce gouvernement. Il faut souhaiter que le gouvernement se réveille et fasse en sorte que nos producteurs, en particulier nos producteurs laitiers, soient mieux protégés par leur gouvernement fédéral.

L'hon. Don Boudria: Madame la Présidente, j'ai écouté avec attention les propos de mon collègue. Je veux moi aussi que nous protégions à tout prix les producteurs laitiers. Inutile de dire que nous avons des défis assez particuliers avec les producteurs laitiers qui ont pour l'instant très peu de revenus dans le domaine de la vache de réforme. Dans certains cas, c'est clairement zéro ou même un revenu négatif. Tout cela pour dire que nous ne sommes pas en mesure de perdre les protections dont nous jouissons à l'heure actuelle. Je travaille avec le ministre de l'Agriculture et le ministre du Commerce international pour protéger nos systèmes de quota.

J'ai un problème cependant lorsque le député prétend que c'est le gouvernement qui soi-disant « laisse entrer » certains produits, tels que par exemple l'huile de beurre. Je pense qu'une précision est nécessaire. Ce n'est pas que nous « laissons » entrer. Nous avons présentement, comme le député lui-même l'a dit, des tarifs pour des produits qui ont été identifiés. L'huile de beurre n'a pas été identifiée parce que c'est un produit qui n'existait pas.

J'ai un problème avec cela parce que, et je crois que le député sera d'accord avec moi, cette huile de beurre n'est pas à mon avis un produit, mais plutôt une concoction, car lorsqu'elle est mélangée au sucre elle donne quelque chose qui est utilisé comme véhicule pour transporter l'huile de beurre au Canada, qui est ensuite reconvertie. Le député lui-même l'a dit. Il n'y a personne qui se rend au magasin en disant qu'il veut avoir un kilo d'huile de beurre et de sucre mélangés. C'est impossible, car ce n'est pas un produit, cela ne se consomme pas. Ce n'est rien, ou tout simplement une manière déguisée de faire traverser un produit qui à mon avis n'aurait pas le droit de traverser la frontière d'une autre manière.

Je pense donc que nos arguments doivent porter sur le fait qu'il n'y a pas de produit qui soit ainsi, que c'est là tout simplement un mécanisme artificiel pour faire traverser un produit interdit. C'est sur

cela que l'on doit miser, pour réduire à l'avenir le transport de cette fameuse huile de beurre sucrée qui traverse au Canada.

● (1320)

M. Pierre Paquette: Je crois, madame la Présidente, que nous disons la même chose. On sait que l'huile de beurre est tout simplement un subterfuge pour passer les frontières. Le gouvernement en étant conscient, il me semble que nous devrions trouver une solution assez rapidement.

Il y a quand même eu depuis 1996 une augmentation de 324 p. 100 de l'importation de ce produit. Cela répond à 47 p. 100 des besoins de fabrication de la crème glacée, faisant perdre 52 millions de dollars aux producteurs laitiers. Lorsque nous parlons des éléments séparés du lait, la Fédération canadienne des producteurs laitiers a suggéré au gouvernement une voie qui serait d'utiliser l'article 28 du GATT. Je pense qu'on doit y aller très sérieusement.

Je suis heureux que le député s'occupe du dossier et je lui fais confiance, mais les informations que j'ai eues sont à l'effet que le ministre du Commerce international, le ministre de l'Agriculture et le ministre des Finances ont dit non à la Fédération canadienne des producteurs laitiers concernant la possibilité d'utiliser l'article 28 pour modifier les lignes tarifaires, tout à fait en conformité avec les règles de l'OMC. Je pense que si le député veut faire un travail qui soit utile, il devrait insister à nouveau auprès des ministres responsables pour qu'on étudie au moins très sérieusement la possibilité, très bien documentée par les producteurs laitiers du Canada, d'utiliser l'article 28 du GATT pour modifier les lignes tarifaires pour les éléments séparés du lait comme la caséine. Je suis content d'apprendre que le député travaille là-dessus, d'autant plus qu'il est très influent au sein du Parti libéral.

L'hon. Don Boudria: Madame la Présidente, il y a un point que j'aimerais porter à l'attention de mon collègue. Vendredi dernier, lors de la période des questions orales, j'ai justement soulevé ce sujet à la Chambre. J'ai la réponse du ministre. Je dois vous dire qu'avant d'avoir cette réponse, j'étais, moi aussi, peut-être moins encouragé. Cependant, depuis que j'ai eu la réponse du ministre, je le suis davantage. J'aimerais partager cette réponse avec les députés de la Chambre.

En réponse à mon intervention, le ministre du Commerce international a dit à la Chambre:

Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député [...]

Je voudrais donner l'assurance à la Chambre que le ministre de l'Agriculture et moi allons tout mettre en oeuvre pour protéger notre système de gestion de l'offre et nos producteurs laitiers. Nous devons d'abord terminer les négociations de l'OMC au cours desquelles nous avons défendu la gestion de l'offre pour protéger ces industries.

Il s'agit d'une traduction de l'anglais. Les mots que le ministre a utilisés en anglais sont: « *leaving no stone unturned.* »

Cela est beaucoup plus profond que la traduction. Cela veut plutôt dire que rien ne nous arrêterait pour protéger la gestion de l'offre.

Si le député fait la lecture des *Débats de la Chambre des communes* de vendredi dernier, je pense que, comme moi, il sera un peu plus encouragé à la lumière de ce qu'a dit le ministre du Commerce international. Je lui demanderais dont de réagir à ce propos.

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Madame la Présidente, encore une fois, je ne doute pas de la bonne foi du député et de son interprétation. Les informations que j'ai eues sont en date de vendredi après-midi.

Initiatives ministérielles

Lorsque je retournais dans ma circonscription, j'ai parlé avec Marcel Groleau qui est le président de la Fédération des producteurs de lait du Québec. Il m'a dit que la semaine dernière, lors d'une rencontre avec les trois ministres que j'ai mentionnés tout à l'heure, on leur avait dit qu'il n'y avait pas d'ouverture à cet égard. Il s'agit peut-être d'une position de négociation et qu'on reviendra à la charge. En tout cas, je vais attirer l'attention de M. Groleau à la réponse qui a été donnée à la question du député.

Ce que je souhaite, de façon tout à fait non partisane, et je pense qu'il partage cet avis, c'est que l'on règle ce problème le plus rapidement possible, si possible avant les élections, parce qu'on ne sait pas ce qui peut se produire après.

[Traduction]

M. Tony Martin (Sault Ste. Marie, NPD): Madame la Présidente, je suis ravi d'avoir l'occasion d'intervenir aujourd'hui et d'exprimer officiellement certaines idées au sujet du projet de loi C-40 et de la protection du droit du Canada de déterminer quels grains entrent et circulent au pays et lesquels sont utilisés par l'industrie canadienne de la transformation, en l'occurrence les sources d'approvisionnement des consommateurs. Cette mesure législative vise à donner aux Canadiens l'assurance que leur santé et leur économie sont protégées et, surtout, dans le présent cas, que les agriculteurs du Canada sont protégés.

Je suis les débats de la Chambre où je siège depuis huit ou neuf mois et j'ai le fort désagréable sentiment que le gouvernement ne comprend pas entièrement la nature des défis que doivent relever nos agriculteurs un peu partout au pays, notamment dans ma circonscription, Sault Ste. Marie, mais aussi ailleurs en Ontario et dans d'autres provinces.

La Chambre a tenu au moins trois débats exploratoires sur l'ESB et sur son incidence sur les producteurs, d'un océan à l'autre. Les agriculteurs et leurs familles investissent les économies de toute une vie et toute leur énergie pour apporter ce qu'il y a de mieux à la table, mais, en fin de compte, des décisions néfastes sont prises aux niveaux supérieurs, par des gouvernements et des organisations qui ne comprennent apparemment pas que les petits agriculteurs constituent une priorité au Canada.

Nous craignons que ce ne soit précisément ce qui se passe encore une fois avec le projet de loi C-40. À certains égards, cette mesure législative met la charrue devant les boeufs. À d'autres égards, elle permet à des organisations de la scène mondiale de nous mener par le bout du nez. Ces organisations continuent de protéger les intérêts des plus puissants au détriment des plus petites entités et des plus petits pays qui demandent tout simplement que les règles du jeu soient les mêmes pour tous dans ce domaine.

L'ESB continue de représenter un énorme défi pour les agriculteurs et l'agriculture. La ferme familiale est touchée de plein fouet par cette crise. Notre production ne peut pas encore franchir la frontière parce que, selon ce que j'ai lu, les Américains ont décidé qu'ils n'ont pas avantage, sur le plan économique, à ouvrir leur frontière. Rien dans cette décision ne concerne la santé ou la science, ni même les bonnes pratiques agricoles. Il s'agit seulement de politique, de pouvoir et d'influence. Cela me préoccupe, comme je suis également préoccupé par le projet de loi C-40. Je parlerai plus précisément de ce projet de loi dans quelques minutes.

Il y a quelques instants, le député de Joliette a parlé de l'impact d'une décision qui a été prise la semaine dernière relativement aux produits laitiers et à la gestion de l'offre. Au Canada, la gestion de l'offre est un outil très important pour protéger les agriculteurs et les fermes laitières. Dans certaines circonscriptions de l'ensemble du

pays, notamment dans la mienne, en particulier dans la région d'Algoma Est, la gestion de l'offre permet de maintenir la viabilité des producteurs laitiers. C'est ce qui les empêche de sombrer dans la situation difficile que l'industrie bovine connaît actuellement dans l'ensemble du pays. En fait, même les producteurs laitiers sont touchés, directement et indirectement.

Il ne faut pas commencer à trafiquer l'actuel modèle de gestion de l'offre. Comme il en a été question, une réduction de 20 p. 100 sera appliquée à cause des nouvelles importations qui font leur entrée conformément à une décision de l'OMC qui est préjudiciable pour le Canada. Ce gouvernement n'a pas le courage de se lever et de demander l'application de l'article XXVIII, de façon à ce que nous puissions nous asseoir à cette table et interjeter appel de cette décision.

• (1325)

Nous n'avons qu'à jeter un coup d'oeil du côté des États-Unis pour constater l'efficacité des agriculteurs américains. Quand ils voient ce qui pointe à l'horizon, en raison d'une décision de l'OMC, de l'industrie canadienne ou de notre gouvernement, ils prennent immédiatement tous les moyens dont ils disposent pour combattre ces décisions, s'ils sont d'avis qu'elles auront un effet négatif sur les agriculteurs, leur industrie, leur économie et leurs collectivités.

Au Canada, nous semblons toujours être trop timides, presque effrayés, pour nous opposer aux autorités. Dans le cas de la gestion de l'offre, on dirait que le pays que nous avons le plus peur de contrarier ou à qui nous avons le plus peur de nuire est la Nouvelle-Zélande. Apparemment, s'adresser à l'Organisation mondiale du commerce pour en appeler de la décision aurait un effet négatif sur nos relations avec la Nouvelle-Zélande.

Qu'en est-il de nos relations avec nos agriculteurs? Qu'en est-il de nos relations avec les collectivités canadiennes dont l'agriculture est le principal secteur d'activité? Qu'en est-il des relations entre le gouvernement et l'ensemble des secteurs économiques du pays? Le gouvernement refuse d'admettre que l'agriculture est un pilier de notre économie sur lequel les Canadiens peuvent compter depuis très longtemps. À l'heure actuelle, le mot d'ordre du gouvernement est qu'il y a des choses plus importantes sur lesquelles il faut se pencher, qu'il faut tenir compte de toutes les considérations d'ordre national ainsi que des autres pays et de leurs façons de faire.

Le gouvernement se doit de faire preuve de fermeté. Il lui incombe d'intervenir lorsqu'un secteur de notre économie, de notre pays ou de notre industrie est touché par une contestation. Il se doit de dire non et de prendre un instant pour examiner la situation. Il ne doit pas avoir peur de contester des décisions prises par des organisations comme l'Organisation mondiale du commerce.

Le projet de loi dont nous sommes saisis a pour objectif de modifier la Loi sur les grains du Canada et la Loi sur les transports au Canada afin de respecter une décision de l'OMC voulant que les méthodes canadiennes de transport et de manutention des grains soient contraaires aux obligations du Canada en ce qui concerne le traitement national aux termes du GATT. Nous y voilà à nouveau. Le gouvernement veut faire adopter le projet de loi avant la fin de la campagne agricole actuelle, le 31 juillet, pour que cela coïncide avec le délai du 1^{er} août imposé par l'OMC. Nous ne voulons pas de mesures de rétorsion de la part des États-Unis. Nous voulons éviter de verser des indemnités. Il devrait pourtant y avoir un moyen pour nous de faire connaître certaines de nos préoccupations bien réelles au sujet du projet de loi.

Initiatives ministérielles

Nous devons comprendre que, même si les modifications en question ne touchent que les expéditions de céréales à l'ouest de Thunder Bay, sans comprendre cette ville, c'est une question nationale qui doit préoccuper tous les agriculteurs. Ce pourrait être un élément de plus qui va exposer l'industrie agricole canadienne à toutes sortes d'attaques de la part de grandes organisations et de groupes d'intérêts américains et européens qui ne reconnaissent pas facilement, si nous ne nous opposons pas à ces derniers, les répercussions que cela aura sur le Canada et les agriculteurs canadiens.

Dans le cadre de la décision de l'OMC, ces modifications doivent être apportées avant le 1^{er} août. Cependant, il y a quelques sujets de préoccupation qui ne sont pas abordés dans cette nouvelle mesure législative. Il y a notamment les conséquences de traiter le grain importé différemment du grain canadien.

Les dispositions proposées vont abroger ou modifier les dispositions actuelles dans les deux lois qui traitent le grain importé différemment du grain canadien. Il s'agit notamment de supprimer la nécessité d'obtenir l'autorisation de la Commission canadienne des grains avant que du grain étranger puisse se retrouver dans une installation terminale agréée. Il ne sera plus nécessaire que les exploitants d'une installation terminale ou de transbordement agréée obtiennent l'autorisation de la Commission canadienne des grains pour mélanger les grains, et on applique le plafond de recettes des chemins de fer au grain importé.

La première préoccupation relative à ce projet de loi concerne la disposition sur la nécessité de signaler le grain importé au Canada en provenance des États-Unis ou d'autres pays. Les modifications proposées permettent cela, mais il est peu probable que cette mesure soit efficace puisqu'elle doit être appliquée après l'importation, et non au préalable. C'est un peu comme fermer la porte de l'enclos une fois que les chevaux sont déjà sortis.

● (1330)

Pour remédier au déséquilibre qu'entraîneront ces modifications sur le plan de la reddition de comptes, le gouvernement a dit qu'il mettrait en place des dispositions réglementaires. Ces dernières exigeraient des exploitants de silos qu'ils indiquent à la CCG, la Commission canadienne des grains, l'origine du grain. S'ils mélangent du grain canadien et du grain étranger, il faudrait désigner le tout comme du grain mélangé.

Toutefois, nous croyons comprendre que la CCG, l'Agence canadienne d'inspection des aliments et la Commission canadienne du blé n'en sont qu'à la rédaction de la réglementation. Celle-ci n'entrerait pas en vigueur avant août 2006, soit un an complet après l'étude du projet de loi C-40 à la Chambre. Comme je le disais plus tôt, c'est comme fermer la porte de l'enclos une fois que les chevaux sont déjà sortis.

La deuxième préoccupation relative au projet de loi, c'est la distinction entre le grain importé et le grain en transit. Le projet de loi ne semble pas indiquer clairement si l'on continuera à traiter ces deux types de grain différemment, ou en quoi les exigences seraient différentes ou encore si ces types de grain ne formeront plus qu'un seul type. À l'heure actuelle, dans la plupart des cas, le grain qui arrive dans l'Ouest du Canada en provenance des États-Unis est simplement en transit, car il est expédié vers un des ports. La décision de l'OMC semble permettre que le grain en transit soit traité comme tel, de sorte qu'il ne reçoive pas de traitement national. Or, le projet de loi semble définir tout le grain en provenance des États-Unis comme du grain importé.

Notre parti estime qu'il est très important de stipuler que le grain en transit ne doit pas recevoir de traitement national, à défaut de quoi nous serons vulnérables et nous aurons peu de recours si les producteurs des États-Unis décident de tirer parti de nos chemins de fer et de nos silos.

Pour notre parti, la modification des deux lois pour assurer la conformité à la décision de l'OMC ne pose pas problème. Le gouvernement a déjà déclaré clairement qu'il n'allait pas en appeler de la décision. Si nous tardons trop, les agriculteurs auront peut-être à subir à leur détriment des mesures de rétorsion de la part des États-Unis et de l'OMC. Le gouvernement doit cependant être prudent en effectuant ces changements. Nous ne voudrions pas laisser les producteurs céréaliers de l'Ouest sans réglementation ni protection. Des praticiens sur le terrain ont signalé que certains protocoles ou règlements établis antérieurement par la CCG ont donné des résultats douteux. Cela ne doit pas arriver dans le cas du mélange des céréales puisqu'on risquerait de compromettre la qualité des céréales canadiennes.

Selon ce qu'on nous rapporte, la plupart des producteurs acceptent les modifications nécessaires pour assurer la conformité. Ils souhaitent cependant une différence de traitement bien clairement établie entre les produits en transit et les produits importés. On s'inquiète également des exigences de déclaration moindres et de leurs effets sur l'exclusion des variétés non inscrites ou même des semences ou céréales génétiquement modifiées.

Ce qui n'amène à considérer un autre aspect déjà soulevé à la Chambre, mais au sujet duquel le gouvernement manque de courage et se garde bien d'adopter une position claire. Qu'allons-nous faire au sujet des semences génétiquement modifiées et des semences stériles dites Terminator?

L'OMC veut permettre aux grands producteurs de semences et aux multinationales d'introduire des semences qui produisent des plantes stériles. Pensez aux répercussions catastrophiques pour nos agriculteurs, surtout les petits producteurs qui souhaitent réutiliser leurs semences d'une année à l'autre, aux pays en développement et aux petits pays du tiers monde, sans parler du fait qu'il s'agit d'un crime contre la nature. Nous craignons aussi les répercussions du projet de loi C-40 du fait que nous ne serons peut-être pas en mesure de connaître la nature des produits acheminés sur notre territoire, notamment les semences et les céréales modifiées génétiquement.

Nous avons des réserves au sujet de l'OMC, un organisme non élu. Pourquoi le Canada mettrait-il en danger la qualité de son grain parce qu'un organisme non élu de régulation du commerce mondial, le demande? Et pourquoi devrait-il agir selon un échéancier de toute évidence trop serré pour le gouvernement?

De plus, les États-Unis choisissent constamment de ne pas tenir compte des décisions de l'OMC ainsi que de celles prises en vertu de l'ALENA. Pourquoi devrions-nous faciliter le commerce aux producteurs américains alors que les États-Unis violent de tels accords commerciaux, comme le GATT, en toute impunité?

● (1335)

J'attire de nouveau votre attention sur ce qui se passe dans le cas de l'ESB et du bétail. Il ne faut pas avoir une grande imagination pour se rendre compte de l'effet qu'a eu sur notre industrie du bois d'oeuvre la prise de position ferme des Américains. Pourquoi ne faisons-nous pas preuve de la même détermination et de la même fermeté?

Initiatives ministérielles

Le gouvernement souscrit à la mondialisation, mais sans imposer ses conditions. Il faut bien prendre garde à ce que, si nous modifions nos lois de cette façon pour qu'elles soient conformes à la décision de l'OMC, cela n'entraîne, par ricochet, l'entrée au Canada de semences non enregistrées et de cultures transgéniques, qui pourraient contaminer l'approvisionnement canadien en grain, ce dont les agriculteurs canadiens pourraient certainement se passer.

Nous avons consulté un bon nombre d'organismes agricoles de l'Ouest ainsi que la Commission canadienne du blé. La plupart des producteurs sont d'accord pour dire qu'il faut modifier nos lois pour qu'elles soient conformes à la décision de l'OMC, mais ils craignent qu'il pourrait y avoir une différence de traitement entre le grain en transit et le grain importé; ils se préoccupent aussi de l'effet que l'absence de contrôle pourrait avoir sur les variétés non enregistrées ou sur les semences ou les grains transgéniques. La Commission canadienne du blé, notamment, estime que sans changements réglementaires coïncidant avec la mise en oeuvre du projet de loi, la réputation du Canada à titre de fournisseur de grain de haute qualité, de grain à valeur ajoutée, souffrira du fait que le grain étranger ne fera pas l'objet d'un contrôle approprié.

• (1340)

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Madame la Présidente, le débat est très intéressant. Le député a fait quelques réflexions sur l'OMC et a mentionné quelques préoccupations à ce sujet, notamment à l'égard de ceux qui ne se plient aux règles de l'OMC.

Je voudrais que le député nous en dise davantage sur le rôle de l'OMC relativement aux autres questions que celle qui occupe actuellement la Chambre. L'OMC nous est-elle utile dans nos relations commerciales? S'il y a des problèmes, est-il possible de les résoudre ou bien le député a-t-il perdu toute confiance en l'OMC, auquel cas nous devrions préconiser son abolition et nous en retirer?

M. Tony Martin: Madame la Présidente, les organisations internationales comme l'OMC et l'ONU peuvent être utiles. Elles peuvent accomplir de bonnes choses pourvu qu'elles aient à coeur l'intérêt du consommateur. Elles doivent penser aux petits pays autant qu'aux grands. Elles doivent créer des conditions équitables où tous ont le droit de parole, et les intéressés doivent sentir qu'on tiendra compte de leur opinion.

Lorsqu'on voit des pays comme les États-Unis contester sans relâche les décisions de l'OMC sur les différends qui opposent ce pays au Canada, notamment dans le dossier du bois d'oeuvre, qui nous vient spontanément à l'esprit, on se demande quelle efficacité peut bien avoir l'organisation. Si elle n'a pas l'autorité pour tenir tête à de grands pays comme les États-Unis, compte tenu des effets qu'ils ont, ni les moyens de les forcer à respecter ses décisions, alors il est normal que nous nous posions des questions.

En contrepartie, nous pouvons simplement, en tant que gouvernement et en tant que pays, nous efforcer de tirer parti des mécanismes existants, comme les États-Unis le font, pour qu'en fin de compte justice soit rendue comme tout le monde le souhaite, je crois.

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Madame la Présidente, j'ai écouté les propos du député et, de prime abord, il semble y avoir quelque chose qui cloche dans son raisonnement. Je voudrais le contester.

Le député dit que l'OMC est une organisation où les représentants ne sont pas élus. La même chose vaut pour l'OIT. Les mêmes pays en sont membres. Je n'ai jamais entendu le député ni son parti prétendre, lorsqu'une décision de l'OIT ne nous plaisait pas ou lorsqu'un pays membre de l'OIT donnait d'une décision de l'OIT une interprétation

qui ne correspondait pas à la nôtre, que nous devrions menacer de nous retirer ou contester cette organisation en lui reprochant un manque de légitimité sous prétexte que ses membres n'ont pas été élus au suffrage direct.

La proposition connexe, c'est que la plupart des pays puissants dont il parle sont des démocraties. Les gouvernements démocratiquement élus de divers pays nomment leurs représentants au sein des organisations internationales.

Enfin, il se trouve que nous avons un régime de gouvernement parlementaire. Nos ministres sont élus. Au moins, ils sont députés. Aux États-Unis, en France et dans un certain nombre d'autres pays, les ministres ne sont pas élus. Les ministres de ces pays démocratiques ne sont pas élus. Si tel est le critère, pourquoi l'appliquer de façon sélective?

Cela ne veut pas dire que je suis d'accord sur toutes les décisions de l'OMC. Il arrive parfois que certaines ne soient pas respectées, c'est certain. Je suis tout de même content que les États-Unis fassent au moins partie de l'organisation.

À l'époque du GATT, les États-Unis n'ont adhéré à l'organisation que vers la fin des années 50. Ils faisaient tout ce qu'ils voulaient. Aujourd'hui, j'admets qu'ils n'écoutent pas toujours tout ce que nous disons, mais nous devons nous efforcer de renforcer les institutions au lieu de les miner en faisant ce genre de déclaration à la Chambre.

• (1345)

M. Tony Martin: Madame la Présidente, je reconnais que nous avons besoin de ces organismes et que nous devons les renforcer et nous assurer qu'ils s'acquittent bien du travail dont ils ont été chargés.

Il arrive cependant de plus en plus souvent que ces organismes subissent injustement l'influence d'intervenants plus imposants, mieux établis et mieux nantis, au détriment de plus petits pays, de plus petits intérêts et de petits producteurs agricoles canadiens. À titre de gouvernement dûment élu par le peuple, nous devons nous affirmer davantage. Nous devons être prêts à protester plus souvent en disant « Un instant. Nous allons trop vite. Nous ne comprenons pas bien toutes les implications que cette décision peut avoir pour nous. Nous voulons avoir le temps d'y jeter un coup d'oeil, de nous pencher sur la question et de comprendre quelles pourraient en être les conséquences. »

Chaque fois que la Banque mondiale et les autres organismes qui gèrent les investissements et les projets de développement à l'échelle internationale se rencontrent, ils sont la cible de la société civile, de groupes d'hommes et de femmes ordinaires qui comprennent que ces organismes, et dans certains cas des gouvernements dûment élus, subissent indûment l'influence d'organisations bien nanties ayant des intérêts particuliers très limités. C'est ce qui me préoccupe.

Dans le dossier du projet de loi C-40 qui nous occupe, le Canada doit vraiment tenir compte de tous les éléments, y compris du choix du moment propice pour les mesures que nous comptons prendre. Nous ne voulons pas que notre système soit contaminé de quelque façon que ce soit et que nos agriculteurs doivent en subir les conséquences. Nous ne voulons pas non plus que cette semence au gène terminateur soit introduite au pays ou dans des pays du tiers monde et qu'elle ait des conséquences néfastes sur l'industrie, risquant même de la faire disparaître.

Initiatives ministérielles

Nous voulons que des pays comme les États-Unis soient ramenés à l'ordre et qu'ils doivent respecter, tout comme nous, certaines de ces décisions. Nous ne voulons pas que l'on puisse laisser entendre que ce sont toujours les plus gros qui l'emportent au détriment des petits.

[Français]

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Madame la Présidente, j'ai le plaisir aujourd'hui de prendre la parole concernant le projet de loi C-40, Loi modifiant la Loi sur les grains du Canada et La loi sur les transports au Canada.

J'aimerais traiter en débutant des dispositions de la Loi sur les transports au Canada relatives au grain. Le plafond des revenus est une protection pour l'expéditeur, qui fixe une limite de revenu que le CN, le Canadien National, et le CP, le Canadien Pacifique, peuvent toucher grâce à certains mouvements du grain des Prairies. Les dispositions relatives au plafond des revenus sont entrées en vigueur en août 2000 et le plafond des revenus a remplacé la réglementation relative au taux maximal qui était en place depuis plus de 100 ans.

Je ferai d'abord un court survol historique afin d'illustrer les principaux aspects du plafond des revenus. À la fin du XIX^e siècle, le gouvernement du Canada a demandé au CP de réduire ses tarifs sur certains mouvements comme condition à la subvention de la construction d'une ligne ferroviaire partant de Lethbridge en Alberta, traversant le col du Nid-de-Corbeau pour se rendre à Nelson en Colombie-Britannique. Les tarifs réduits s'appliquaient entre autres aux expéditions de farine et de grain des Prairies vers ce qu'on nomme aujourd'hui Thunder Bay. Je crois que c'était Fort Williams à l'époque. Ces tarifs réduits, qu'on a appelé les « tarifs du Nid-de-Corbeau », ne s'appliquaient qu'aux points d'expédition du CP existant au moment de l'entente.

Au cours des années 1920, les tarifs du Nid-de-Corbeau ont été élargis et appliqués par la loi aux expéditions provenant de tous les points actuels et futurs des Prairies, de tous les chemins de fer, ainsi qu'à tous les mouvements vers l'est et vers l'ouest. Les taux réglementaires s'appliquaient aux mouvements en direction de l'est, peu importe si le grain était destiné au marché intérieur ou à l'exportation et était imposé jusqu'à Armstrong et Thunder Bay en Ontario, les deux points portuaires.

Les taux réglementaires pour les mouvements en direction de l'ouest ne s'appliquaient qu'aux exportations passant par Vancouver et Prince Rupert. En 1931, on a encore élargi les taux pour englober les expéditions de grain exportées vers le nord, à Churchill au Manitoba. Les expéditions, surtout vers le Nord de l'Europe, à partir du Manitoba, comportent une moins grande distance pour les navires.

En 1984, la Loi sur le transport du grain de l'Ouest a présenté une période de fixation des taux fondée sur les coûts. La LTGO s'appliquait essentiellement aux mêmes mouvements du grain de l'Est et l'Ouest, mais remplaçait les taux réglementaires fixés avec un système qui établissait les taux maximums fondés sur les coûts des chemins de fer. Ce dernier était principalement conçu pour permettre aux chemins de fer de recouvrer leurs coûts variables et de contribuer justement à leurs coûts constants ou coûts fixes, c'est-à-dire les coûts du système qui ne variaient pas avec le trafic. La LTGO comprenait des subventions gouvernementales aux chemins de fer, afin de compenser le plein taux de fret.

En 1995, la LTGO a été abrogée et remplacée par de nouvelles dispositions relatives au transport du grain de l'Ouest, qui ont été ajoutées à la LTC lors de son entrée en vigueur le 1er juillet 1996. Ce deuxième régime continuait la réglementation sur le taux maximal

fondée sur les taux maximums en place, mais éliminait les subventions gouvernementales.

Le 10 mai 2000, le gouvernement a annoncé une réforme de ses politiques en matière de transport et de manutention du grain, afin de promouvoir un système plus commercial, compétitif et fiable.

• (1350)

De vastes consultations, dirigées par le juge Willard Estey en 1998 et par Arthur Kroeger en 1999, ont précédé cette réforme.

Une de principales réformes politiques a été la modification de la LTC de façon à remplacer les taux maximums par un plafond sur les revenus qui touchent les chemins de fer à grâce aux mouvements du grain. Parmi les autres modifications apportées, on comptait l'amélioration et le perfectionnement de la restructuration des embranchements tributaires du transport du grain, des améliorations au processus final d'arbitrage, ainsi que d'autres réformes liées à la surveillance du système de transport et de manutention du grain, aux appels d'offres de la Commission canadienne du blé et au financement des routes des Prairies.

J'aimerais parler brièvement de ces réformes avant de discuter du plafond des revenus. Les modifications apportées en 2000 aux dispositions relatives aux embranchements ont facilité le transfert d'embranchements tributaires du transport du grain à des chemins de fer d'intérêt local fondé sur des collectivités, et exigeaient des chemins de fer de verser une indemnité de transition annuelle de 10 000 \$ par mille, pendant trois ans, aux municipalités lorsqu'un embranchement tributaire du transport du grain est fermé.

Afin de traiter une préoccupation que les expéditeurs exprimaient depuis longtemps, on a présenté un processus d'arbitrage plus rapide pour les conflits de moins de 750 000 \$. Le temps alloué pour ce processus était de 30 jours, comparativement aux 60 jours accordés aux conflits plus sérieux.

Dans le cadre de la réforme politique de 2000, un programme de surveillance et de rapport du système de manutention et de transport du grain a aussi été présenté. Le programme fournit des renseignements clés au gouvernement du Canada et à d'autres parties intéressées au sujet des répercussions des réformes du transport et de la manutention du grain, ainsi que du rendement général du système.

La Commission canadienne du blé s'est engagée à offrir une plus grande partie de ses expéditions aux ports de Vancouver, Prince Rupert, Churchill et Thunder Bay.

Enfin, en reconnaissant que les nouvelles réformes augmenteraient les pressions exercées sur les routes rurales, un programme de financement quinquennal de 175 millions de dollars a été mis sur pied.

J'aimerais parler maintenant du plafond des revenus.

Le but du plafond des revenus est de fournir aux deux plus importants chemins de fer, soit le CN et le CP, une plus grande flexibilité quant à l'établissement du prix de leurs services en fonction de considérations commerciales, favorisant ainsi des offres de services plus innovatrices par les chemins de fer et générant de meilleurs signaux du marché pour que les grains puissent être transportés de façon plus efficiente.

Le plafond des revenus s'applique au grain cultivé dans l'Ouest canadien ainsi qu'à ses produits. Plus de 50 types de grains sont définis par la loi comme étant admissibles au plafond des revenus. Il s'agit, notamment, de six grains principaux: le blé, l'orge, le canola, l'avoine, le seigle et le lin.

Article 31 du Règlement

Le plafond des revenus s'applique aux mêmes mouvements concernés précédemment par les taux maximums réglementés. Les mouvements de grain de l'Ouest doivent provenir de l'Ouest canadien, c'est-à-dire d'un point d'origine situé à l'ouest de Thunder Bay ou d'Armstrong, en Ontario, et doivent avoir les destinations suivantes: le port de Vancouver ou Prince Rupert, en Colombie-Britannique pour l'exportation; Thunder Bay ou Armstrong en Ontario pour la consommation intérieure ou bien l'exportation; et Churchill au Manitoba, pour l'exportation.

En pratique, le plafond ne s'applique pas aux mouvements en direction de Churchill, car le trafic se rendant à cette destination est interconnecté avec un chemin de fer d'intérêt local qui n'est pas un chemin de fer admissible en vertu de la Loi.

Comme vous le savez, le grain est exporté de Vancouver et de Prince Rupert par bateau, donc par navire, vers les marchés mondiaux.

●(1355)

Le CN et le CP desservent tous deux le port de Vancouver, alors que Prince Rupert n'est desservi que par le CN.

Je continuerai mes remarques après la période des questions orales.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT LAUREN ZARACOFF

Mme Susan Kadis (Thornhill, Lib.): Madame la Présidente, le 8 avril dernier, j'ai assisté à une importante manifestation dans ma circonscription, l'activité de financement Lauren Zaracoff, qui se tient chaque année depuis trois ans à l'école primaire Louis Honoré Frechette.

Cette manifestation honore la mémoire de Lauren Zaracoff, une élève morte du cancer, il y a trois ans, à l'âge de dix ans. Cette activité a permis de recueillir, ces trois dernières années, plus de 35 000 \$ au profit du Fonds commémoratif Lauren Zaracoff de l'Hôpital pour enfants malades de Toronto.

Cette manifestation est l'occasion, pour les participants, de se souvenir de Lauren, une jeune fille tout à fait exceptionnelle qui croyait dans l'aide aux autres. Les étudiants qui participent peuvent ainsi apprendre l'importance du bénévolat, se rendre compte qu'une personne peut faire une différence et, en l'occurrence, prendre part à la lutte contre le cancer.

Cette activité de financement en est à sa dernière année, puisque Lauren aurait terminé son cours primaire cette année. Toutefois, sa mémoire continuera d'être honorée pour toujours par les personnes dont elle a enrichi la vie. Lauren a inspiré de nombreuses personnes par son héroïsme, son courage et sa conscience sociale.

J'applaudis de tout coeur le personnel et les élèves de l'école primaire Louis Honoré Frechette pour leur dévouement et tous les efforts qu'ils ont déployés pour faire de cette activité de financement l'héritage d'une jeune fille courageuse, dont la mémoire vivra pour toujours dans le coeur et l'esprit des élèves de la promotion de 2005.

●(1400)

GARY POLONSKY

M. Colin Carrie (Oshawa, PCC): Madame la Présidente, je voudrais rendre hommage à un authentique visionnaire d'Oshawa. Vendredi dernier, M. Gary Polonsky, président de l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario et du collège de Durham, a annoncé qu'il prenait sa retraite.

Après avoir oeuvré pendant 43 ans au service des étudiants de partout au Canada, Gary a décidé de se reposer. En 1988, il est devenu président du collège de Durham et a grandement contribué à la création du centre de formation professionnelle de Whitby. Pendant plus de dix ans, il a dirigé la croisade en faveur de la création d'une nouvelle université de pointe à Durham et, à l'automne 2003, l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario ouvrait ses portes.

Gary, dont la compétence était reconnue bien au-delà des limites du monde de l'éducation, a reçu de nombreuses récompenses pour ses services à d'innombrables organismes communautaires. Le leadership, l'énergie et le talent de Gary manqueront à Oshawa. Notre ville lui sera éternellement redevable de sa vision et de son courage.

J'ai récemment eu la chance d'assister à une imitation d'Elvis faite par Gary, et je crois savoir qu'il vient de lancer un nouveau CD. Serait-ce le début d'une nouvelle carrière? Monsieur Polonsky, je vous souhaite tout le succès possible avec « Blue Suede Shoes ».

* * *

LE MUSÉE CANADIEN DES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Madame la Présidente, vendredi dernier, le président du Conseil du Trésor a annoncé que le gouvernement fédéral avait engagé un montant pouvant atteindre 100 millions de dollars pour la construction du nouveau Musée canadien des droits de la personne à Winnipeg. La maquette du projet a été dévoilée au même moment: elle représente une manifestation spectaculaire de notre vision pour notre pays.

Il est on ne peut plus opportun qu'à la veille du 20^e anniversaire de l'article sur l'égalité de la Charte, notre grand pays lance maintenant un projet incarnant son engagement envers les droits de la personne, car ces droits sont un volet décisif de notre identité nationale.

Reposant sur l'engagement de nous souvenir du passé, d'honorer ceux qui ont accompli tant de choses en matière de droits de la personne et d'éduquer les jeunes, le musée mettra l'accent sur la sensibilisation aux droits de la personne aux échelles nationale et internationale.

Je souhaite féliciter les très nombreuses personnes des quatre coins du pays qui ont contribué à ce que le projet en arrive à l'étape actuelle. Je souhaite également féliciter la famille Asper, de Winnipeg, qui s'est employée à poursuivre le rêve et l'héritage de feu Izzy Asper. À tous, excellent travail.

* * *

[Français]

GILLES MOREAU

Mme Nicole Demers (Laval, BQ): Madame la Présidente, M. Gilles Moreau, lieutenant-policier de Laval, a été récemment nommé inspecteur responsable de la section Éthique des services policiers à l'état-major de Ville de Laval.

Article 31 du Règlement

M. Moreau est un homme de coeur, d'intégrité et de passion qui a su gagner la confiance et l'affection des citoyens, qu'il protège depuis plus de 28 ans, ainsi que le respect de ses collègues policiers.

Partout où il est passé, il a contribué à rapprocher les services policiers des simples citoyens. La qualité de son implication lui a valu plusieurs honneurs dont, entre autres, la médaille de la police qui lui fut décernée afin de marquer ses 20 ans de conduite exemplaire au service de l'ordre public.

Je suis fier de saluer le dévouement, le professionnalisme et la générosité du policier Gilles Moreau, qui n'a jamais eu peur de laisser transparaître son humanisme tout en accomplissant son travail avec enthousiasme et ouverture d'esprit.

* * *

[Traduction]

LE BÉNÉVOLAT

M. John Maloney (Welland, Lib.): Monsieur le Président, cette semaine, des collectivités du Canada tout entier célèbrent la Semaine nationale de l'action bénévole.

Les bénévoles sont une partie indispensable du Service correctionnel du Canada et de la Gendarmerie royale du Canada. Notre bassin de bénévoles se compose de personnes compétentes et il témoigne de la diversité culturelle de la population canadienne. Chaque bénévole met à contribution son expérience et ses connaissances pour faciliter la mise en oeuvre de programmes et de services gouvernementaux.

Je voudrais remercier tous les bénévoles de leurs nombreux apports. Leur dévouement et leur engagement envers l'édification de collectivités où les gens peuvent vivre en toute sécurité témoignent véritablement des valeurs canadiennes.

J'aimerais encourager tous les députés à se joindre à moi pour marquer la Semaine nationale de l'action bénévole et pour saluer le dur labeur des Canadiens qui donnent de leur temps pour venir en aide à autrui dans tous les domaines.

* * *

• (1405)

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

M. Rob Merrifield (Yellowhead, PCC): Monsieur le Président, les habitants de Yellowhead sont furieux de voir les témoignages s'accumuler sur le gaspillage de fonds publics et tout le scandale qui entoure les libéraux.

À l'instar de la plupart des Canadiens, mes concitoyens travaillent dur pour gagner leur vie. La flambée des prix de l'essence, le différend sur le bois d'oeuvre et la crise de l'ESB rendent la conjoncture économique très difficile et les habitants de Yellowhead s'attendent à ce que l'on dépense les deniers publics aussi soigneusement qu'ils dépensent leur propre argent. Le gouvernement fédéral les a trahis.

Certes, le gaspillage des fonds publics est inacceptable, mais la corruption mine la confiance à l'égard du gouvernement et des charges publiques. La distribution d'enveloppes brunes, les pots-de-vin et les contrats bidon ne sont pas des pratiques que mes électeurs préconisent pour leur gouvernement. Escroquer les contribuables ne figure certainement pas parmi mes valeurs, mais malheureusement, l'odeur de corruption que les libéraux laissent sur leur passage enveloppe toute la classe politique.

Les habitants de Yellowhead veulent un gouvernement prudent sur le plan financier et honnête sur le plan de l'intendance des ressources.

Il est plus que temps de réparer les dégâts et de rétablir l'intégrité gouvernementale. Notre démocratie est en jeu.

* * *

[Français]

LE PROGRAMME JEUNES ENTREPRISES

M. Jean-Claude D'Amours (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le Président, le programme Jeunes entreprises permet aux jeunes de partout au Canada de s'initier à l'entrepreneuriat et de développer leurs habiletés dans le domaine des affaires.

Je désire donc souligner les accomplissements des jeunes de ma région faisant partie du programme. D'une façon plus particulière, je tiens à souligner le travail de l'entreprise de l'année, J'rêchauffe, dirigée par les jeunes suivants: Éric Martin, Mélissa Morneault, Émilie Lavoie, Joëlle Martin, Stacy Gorno, Jordan Bélanger, Samantha Prévost-Saint-Pierre, Jessica Martin, Karine Landry, Sophie Bérubé, Vicky Charest, Élicia Gagné, Monika Morin et Stéphanie Francoeur.

L'entreprise dont ces jeunes font partie s'est vu décerner le prix de l'entreprise de l'année lors du banquet annuel des Jeunes entreprises du Nord-Ouest, qui se déroulait récemment à Edmunston.

* * *

LA SEMAINE MINIÈRE DU QUÉBEC

M. Marc Lemay (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, cette semaine est consacrée Semaine minière du Québec.

Le Québec est reconnu à travers le monde comme un centre d'excellence dans le domaine de l'exploitation minière.

L'industrie minière s'avère un levier essentiel du développement économique du Québec et un employeur important, particulièrement pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

On dénombre plus de 130 mines dans le corridor Rouyn-Noranda—Val-d'Or. Depuis près d'un siècle, ce territoire est la principale région minière du Québec et demeure un endroit privilégié pour la recherche de métaux précieux et usuels.

L'année 2005 s'annonce prometteuse, puisque la croissance de l'économie mondiale devrait demeurer relativement solide.

À tous les hommes et les femmes du Québec qui mettent leur savoir et leur talent au profit du développement économique minier, le Bloc québécois dit merci et bonne Semaine minière!

* * *

[Traduction]

L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 2015

M. Mario Silva (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, la ville de Toronto est reconnue aux quatre coins de la planète pour son dynamisme, sa diversité et ses riches traditions culturelles. C'est pour ces raisons, entre autres, que je me joins à mes concitoyens et aux personnalités publiques qui appuient la candidature de Toronto en vue d'accueillir l'exposition universelle de 2015.

Si elle obtient l'exposition universelle, Toronto aura l'occasion de montrer à des millions de visiteurs ce que la plupart d'entre nous qui y habitons savons déjà, c'est-à-dire que Toronto est l'une des villes les plus formidables de la planète, réputée mondialement pour ses établissements culturels et ses salles de spectacles, une ville où il fait tout simplement bon vivre.

Article 31 du Règlement

J'invite mes collègues à appuyer la candidature de Toronto et j'encourage tous les Torontois à se préparer à accueillir le monde entier.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Bob Mills (Red Deer, PCC): Monsieur le Président, après des années de tergiversation libérale, nous disposons enfin d'un pseudo-plan de mise en oeuvre de l'accord de Kyoto, mais c'est un plan tout à fait irréaliste et inapplicable.

Ce plan n'est rien d'autre qu'une demi-mesure coûteuse destinée à faire croire que les libéraux s'attaquent aux taux croissants de dioxyde de carbone. Ce plan est extrêmement coûteux; il n'est pas assez détaillé et il laisse à désirer quant à la reddition de comptes et à la transparence. Au lieu de porter principalement sur les réductions d'émissions polluantes chez nous, le plan favorise l'achat à l'étranger de milliards de dollars de droits d'émissions qui n'amélioreront en rien notre environnement. Enfin, il ouvre indirectement la porte à une taxe sur les hydrocarbures qui serait imposée en vertu de la LCPE, qui vise la réduction des substances toxiques. Autant d'initiatives qui trahissent à quel point les libéraux ne connaissent pas les réalités économiques et énergétiques de notre pays.

Visiblement, les objectifs du Canada en matière de réduction des émissions polluantes aux termes de l'accord de Kyoto ne peuvent pas être atteints et le plan du gouvernement libéral est loin de permettre de les atteindre.

Nous avons élaboré une politique sur l'environnement proprement canadienne qui fixe nos propres objectifs et échéances pour éliminer le smog et assainir l'air dans notre pays.

* * *

[Français]

LE PRIX DU PREMIER MINISTRE POUR L'EXCELLENCE EN ENSEIGNEMENT

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui pour féliciter Monique Bastarache, une enseignante d'histoire et de droit à la polyvalente Louis-J.-Robichaud, de Shediac, au Nouveau-Brunswick, qui a remporté le Prix du premier ministre pour l'excellence en enseignement.

Monique et sa famille habitent à Cocagne, une paroisse dans le comté de Kent. Je connais Monique et sa grande famille depuis plusieurs années. Ils sont tous dévoués à leur communauté et se donnent bénévolement à plusieurs oeuvres charitables.

Au cours des dernières années, j'ai eu l'occasion de visiter les classes de Monique, et j'ai constaté moi-même son dynamisme et son dévouement envers ses élèves.

Monique Bastarache mérite cette reconnaissance importante du premier ministre, et nous sommes très fiers d'elle.

* * *

●(1410)

[Traduction]

LA SOCIÉTÉ WAL-MART

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NP): Monsieur le Président, des révélations faites récemment au sujet de l'ancien chef des opérations de Wal-Mart aux États-Unis nous apprennent que celui-ci s'est livré à des pratiques irrégulières pour

financer des activités antisyndicales secrètes. Ce n'est pas la première fois que Wal-Mart agit ainsi.

Aux États-Unis, la direction de Wal-Mart doit payer des amendes de 11 millions de dollars pour avoir fait nettoyer ses magasins par des immigrants clandestins. En janvier, Wal-Mart a dû payer des amendes pour avoir violé les lois sur le travail des enfants. La société Wal-Mart fait également face à un recours collectif auquel participent 1,6 million d'employées anciennes et actuelles parce qu'elle aurait pratiqué une discrimination systématique et illégale.

La fermeture de son premier magasin canadien dont les employés se sont syndiqués, celui de Jonquière, au Québec, est une attaque brutale contre la liberté d'association.

Tout porte à croire que Wal-Mart transporte au Canada ses pratiques américaines. Nous prions le gouvernement de faire enquête sur les pratiques antisyndicales et anti-employés de Wal-Mart, et de collaborer avec les provinces pour obliger cette entreprise à respecter les droits fondamentaux de ses employés.

* * *

OWEN SOUND

M. Larry Miller (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui à la Chambre pour souligner un grand honneur qui a été fait aux gens de Bruce—Grey—Owen Sound.

Un géographe américain a placé Owen Sound sur la liste des 60 meilleurs endroits où se retirer en Amérique du Nord. La ville a obtenu une note parfaite de cinq pour ses paysages, son coût de la vie et sa qualité de vie. Owen Sound a obtenu une note de 44 sur 60.

C'est l'une des trois villes de l'Ontario figurant parmi les dix meilleures au Canada. Le géographe a noté qu'avec sa vallée, son escarpement et la baie Géorgienne, la région était très belle.

Je crois que cette reconnaissance est bien méritée et c'est une chose dont toute la région peut s'enorgueillir. Nous avons toujours su que pour ses habitants ou les visiteurs, Bruce—Grey—Owen Sound a des qualités qui en font un endroit agréable pour tous. Qu'on choisisse Owen Sound, Hanover, Meaford, Tobermory, Markdale, Flesherton, Warton, Chesley, Paisley, Durham ou tout autre endroit dans la circonscription de Bruce—Grey—Owen Sound pour prendre sa retraite, on y est vraiment bien. J'encourage tous les députés à se faire un devoir de visiter la région.

Je suis fier de représenter Bruce—Grey—Owen Sound et encore plus fier d'y vivre.

* * *

[Français]

LE DROIT DE VOTE

Mme Paule Brunelle (Trois-Rivières, BQ): Monsieur le Président, il y a 65 ans aujourd'hui, l'Assemblée nationale du Québec adoptait le projet de loi accordant aux femmes le droit de vote et d'éligibilité lors des élections au Québec.

Pour les jeunes, il est probablement difficile de croire qu'au Québec, avant 1940, les femmes n'avaient pas le droit de vote aux élections et étaient considérées non éligibles comme candidates lors d'une élection.

L'obtention du droit de vote et du droit de présenter sa candidature lors d'une élection est un jalon d'une importance clé dans notre marche vers l'égalité sociale entre les hommes et les femmes. L'accès des femmes au pouvoir a facilité l'initiation de nombreuses mesures qui ont contribué à l'évolution de la société québécoise.

Questions orales

Je remercie les pionnières qui ont tracé le chemin pour obtenir ce droit. Grâce à elles, nous avons maintenant une société toujours plus juste et plus égalitaire.

* * *

[Traduction]

LE PREMIER MINISTRE

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, le directeur des communications du premier ministre a dit de ce dernier qu'il était une « brosse d'acier », mais je ne suis pas certain que l'analogie flatte beaucoup le premier ministre.

La seule brosse d'acier à laquelle je peux penser, c'est celle que j'utilise pour nettoyer mon barbecue, et elle est vraiment graisseuse et en piteux état, mais si c'est la comparaison qui convient, eh bien soit. Le premier ministre se voit peut-être vraiment comme une brosse d'acier, mais ironiquement, ce sont les Canadiens qui se hérissent devant la conduite de la « brosse d'acier » et de ses copains libéraux.

En fait, la population en a assez de voir le premier ministre esquiver les questions au sujet du déjeuner qu'il aurait eu avec Claude Boulay. Ils en ont assez de le voir essayer d'imputer à Jean Chrétien le scandale des commandites. En bref, ils n'acceptent plus de se faire envoyer balader par le premier ministre. Ce sont en fait les Canadiens qui sont furieux au point de déclencher un incendie qui fera fondre les espoirs libéraux en même temps que la brosse d'acier.

Si j'ai bien compris la population, elle est furieuse contre M. Brosse d'acier et elle dit qu'il peut toujours se brosser s'il croit que la population a confiance en lui.

* * *

LE PARTI CONSERVATEUR DU CANADA

M. Russ Powers (Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale, Lib.): Monsieur le Président, la fièvre électorale s'est emparée du Parti conservateur, à un point tel qu'on entend ses membres marmonner bon nombre d'engagements politiques. Ce doit être le résultat d'hallucinations causées par la fièvre.

La semaine dernière, par exemple, après avoir mené pendant huit ans une campagne féroce et systématique contre le Protocole de Kyoto, les conservateurs ont prétendu l'appuyer, à moins qu'ils n'aient encore changé d'idée aujourd'hui.

Le délire des conservateurs les a maintenant menés à s'engager à appuyer le nouveau pacte du gouvernement libéral pour les villes et les collectivités.

Examinons les faits. Le Parti conservateur, et l'Alliance réformiste avant lui, n'a jamais proposé de nouveaux programmes ni de nouveaux fonds pour les infrastructures municipales. Au cours de la dernière campagne électorale, il a proposé de supprimer les fonds de 5 milliards de dollars destinés aux infrastructures stratégiques et rurales.

Le Parti conservateur a récemment voté contre des résolutions de tous les partis portant sur le financement des transports en commun et d'autres infrastructures municipales. Le chef du Parti conservateur a également manifesté officiellement son opposition à tout nouveau pacte pour les municipalités.

Au lieu de saboter tous les progrès réalisés...

● (1415)

Le Président: La députée de Drummond a la parole.

[Français]

NORMAND LÉVEILLÉ

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, l'ancien porte-couleurs des Saguenéens de Chicoutimi et des Bruins de Boston, Normand Léveillé, raconte à travers la plume de Thérèse Desjardins sa belle ascension dans le monde du hockey suivi des moments difficiles qu'il a vécus après avoir été terrassé par un anévrisme à 19 ans.

Au cours des 20 dernières années, Normand Léveillé a appris à vivre d'une autre façon. À travers les hauts et les bas, il a trouvé sa vocation et sa raison de vivre.

L'idée d'ouvrir un camp de vacances pour des personnes souffrant d'un handicap lui est venue lors d'une rencontre avec son amie, Lucie Légaré, en 1994, à l'Institut de réadaptation.

Aujourd'hui, le Centre Normand Léveillé est installé le long de la rivière Saint-François à Drummondville. Il accueille des personnes de tous âges vivant avec une déficience légère ou moyenne sur le plan physique ou intellectuel.

Je vous invite à découvrir cet homme bien vivant qui, malgré un arrêt en plein vol, affirme toujours qu'en dépit de tout, la vie vaut la peine d'être vécue.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, la semaine dernière, en réponse à une question posée à la Chambre par le député de Calgary-Sud-Est, le premier ministre a dit: « L'entièreté de ma relation avec [M. Boulay] a été très brève. » Plus tard, il a répété la même chose aux médias. Pourtant, nous connaissons l'existence d'une relation personnelle qui s'est étendue sur une période d'au moins douze ans entre le premier ministre et Claude Boulay.

Pourquoi le premier ministre sent-il le besoin de cacher la vérité quant à la durée et à la nature de sa relation avec Claude Boulay?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je crois que le premier ministre a été clair à cet égard la semaine dernière. Il a affirmé qu'il n'avait jamais déjeuné avec M. Boulay, ni avec personne d'autre d'ailleurs, dans le but de procurer un contrat à une entreprise en particulier.

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, en 2001, le premier ministre a écrit une lettre personnelle à Claude Boulay à l'occasion de son 50^e anniversaire de naissance.

[Français]

Je cite: « Cher Claude, c'est avec une grande joie que je joins ma voix à tous ceux et celles qui t'entourent ce soir pour célébrer en grande pompe tes 50 ans. Un demi-siècle! Quelle belle cuvée que celle 1942! Je regrette de ne pouvoir être avec Diane et toi pour participer à cet heureux et unique événement ».

Est-ce que cela s'adresse à quelqu'un que le premier ministre ne connaît pas?

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, ce que le premier ministre a dit très clairement à la Chambre la semaine dernière, c'est qu'il n'a jamais déjeuné avec M. Boulay, ni avec personne d'autre, dans le but de procurer un contrat à une entreprise en particulier. Selon moi, il n'aurait pas pu être plus clair.

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, ce que le premier ministre a dit ici, et ce qu'il a dit aussi sous serment, c'est qu'il ne connaissait pas très bien les Boulay, mais les vœux qu'il a adressés à Claude Boulay à l'occasion de son 50^e anniversaire montrent que les deux hommes se connaissent intimement. Il mentionne à Claude Boulay que son épouse est une belle femme. Il plaisante en disant qu'il souhaiterait que M. Boulay vieillisse aussi bien. Il taquine Claude Boulay au sujet de ses talents de golfeur.

Comment peut-on écrire une lettre de la sorte à une personne qu'on prétend ne pas connaître?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, le premier ministre a été absolument clair. Il n'a pas déjeuné avec M. Boulay dans le but de procurer des contrats à des entreprises en particulier.

Si nous allions fouiller dans la correspondance du chef de l'opposition officielle, je me demande combien de lettres il a envoyées à ses électeurs à l'occasion de leur 50^e anniversaire. J'imagine que nous trouverions probablement beaucoup de lettres du genre dans la correspondance de tous les députés de ce parti.

● (1420)

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, nous n'écrivons pas de lettres de ce genre.

Allons un peu plus loin. Le premier ministre a reçu une invitation d'ami au 50^e anniversaire de M. Boulay...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Nova-Centre a la parole pour poser une question. Je sais qu'il voudra la poser sans tarder.

M. Peter MacKay: Monsieur le Président, peu importe ce qui a été affirmé, il faut s'arrêter au ton de la lettre. Le premier ministre a envoyé une lettre personnelle dans laquelle il dit regretter de ne pas pouvoir assister au 50^e anniversaire de M. Boulay. Il dit à quel point la femme de M. Boulay vieillit bien et termine sur des plaisanteries amicales sur la plus vieille cuvée de la rencontre. Il y a ensuite un ajout manuscrit disant qu'il est trop vieux pour jouer au golf et c'est signé « Paul ».

Pourquoi le premier ministre continue-t-il de tromper les Canadiens en reniant ses rapports avec Claude Boulay, suspect dans le scandale des commandites, puisqu'il est clair que les deux hommes se connaissent bien depuis longtemps?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a été clair en déclarant qu'il n'avait jamais rencontré M. Boulay pour attribuer des contrats.

Le fait est que les Canadiens font confiance au premier ministre du Canada.

Ce qui est vraiment choquant, c'est que les députés de l'opposition prennent comme argent comptant le témoignage de Jean Brault, un

individu accusé de fraude et poursuivi pour 34 millions de dollars par le gouvernement fédéral, mais qu'ils doutent du premier ministre du Canada.

Ils font de la politiaillerie dans ce dossier. Nous, nous voulons connaître la vérité.

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, c'est un ministre qui a arnaqué son association de circonscription qui nous parle de crédibilité.

Diane Deslauriers et Claude Boulay, qui sont depuis très longtemps libéraux, étaient bien connus des ministres et des députés libéraux. L'ancien président du Conseil privé apparaît sur la vidéo tournée à l'anniversaire de M. Boulay. Il a aussi passé des vacances au château Boulay en même temps que l'ancien leader parlementaire.

Le ministre des Transports a dit de Mme Boulay qu'elle était la reine des vendeuses de billets, faisant référence à l'aide très utile qu'elle apporte au Parti libéral. Pourtant, le premier ministre affirme sous serment qu'il ne connaît pas très bien M. Boulay. Pourquoi continue-t-il à renier leur relation? S'il renie ainsi des relations personnelles, que nous cache-t-il dans le scandale des commandites?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je veux citer les paroles de Hugh Segal, l'ancien chef de cabinet de Brian Mulroney. Hier, M. Segal a déclaré: « Je crois que le premier ministre a fait de très vaillants efforts. Il est clair que les Canadiens ne pensent pas qu'il y a des preuves établissant que le premier ministre ou son gouvernement sont corrompus. Je crois que c'est une conclusion raisonnable. » Ce sont là les paroles de Hugh Segal, l'ancien chef de cabinet de Brian Mulroney.

En outre, le député ne devrait pas trop parler de signatures sur des lettres parce qu'un document juridique conclu avec David Orchard et portant sa signature a été déchiré comme le député a déchiré le parti de John A. Macdonald et a craché sur l'électorat canadien...

Le Président: Le député de Laurier—Sainte-Marie a la parole.

[Français]

M. Gilles Ducesse (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, devant la Commission Gomery, le premier ministre a déclaré que le président du Groupe Everest, Claude Boulay, n'était qu'une « connaissance » qu'il rencontrait à l'occasion. Pourtant, dans sa lettre du 26 avril 2001 adressée à son « cher Claude », le premier ministre ne ménage aucune familiarité, parlant même de la beauté de l'épouse de M. Boulay, Diane Deslauriers, la reine des vendeuses de billets du Parti libéral.

Contrairement à ce qu'il a affirmé sous serment, le premier ministre admettra-t-il que sa lettre d'avril 2001 illustre à merveille la grande intimité qu'il partage avec Claude Boulay, le président de groupe Everest?

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a été clair. La semaine dernière, il a répondu à la question concernant sa relation avec M. Boulay. Le premier ministre a dit qu'il n'avait pas dîné avec M. Boulay, ni avec qui que ce soit, en vue d'accorder un contrat à une entreprise en particulier.

Questions orales

Je ne comprends vraiment pas pourquoi on fait tout un plat de cette lettre. À mon avis, c'est le genre de lettre que beaucoup d'entre nous écrivons à des connaissances, à de simples connaissances et à d'autres personnes, pour souligner un anniversaire spécial. Pourquoi en faire tout un plat?

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, je n'ai pas demandé si le premier ministre avait eu un dîner avec Claude Boulay. Je lui demande simplement s'il est normal d'écrire à un de ses électeurs les choses suivantes: « Je continue de penser que les années coulent sur Diane avec tant de grâce et de beauté que la jeunesse l'habite toujours. Claude, tu devrais prendre exemple sur elle! » Y a-t-il plusieurs députés en cette Chambre qui écrivent des mots semblables à des gens qu'ils ne connaissent pas?

On veut savoir avec qui le premier ministre a dîné: avec Claude Boulay ou avec sa femme?

• (1425)

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je le répète, nous tous, à la Chambre, comprenons que nous écrivons des lettres à des connaissances pour souligner des événements spéciaux. Honnêtement, je présume que la seule chose pour laquelle on pourrait critiquer le premier ministre dans ce cas-ci, c'est son amabilité et sa galanterie.

[Français]

M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, parmi les proches collaborateurs du premier ministre, Terrie O'Leary, son ex-chef de cabinet, est intervenue pour le choix d'agences de publicité, de même que Mme Castelli, son adjointe de comté, qui est intervenue auprès du bureau d'Alfonso Gagliano au nom de Serge Savard et des Internationaux du Sport de Montréal pour faire changer une décision négative.

Comment le premier ministre peut-il affirmer qu'il ne fait pas de ce genre de politique, alors que deux de ses adjointes très proches sont intervenues directement dans des dossiers?

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, il est très clair que le premier ministre, lorsqu'il était ministre des Finances, favorisait les appels d'offres ouverts. C'est ce que lui et ses employés, y compris Mme O'Leary, préconisaient et, en fait, ils se heurtaient souvent à l'opposition de hauts fonctionnaires du ministère des Finances. Ils préconisaient que ces appels d'offres soient ouverts à la plus vaste gamme d'entreprises qualifiées que possible.

[Français]

M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, la vice-première ministre admettra-t-elle que si le premier ministre peut dire à tout le monde qu'il ne fait pas de ce genre de politique, c'est parce qu'il le fait faire par les autres personnes dans son entourage? Pour nous, c'est du pareil au même.

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, je serai absolument claire. C'est le premier ministre, lorsqu'il était ministre des Finances, qui a préconisé des

appels d'offres ouverts pour que toutes les entreprises qualifiées qui désiraient présenter des soumissions aient la possibilité de le faire.

C'est on ne peut plus clair.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre, qui est allé aujourd'hui faire des promesses aux immigrants sans se donner la peine de rappeler les années de vaines promesses faites aux immigrants qui essayaient de réunifier leur famille au Canada et qui, à cause de la politique du gouvernement libéral, n'y parvenaient pas.

Parlons de l'annonce qui doit venir demain au sujet de la politique étrangère et de la politique de défense. Nous allons entendre parler d'une intégration plus poussée avec le pays de George Bush en matière de défense.

Le premier ministre nous dira-t-il combien de fois, au cours de la dernière année, il a discuté avec George Bush d'intégration plus poussée?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, ce sera un grand plaisir de déposer à la Chambre demain matin, à 10 heures, le nouvel énoncé de politique internationale. Mes collègues et moi allons rencontrer les représentants de la presse.

Je suis persuadé que le chef du Nouveau Parti démocratique voudra se joindre aux députés de ce côté-ci de la Chambre pour appuyer une politique étrangère très audacieuse qui aidera le Canada à faire sa marque dans le monde.

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, le problème du premier ministre, c'est qu'il utilisera sa brosse d'acier. Il va faire disparaître avec sa brosse tout rapport entre ce qu'il dit et ce qu'il fait. Il nous suffit de voir ce que devient l'accord de Kyoto. Pendant des années, on nous a promis de le mettre en oeuvre, mais nous avons maintenant en main un plan qui ne permettra pas d'atteindre les objectifs, si on en croit Greenpeace, la David Suzuki Foundation et même le *Globe and Mail*.

En matière de politique étrangère, pendant 12 ans on a promis, sans tenir parole, d'accroître l'aide à l'étranger, et l'énoncé de demain va une fois de plus renier cette promesse.

Le problème de toutes ces promesses, n'est-ce pas, monsieur le premier ministre, c'est que ce sont des promesses libérales? Pouvez-vous l'expliquer?

Le Président: Le député de Toronto—Danforth a peut-être voulu dire « monsieur le Président », mais il a dit « monsieur le premier ministre ». Quoi qu'il en soit, le ministre des Affaires étrangères se lève pour répondre à la question.

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens sont très fiers de la politique étrangère que le Canada s'est donnée au prix de dizaines d'années d'efforts.

Nous vivons au XXI^e siècle. Il y a des défis nouveaux et des circonstances inédites. Sur le plan du développement, nous avons pris l'engagement de doubler notre aide au développement entre 2001 à 2009. Nous voulons agir de façon marquante sur les plans du développement, de la défense, du commerce et de la politique étrangère.

Le gouvernement s'appuiera sur de solides fondements, mais il agira de façon innovatrice pour que nous nous adaptions aux situations nouvelles de notre siècle.

* * *

• (1430)

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, c'est une bien triste journée pour le Canada. Le témoignage que le premier ministre de notre pays a fait sous serment est sérieusement remis en question.

Il a affirmé au juge Gomery qu'il connaissait à peine Claude Boulay de Groupe Everest, mais les lettres reçues en preuve montrent qu'il entretenait une relation personnelle très étroite et très chaleureuse avec M. Boulay et sa femme Diane.

N'est-il pas vrai que le premier ministre cherche désespérément à renier ces amis, parce que, sinon, il se retrouverait carrément mêlé au scandale des commandites?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a été très clair sur cette question. Il y a une raison pourquoi le premier ministre est le chef politique en qui la population a le plus confiance. Il est clair que les Canadiens croient le premier ministre et qu'ils croient son témoignage.

Avec des questions comme celle-là, il n'est pas surprenant que les Canadiens fassent confiance au premier ministre, et non aux dirigeants des autres partis en ce qui concerne ces dossiers et bien d'autres.

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a déclaré que M. Boulay et sa femme étaient des connaissances et qu'il ne les connaissait pas bien. Il a aussi dit qu'il avait rencontré M. Boulay en 1990, mais brièvement. Pourtant, en 2001, il lui a envoyé des vœux d'anniversaire très personnels écrits à la main.

Le premier ministre a fait des déclarations qui ne concordent pas du tout. Comment peut-il s'attendre à ce que les Canadiens le croient?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Savez-vous quoi, monsieur le Président? Je pense que le problème tient au fait que les Canadiens croient le premier ministre, mais qu'ils ne croient pas l'opposition officielle.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre veut nous faire croire que Claude Boulay, un des grands manitous des commandites, n'était qu'une simple connaissance. Toutefois, la lecture de cette lettre m'amène à tirer d'autres conclusions. On y lit entre autres « Diane est encore tellement belle et gracieuse. Claude, il faudrait en faire un modèle. » Ce sont des propos assez familiers à l'égard d'une simple connaissance.

Quand le premier ministre admettra-t-il qu'il était bien plus qu'une simple connaissance de Claude Boulay? Serait-ce qu'il a de la difficulté à s'en rappeler?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, si tout ce que l'opposition a pu trouver est une lettre que le premier ministre a envoyée à une connaissance à l'occasion d'un cinquantième anniversaire de naissance alors que la Commission Gomery fait enquête depuis des mois, que le juge Gomery a reçu 12 millions de pages de documents et que le gouvernement a investi 72 millions de

Questions orales

dollars dans cette commission d'enquête pour connaître la vérité, je pense que le premier ministre n'a pas vraiment à s'inquiéter de cette manœuvre désespérée visant à ternir la réputation d'un grand premier ministre.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, je dirais qu'il est temps d'apporter le ginkgo biloba pour le premier ministre et pour ses amis. Ils semblent oublier pas mal de choses ces jours-ci.

Le premier ministre a mis deux jours à se rappeler qu'il n'avait pas partagé de repas avec Claude Boulay. Aujourd'hui, nous voyons cette lettre personnelle fort chaleureuse adressée à Claude Boulay et à son épouse. Apparemment, ils entretenaient des rapports assez amicaux.

Quand le premier ministre admettra-t-il que le grand manitou des commandites, Claude Boulay, est bien davantage qu'une simple connaissance?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je trouve ces questions vraiment ridicules. Nous avons ici une lettre, le genre de lettre que n'importe quel député peut envoyer à des électeurs ou à d'autres personnes à l'occasion d'un cinquantième anniversaire de naissance, à moins, bien sûr, que les députés d'en face n'aient pas d'amis du tout.

Permettez-moi de répéter encore une fois que le premier ministre a on ne peut plus clairement dit qu'il n'avait pas déjeuné avec M. Boulay ou avec qui que ce soit d'autre pour faire attribuer des contrats à une entreprise en particulier.

* * *

[Français]

L'ENVIRONNEMENT

M. Bernard Bigras (Rosemont—La Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, les négociations concernant l'entente Ottawa-Québec sur le Protocole de Kyoto sont dans une impasse.

Le ministre de l'Environnement admettra-t-il que les négociations sont au point mort, car Québec souhaite une entente plus précise et mieux définie et qu'Ottawa refuse d'aller au-delà d'une entente générale et imprécise?

• (1435)

[Traduction]

L'hon. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je ne peux admettre une telle chose, car, en fait, les négociations se poursuivent.

Le député critique le gouvernement au sujet de son plan de lutte contre les changements climatiques. Malheureusement, son parti a décidé de ne pas appuyer ce plan, même s'il suggère que nous devrions conclure une entente avec le Québec, ce que nous avons l'intention de faire, et avec d'autres provinces. Je crois que l'attitude la plus constructive que le député pourrait adopter serait d'appuyer le gouvernement et le budget, qui contient les dispositions nécessaires pour nous permettre d'agir relativement aux changements climatiques.

[Français]

M. Bernard Bigras (Rosemont—La Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, mon parti n'appuie pas le plan d'Ottawa parce qu'il épargne les pollueurs. Telle est la réalité.

Questions orales

L'approche actuelle du gouvernement fédéral se résume à ceci: plus tu pollues, plus c'est facile de réduire tes émissions et plus Ottawa t'appuiera dans cette démarche.

Le ministre admettra-t-il que le Québec est justifié de vouloir certaines garanties que ses projets puissent être acceptés et non placés sur une longue liste avec les projets des provinces productrices de pétrole qui, de toute évidence, risquent de retirer la part du lion des budgets disponibles?

[Traduction]

L'hon. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, comme le ministre et moi l'avons dit à maintes reprises, notre approche en matière de changements climatiques est équilibrée. Des consultations ont été menées au Québec, en Alberta et d'un bout à l'autre du pays. Je reconnais que le député n'est pas satisfait de la réaction du public à notre plan, ni de l'appui que nous avons reçu de la part du ministre allemand de l'Environnement, du Sierra Club et d'autres intervenants à cet égard.

J'ai l'impression que le député passe trop de temps avec son parti, qui ne sait pas au juste s'il appuie Kyoto ou s'il s'y oppose. C'est comme essayer de clouer du Jell-O au mur.

* * *

[Français]

L'HYDROÉLECTRICITÉ

M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ): Monsieur le Président, le ministre fédéral de l'Environnement a déjà exprimé son rêve de voir une ligne de transmission hydroélectrique s'étendant de l'est à l'ouest du Canada.

Est-ce que le ministre de l'Environnement peut nous garantir que, d'aucune façon, il n'entend obliger Hydro-Québec à vendre son électricité ailleurs au Canada, à un prix inférieur à celui qu'il pourrait obtenir sur les marchés internationaux?

[Traduction]

L'hon. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le ministre de l'Environnement a précisé très clairement que nous aimerions travailler de concert avec le Québec, l'Ontario et le Manitoba dans le dossier de la ligne de transmission hydroélectrique. C'est un bon projet, tant pour le Canada dans son ensemble que pour le Québec, l'Ontario et le Manitoba.

Il ne fait aucun doute que nous tenons à assurer que cette source d'énergie inestimable sera utile pour tout le monde. Le député laisse entendre que cela se ferait au détriment d'Hydro-Québec. Je crois plutôt qu'en faisant un peu d'introspection, le député se rendra compte qu'il agit lui-même au détriment du Québec en n'appuyant pas le plan d'action sur les changements climatiques.

[Français]

M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ): Monsieur le Président, est-ce que le gouvernement peut prendre l'engagement qu'il est hors de question d'imposer à Hydro-Québec tout transport d'électricité en transit sur le territoire québécois sans l'accord formel du Québec?

[Traduction]

L'hon. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, nous n'en sommes pas rendus au point de signer des engagements. Le ministre est très proactif. Le ministre de l'Environnement a précisé très clairement

qu'il travaillera de concert avec ses homologues provinciaux dans ce dossier.

Ce qui est triste, c'est qu'ils trouvent à redire lorsqu'ils considèrent que le ministre ne travaille pas en collaboration avec ses homologues provinciaux et qu'ils en font autant lorsque le ministre travaille avec ses homologues provinciaux. J'aimerais bien qu'ils décident ce qu'ils veulent une fois pour toutes.

* * *

[Français]

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. Peter Van Loan (York—Simcoe, PCC): Monsieur le Président, ce gouvernement a mis sur pied plusieurs enquêtes, pour ensuite les supprimer quand la vérité ne lui plaisait pas.

L'enquête sur le sommet de l'APEC a été terminée sans raison, lorsque le nom de Jean Carle revenait trop souvent. Il y a aussi l'enquête sur la Somalie. Maintenant le ministre des Transports utilise les mêmes techniques que son comparse libéral, Jean Chrétien, pour abolir la Commission Gomery.

Comment le premier ministre explique-t-il l'engouement de son parti pour supprimer des enquêtes qui vont ternir encore sa réputation?

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, notre premier ministre a mis fin au Programme de commandites. Il a établi la Commission Gomery. Nous continuons d'appuyer la Commission Gomery. Nous sommes d'avis que ses travaux devraient se poursuivre. La position du premier ministre et de notre gouvernement est que les travaux du juge Gomery sont importants pour le pays, qu'ils devraient se poursuivre, que les Canadiens méritent d'avoir le rapport du juge Gomery et qu'ils méritent de connaître la vérité et d'avoir l'analyse du juge dans son intégralité avant la tenue d'élections générales.

● (1440)

M. Peter Van Loan (York—Simcoe, PCC): Monsieur le Président, le ministre devrait peut-être parler au ministre des Transports.

Voyons les états de service du gouvernement et son mépris pour le processus d'enquête lorsque la vérité semble l'impliquer.

L'enquête sur le sommet de l'APEC a été arrêtée parce que le nom de Jean Carle faisait trop souvent surface. L'enquête sur la Somalie a également été arrêtée. La Commission Krever s'est vu interdire de mentionner des noms. Et maintenant, le ministre des Transports semble s'être joint à la campagne de Jean Chrétien en vue faire arrêter les travaux de la Commission Gomery.

Pourquoi, quand les choses se corsent, le Parti libéral bouscule-t-il les commissions d'enquête en menaçant de mettre fin à leurs travaux?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le député devrait comprendre qu'un oui veut dire oui, car le gouvernement du Canada et le premier ministre du Canada appuient les travaux du juge Gomery. Nous voulons que le juge Gomery fasse rapport au peuple canadien avant la tenue d'élections.

Questions orales

Selon le *Globe and Mail* de ce matin, « les Canadiens préféreraient attendre la publication du rapport du juge Gomery avant de juger le gouvernement sur la question des commandites. Cela est une position raisonnable, ne serait-ce que pour des raisons d'équité élémentaire. Contrairement aux tribunaux ordinaires, où les témoignages sont balisés par des règles qui protègent les particuliers et garantissent l'application régulière de la loi, les commissions d'enquête sont des instances où l'on peut dire n'importe quoi. » C'est vrai. Voilà pourquoi nous avons besoin du rapport du juge Gomery.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre souffre d'un déficit croissant de crédibilité relativement au scandale des commandites. Il a promis de passer la brosse d'acier pour nettoyer la corruption libérale, mais il a applaudi le mépris de Jean Chrétien à l'égard de la Commission Gomery.

Il dit que nous devons attendre que le juge Gomery termine son rapport avant de tenir des élections, mais il en a déclenché l'an dernier avant que le juge n'ait commencé ses travaux. Il nie maintenant toute implication dans les contrats, mais son adjointe particulière, une personne très proche de lui, est intervenue pour obtenir un contrat en faveur de son agent de financement qui recueillait des millions de dollars, M. Savard. Il nie maintenant toute véritable relation avec Claude Boulay, ce qui est une absurdité totale.

Pourquoi le premier ministre a-t-il tant de mal à dire toute la vérité au sujet du scandale libéral des commandites?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Au contraire, monsieur le Président, le premier ministre n'a rien contre la vérité. En fait, il se range aux côtés des Canadiens désireux de connaître la vérité. C'est pour cette raison qu'il a créé la Commission Gomery. C'est pour cette raison que notre gouvernement appuie le travail de la commission que préside le juge Gomery. Le premier ministre continue d'appuyer le juge Gomery parce que nous voulons que les Canadiens connaissent la vérité. Nous n'avons pas peur de la vérité.

Les députés peuvent citer certains témoignages, des témoignages parfois discutables, d'ailleurs, des témoignages qui viennent parfois contredire ceux des jours précédents. Les députés peuvent citer certains extraits de témoignages pour étayer leurs arguments. Mais sincèrement, ce qui est malhonnête, c'est de choisir des témoignages spécieux au lieu d'attendre que le juge Gomery fasse toute la lumière sur cette affaire. Voilà en quoi le parti d'en face est malhonnête.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, il est vrai que nous avons cité le témoignage discutable du premier ministre lorsqu'il a nié bien connaître Claude Boulay et sa femme. Le premier ministre a dit qu'il s'agissait d'une vague connaissance, d'une sorte de relation à court terme qui avait pris fin en 1990.

Si le premier ministre n'entretenait pas de liens d'amitié avec ces gens-là, pourquoi alors a-t-il écrit une lettre personnelle intime, dans laquelle il fait à M. Boulay des commentaires sur la belle apparence de sa femme et des blagues sur de bonnes bouteilles de vin et des parties de golf?

Pourquoi le gouvernement refuse-t-il d'admettre que le premier ministre a, au mieux, forcé la vérité lorsqu'il a témoigné sous serment devant la Commission Gomery?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, en lisant cette lettre, tout ce qu'on peut reprocher au premier ministre, c'est sa galanterie et sa prose discutable. En réalité, il arrive souvent que des

politiciens envoient des lettres à des citoyens de leur circonscription ou à des particuliers.

Je voudrais signaler une chose. Il y a quelques mois, le député a déclaré dans une entrevue que certaines formes de discrimination sont justes. De tout temps, les minorités ont entendu pareille rationalisation de la discrimination, rationalisation selon laquelle il existe des formes justes de discrimination.

Je suis fier d'appartenir à un parti, le Parti libéral du Canada, qui ne croit pas à l'existence de formes justes de discrimination, et de ne pas être assis du même côté que le député d'en face, qui, lui, croit à la légitimité de...

Le Président: Le député de Victoria a la parole.

* * *

LES INFRASTRUCTURES

L'hon. David Anderson (Victoria, Lib.): Monsieur le Président, le ministre d'État à l'Infrastructure et aux Collectivités a annoncé à la fin de la semaine dernière une entente entre la Colombie-Britannique et le gouvernement du Canada sur le soutien financier aux municipalités.

Le ministre pourrait-il dire quelles garanties ont été prévues pour empêcher une province de réduire son propre soutien aux municipalités d'un montant égal à la contribution du gouvernement fédéral?

L'hon. John Godfrey (ministre d'État (Infrastructure et Collectivités), Lib.): Monsieur le Président, je suis ravi de confirmer la nouvelle entente relative à la taxe sur l'essence qui a été conclue vendredi dernier avec la Colombie-Britannique, qui prévoit un montant total de 635 millions de dollars. Cette entente fait partie de l'investissement prévu de 5 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années pour soutenir les villes et les collectivités de l'ensemble du pays.

Dans cette entente comme dans celles qui suivront, nous avons obtenu la ferme garantie qu'il n'y aura aucune récupération, ce qui diffère radicalement de la politique du parti d'en face, qui s'opposait à ce que nous donnions de l'argent aux municipalités. Les députés d'en face ont même voté sur cette question pendant leur congrès d'orientation, au mois de mars dernier.

* * *

● (1445)

LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le Président, nous célébrons le 20^e anniversaire de l'adoption de l'article 15 de la Charte, qui garantit le droit à l'égalité à tous les Canadiens. Le premier ministre l'a célébré en passant une entente secrète avec un député libéral qui voulait recourir à la disposition de dérogation pour empêcher les conjoints de même sexe de se marier.

Pourquoi le premier ministre a-t-il choisi cette fois-ci de tolérer qu'un de ses députés manque de respect envers autrui et pourquoi n'a-t-il pas demandé au député en cause de quitter le caucus libéral?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai connaissance d'aucune entente secrète. Tout ce que je sais se trouve dans la réponse que j'ai donnée à la députée et à laquelle elle a fait allusion.

J'ai dit que tout comité législatif spécial établi étudierait le projet de loi au cours d'audiences, comme cela se fait pour tout autre projet de loi.

Questions orales

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le Président, le ministre élude encore la question et montre par là qu'il n'appuie l'égalité que du bout des lèvres.

Je voudrais qu'on m'explique. Quand une députée libérale critique George Bush et s'en excuse, elle est expulsée du parti. Quand un député libéral insulte les femmes, les gais et les lesbiennes, il obtient une entente secrète et une poignée de main.

Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas condamné cette attaque contre la Charte? Pourquoi garde-t-il au sein du caucus libéral un député qui croit que c'est une bonne idée d'aller à l'encontre des décisions des tribunaux et d'envahir la vie privée des Canadiens?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, nous avons toujours dit, à l'intérieur comme à l'extérieur de cette enceinte, que nous considérons l'article 15 de la Charte, qui garantit le droit à l'égalité, comme une disposition transformatrice, car cet article a conféré à tous les Canadiens, individuellement et collectivement, une série de droits et de recours qui n'avaient jamais existé auparavant.

Nous comptons que la marche vers l'égalité se poursuivra.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Monsieur le Président, voyons ce qu'a dit le ministre des Travaux publics au sujet de la discrimination juste. Les Canadiens de toutes origines ethniques ont été horrifiés d'entendre les commentaires antisémites d'un organisateur libéral, le chef Nelson, du Manitoba.

Les propos antisémites ne concernent pas que les Canadiens d'origine juive; ils font injure à tous les Canadiens.

Le chef Nelson a présenté des excuses. Pourquoi le gouvernement est-il demeuré muet au sujet des propos tenus par cet organisateur libéral? S'agit-il d'une discrimination juste parce que le chef Nelson est un libéral?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, en tant que ministre de la Justice et procureur général, j'ai condamné, à la Chambre et à l'extérieur de cette enceinte, le racisme, les propos haineux, les crimes haineux et l'antisémitisme.

Je fais écho au chef Fontaine, de l'Assemblée des Premières Nations, qui a réprimandé le chef Nelson et nous a invités à réprover tous les propos haineux contre tout groupe identifiable, qu'il s'agisse d'autochtones, de minorités raciales ou religieuses, notamment des musulmans et des juifs, ou de gais ou de lesbiennes.

Comme je le disais, nous voulons un pays qui ne concède rien à la haine ou au sectarisme.

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Monsieur le Président, je suis sûr que les Canadiens sont heureux d'entendre ces propos.

Le gouvernement n'a pas réagi aux commentaires du chef Nelson, en dépit de son rôle actif en politique libérale, au Manitoba. Le gouvernement a préféré fermer les yeux. Une déclaration claire de sa part, la semaine dernière, aurait plus fait pour rassurer les Canadiens au sujet des droits de la personne que toutes poursuites en justice pour crimes haineux.

Je félicite le ministre de ce qu'il a dit aujourd'hui, mais pourquoi a-t-il tant tardé à le faire?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, si le député d'en

face avait écouté ce que j'ai déjà dit sur cette question et sur d'autres sujets, il saurait que je n'ai pas réagi tardivement, ni timidement.

Mme Nina Grewal (Fleetwood—Port Kells, PCC): Monsieur le Président, la semaine dernière, l'ancien organisateur libéral Beryl Wajzman a écrit que le parti utilisait les membres des minorités ethniques « comme esclaves dans les campagnes électorales ou pour acheter des billets », sans jamais leur donner de postes importants.

Les politiciens libéraux emploient des mots comme « tolérance » et « diversité », mais leurs actions respirent le sectarisme. Encore une preuve de l'hypocrisie propre aux libéraux. La déclaration de M. Wajzman n'est-elle pas le reflet de la véritable attitude des libéraux envers les communautés culturelles?

• (1450)

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, cette déclaration a été faite par M. Wajzman, pas par un membre du Parti libéral.

J'aimerais dire une chose. M. Wajzman a travaillé pour moi pendant moins d'un an. Je ne suis aucunement responsable des déclarations qu'il a faites ou des comportements présumés qu'il a adoptés après avoir quitté son poste, de la même manière qu'aucun député n'est responsable de ce que font ses employés une fois qu'ils ont quitté leur poste.

Mme Nina Grewal (Fleetwood—Port Kells, PCC): Monsieur le Président, en déclarant que « chaque fois que le Parti libéral a besoin des communautés culturelles, il en a besoin pour deux choses, comme esclaves dans les campagnes électorales ou pour acheter des billets », l'ancien conseiller spécial du ministre de la Justice a dit vrai au sujet de l'attitude des libéraux à l'égard des communautés culturelles.

Nous avons soulevé cette question il y a une semaine. Pourquoi le premier ministre refuse-t-il de dénoncer ces commentaires?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, la députée peut continuer à déformer les faits concernant le lien entre M. Wajzman et moi. M. Wajzman n'est pas mon conseiller spécial et il ne l'a jamais été. Voilà les faits.

En ce qui a trait aux minorités ethniques, religieuses ou raciales, nous avons fait connaître notre position à cet égard dans le tout premier plan d'action national contre le racisme. J'espère que la députée d'en face joindra ses efforts aux nôtres dans ce dossier, car depuis que nous avons présenté le plan d'action, les députés de l'opposition n'ont pas témoigné leur appui ni leur désir de participer.

* * *

[Français]

LES ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS

M. Réal Ménard (Hochelaga, BQ): Monsieur le Président, en matière d'OGM, le gouvernement a choisi de procéder à l'étiquetage des produits sur une base volontaire, donnant comme résultat, selon les groupes écologistes, que les consommateurs ne sont pas plus renseignés qu'avant et que cette approche a donné zéro résultat.

Questions orales

Le gouvernement entend-il mettre fin à l'approche volontaire en matière d'identification des OGM et, au contraire, adopter des mesures obligatoires, les seules capables de donner des résultats tangibles?

[Traduction]

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, ce qu'il faut dire, c'est que le régime de réglementation établi au Canada est solide. Nous accordons une importance primordiale à la santé et à la sécurité du public lorsque vient le moment d'autoriser la distribution d'un produit au consommateur. Il s'agit d'un engagement du gouvernement national et nous allons continuer à agir de la sorte.

[Français]

M. Réal Ménard (Hochelaga, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement se rend-il compte que les normes volontaires ne donnent rien et qu'on risque d'avoir les mêmes résultats désastreux que dans le cas du plan de mise en oeuvre du Protocole de Kyoto, où le gouvernement a choisi la même approche volontaire à l'égard de l'industrie automobile?

[Traduction]

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, c'est la même question, et j'y répondrai de la même façon. Le régime de réglementation établi au Canada est très solide et il assure la protection du public. C'est à cela que nous nous employons comme gouvernement et nous allons continuer à le faire. La santé des Canadiens est une priorité, et nous sommes déterminés à la protéger.

* * *

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

Mme Belinda Stronach (Newmarket—Aurora, PCC): Monsieur le Président, dans ma circonscription, où l'indicateur régional est le 905, le fardeau fiscal de mes électeurs est presque deux fois plus élevé que celui des Torontois et sept fois plus élevé que celui des autres habitants de la province. Les impôts fédéraux que paient les Ontariens sont beaucoup trop élevés, si l'on tient compte des services qu'ils en retirent. Les Ontariens exigent que leurs services soient comparables à ceux des autres régions du pays.

Quand le premier ministre trouvera-t-il le temps de négocier une entente plus équitable avec l'Ontario?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà expliqué à la Chambre, une grande partie des recettes provenant des impôts fédéraux viennent de l'Ontario. Bien franchement, l'Ontario possède la plus vaste économie du Canada et compte le plus grand nombre de contribuables à revenu élevé, tant chez les entreprises que chez les particuliers. À mon avis, les Ontariens sont généralement très fiers du rôle fondamental qu'ils jouent dans notre pays.

En ce qui concerne les principaux transferts du gouvernement du Canada à tous les Canadiens, ils sont calculés en fonction du nombre d'habitants et, compte tenu à la fois des points d'impôt et des versements monétaires, ils sont égaux.

Mme Belinda Stronach (Newmarket—Aurora, PCC): Monsieur le Président, je répète qu'il est temps de cesser de prendre les électeurs ontariens pour acquis.

Selon des études, le contribuable ontarien moyen débourse 4 500 \$ par année en impôts fédéraux pour payer les transferts aux autres provinces. Les Ontariens en retirent de la fierté, mais leur fardeau compromet désormais la prospérité de l'Ontario à l'avenir.

Par souci de préserver la santé du programme de péréquation dans tout le pays, pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas rencontré le premier ministre de l'Ontario afin de combler l'écart qui existe dans la province?

● (1455)

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre s'est dit disposé à rencontrer le premier ministre de l'Ontario, tout comme il se réunit avec tous les autres premiers ministres pour s'entretenir avec eux de questions précises.

Lorsque nous établissons une politique sur l'automobile, elle entraîne des avantages particuliers dont profite l'Ontario. Lorsque nous élaborons une politique de développement industriel, en raison de la taille de l'Ontario et de l'accent mis sur cette province, elle bénéficie particulièrement de cette politique. Lorsque nous nous dotons d'une politique en matière de sciences et de technologie, l'Ontario en retire de grands avantages. Lorsque nous mettons en oeuvre une politique agricole, l'Ontario, en raison de sa taille, profite d'une grande part des avantages qui en découlent. Sur tous ces plans, l'Ontario est un important bénéficiaire.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Brent St. Denis (Algoma—Manitoulin—Kapusking, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie.

Après avoir dénoncé pendant des années des études scientifiques sur les changements climatiques, les députés de l'opposition officielle voudraient nous persuader qu'ils se sont convertis en extrémistes et qu'ils pensent maintenant qu'il faut prévenir les changements climatiques et appliquer le Protocole de Kyoto.

Le chef de l'opposition a qualifié le Protocole de Kyoto de pire accord international jamais signé par le Canada. Son porte-parole en matière d'environnement est d'avis qu'il s'agit d'un grand complot socialiste.

Le ministre pourrait-il informer la Chambre du sérieux du plan du gouvernement pour lutter contre les changements climatiques et nous dire ce qu'il pense de la conversion tardive de l'opposition?

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, ma carrière de député est encore jeune, mais s'il y a une chose dont j'ai pu me rendre compte, c'est que les députés de l'opposition sont carrément opportunistes. Ils agissent avec partisanerie et induisent les Canadiens en erreur. Ils font leur propre enquête dans cette enceinte, parallèlement aux travaux de la Commission Gomery, et prétendent pouvoir faire mieux que le juge.

Ils agissent de la même manière dans le dossier des changements climatiques. Ils font semblant d'être pour le Protocole de Kyoto, mais ils ne l'ont jamais été et ils ne le seront jamais.

* * *

LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, Beryl Wajsman est un organisateur du Parti libéral au Québec qui a déclaré que le Parti libéral traitait les communautés culturelles comme des esclaves de campagne.

Le ministre de la Justice vient tout juste de dire que Beryl Wajsman n'est pas et n'a jamais été son conseiller spécial. Or, j'ai en main un exemplaire d'une carte d'affaires de Beryl P. Wajsman, « Conseiller spécial auprès d'Irwin Cotler, député ».

Décision de la présidence

Qui donc dit la vérité, le ministre ou M. Wajzman?

Le Président: C'est la deuxième fois que l'on fait lecture de cette carte à la Chambre et j'ai averti l'un des collègues du député l'autre jour du fait que cela allait nettement à l'encontre de nos règles. Je sais qu'il voudra faire preuve de vigilance, puisqu'il est censé donner l'exemple, en organisant ses collègues pour la période des questions, et ne pas enfreindre les règles en lisant le nom de quelqu'un aux fins du compte rendu, ce que nous ne pouvons faire. Cela va à l'encontre de la pratique de la Chambre.

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, M. Wajzman a été adjoint de circonscription à mon bureau durant moins d'un an. Ce qu'il a pu ou peut inscrire sur une carte d'affaires ne relève nullement de ma responsabilité.

* * *

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

M. Tom Lukiwski (Regina—Lumsden—Lake Centre, PCC): Monsieur le Président, les loyers faramineux des aéroports font piquer du nez l'industrie du transport aérien. Vendredi dernier, le président libéral du Comité des transports a dit ceci: « Le désavantage qui accable les Canadiens est spectaculaire. »

À cause de l'incapacité du gouvernement à agir dans ce dossier, les aéroports de Toronto, de Montréal, de Vancouver, et même de Calgary comptent parmi les aéroports internationaux où l'atterrissage d'un avion coûte le plus cher. En s'entêtant à ne pas agir, le gouvernement laisse tomber l'industrie.

Quand le ministre des Transports va-t-il reconnaître que la situation est grave et régler le problème?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de rencontrer les autorités de tous les aéroports que le député a mentionnés dans sa question, ainsi que plusieurs autres autorités aéroportuaires canadiennes. Je leur ai assuré que le gouvernement était sensible à leurs arguments et à leurs doléances. Nous reconnaissons que l'ancienne formule présente des lacunes et qu'elle doit être corrigée. Nous avons indiqué qu'elle serait corrigée au plus tard en juin.

* * *

• (1500)

[Français]

LE LOGEMENT

M. Christian Simard (Beauport—Limoulu, BQ): Monsieur le Président, les surplus accumulés de la Société canadienne d'hypothèques et de logement totalisent aujourd'hui 3,4 milliards de dollars et atteindront, en 2008, plus de 7 milliards de dollars. J'ai déposé devant cette Chambre un projet de loi qui vise à limiter les avoirs de la SCHL et à transférer au Québec et aux provinces ces surplus scandaleux pour la construction de logement sociaux.

Est-ce que le gouvernement entend appuyer le projet de loi C-363 pour donner espoir aux 1,7 million de personnes aux prises avec des problèmes de logement?

[Traduction]

L'hon. Joe Fontana (ministre du Travail et du Logement, Lib.): Monsieur le Président, je dirai d'abord que les surplus de la SCHL ne sont pas scandaleux. Les Canadiens n'ont jamais été aussi nombreux à acheter des maisons. Ils ont les moyens d'acheter des maisons et de renouveler leur hypothèque aux taux les plus bas qui soient. Voilà une bonne politique économique.

J'ai dit que j'examinais des options sur la manière d'utiliser une partie de ces surplus afin d'assurer que nous aidons un plus grand nombre de sans-abri et de personnes en quête de logements abordables. Voilà ce que nous aimerions faire. Je ne veux pas faire comme le Bloc québécois et détruire une institution fédérale qui aide les Canadiens.

* * *

LES GARDERIES

M. Rodger Cuzner (Cape Breton—Canso, Lib.): Monsieur le Président, il y a eu beaucoup de spéculation dans les médias et dans les cafés-restaurants de l'ensemble du pays: on se demande si les Canadiens seront bientôt forcés de se rendre aux urnes. Cela compromettrait manifestement l'adoption des projets de loi dont la Chambre est actuellement saisie.

Le ministre du Développement social pourrait-il dire aux Canadiens ce qu'il adviendrait de l'éducation préscolaire et de la garde d'enfants si le projet de loi d'exécution du budget n'était pas adopté?

L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.): Monsieur le Président, les enjeux sont énormes. Il ne s'agit pas simplement des 5 milliards de dollars sur cinq ans et de la chance d'arriver à mettre en oeuvre, dans l'ensemble du pays, un système d'éducation préscolaire et de garde d'enfants qui se veut un véritable système, mais aussi, plus précisément, du fait que, une fois le projet de loi d'exécution adopté, 700 millions de dollars seront versés aux provinces et aux territoires pour l'éducation préscolaire et la garde d'enfants, avec ou sans entente.

Ces 700 millions de dollars représentent une augmentation de 30 p. 100 de ce que tous les gouvernements du pays consacrent actuellement aux garderies. En un instant, cet argent pourrait disparaître. Pourquoi cet empressement? Pourquoi compromettre tout cela au lieu d'attendre quelques semaines de plus?

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, un peu plus tôt, des points de vue divergents ont été exprimés au sujet de la véracité d'une carte d'affaires dont j'ai un exemplaire entre les mains. Par conséquent, je demande le consentement unanime de la Chambre pour déposer une photocopie de la carte d'affaires de Beryl P. Wajzman, qui se présente lui-même comme conseiller spécial du député de Mont-Royal. Je demande le consentement unanime pour déposer cette photocopie.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

PRIVILÈGE

LE PRIVILÈGE D'IMPRESSION ET DE FRANCHISE POSTALE

Le Président: Je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur la question de privilège soulevée le 21 mars 2005 par l'honorable député de Windsor-Ouest au sujet de l'envoi par la poste d'un bulletin parlementaire à certains de ses électeurs au moyen des privilèges de franchise postale de l'honorable député de Medicine Hat. L'envoi — il s'agissait d'un dix-pour-cent — critiquait la conduite du député de Windsor-Ouest.

Je remercie le député de Windsor-Ouest d'avoir soulevé cette question et d'avoir remis à la présidence une copie du document en question. Je remercie également le député de Medicine Hat pour ses observations à cet égard.

Dans son exposé, le député de Windsor-Ouest a allégué qu'il y a eu atteinte à ses privilèges de député lorsque le député de Medicine Hat s'est prévalu de ses privilèges de franchise postale pour envoyer un bulletin parlementaire à des électeurs de la circonscription de Windsor-Ouest. Le député de Windsor-Ouest a fait valoir que le document envoyé contenait des renseignements erronés sur sa position sur le registre des armes à feu et sur le financement des services de la GRC, ainsi que sur ses votes sur ces questions.

Le député a souligné qu'il n'avait pas pu voter contre le registre des armes à feu en comité étant donné qu'il n'est pas membre du Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile, et qu'il avait voté à la Chambre contre toute attribution supplémentaire de fonds au registre des armes à feu. De plus, il s'est dit préoccupé par l'utilisation des deniers publics pour diffuser de faux renseignements au sujet des députés, tout en déplorant le fait que ce geste pourrait être interprété comme de l'intimidation et que la distribution du document aura des effets négatifs sur ses électeurs et sur l'opinion qu'ils ont de lui.

Le député a souligné qu'il avait reçu des plaintes de plusieurs de ses électeurs au sujet du document. Selon lui, une telle utilisation du privilège de franchise postale constitue une atteinte à ses privilèges parlementaires et il a demandé que la question soit portée devant le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

• (1505)

[Français]

Dans son intervention, l'honorable député de Medicine Hat a souligné qu'il n'y avait eu aucune tentative d'intimider ou de menacer le député de Windsor-Ouest.

[Traduction]

En premier lieu, permettez-moi de clarifier un détail technique au sujet de l'envoi postal contesté. Ce document n'a pas été distribué en vertu du privilège de franchise postale, mais plutôt comme un envoi sans adresse facturé au tarif des dépôts en nombre. En second lieu, j'aimerais expliquer les circonstances de cet envoi particulier. Mes agents m'ont dit que, à cause d'une erreur d'étiquetage au bureau de poste, les documents en question ont été envoyés à la circonscription de Windsor-Ouest au lieu de la circonscription de Windsor—Tecumseh.

On pourrait déduire de cette erreur, que les remarques contenues dans le document qui décrivent la position du député en place étaient censées s'appliquer au député de Windsor—Tecumseh et il semblerait alors que l'inexactitude des remarques concernant le député de Windsor-Ouest serait attribuable à une erreur administrative plutôt qu'à l'expéditeur du document. Quoiqu'il en soit, il me semble que la présidence est dans l'impossibilité de déterminer qui devrait assumer la responsabilité de ces inexactitudes.

D'autre part, la présidence n'est pas non plus disposée à déclarer si le document en question dont j'ai reçu une copie de l'honorable député de Windsor-Ouest est conforme ou non aux lignes directrices relatives au contenu des bulletins parlementaires et des dix-pourcent, énoncées dans le *Manuel des allocations et services aux députés*.

Il demeure que le document distribué dans la circonscription de l'honorable député de Windsor-Ouest a diffusé de l'information sur les activités et les points de vue du député en place que ce dernier

conteste. Il se peut que cela ait nui à sa capacité d'exercer ses fonctions parlementaires et ait eu pour effet de ternir injustement sa réputation auprès des électeurs de sa circonscription.

À cet égard, je renvoie les honorables députés à la décision rendue par le Président Fraser le 16 octobre 1986, à la page 405 des *Débats*. Même si le Président Fraser était d'avis qu'il n'y avait pas de prime abord matière à question de privilège dans ce cas particulier, il a précisé qu'il

« pourrait y avoir des cas où le recours à la franchise postale pourrait donner lieu à une question de privilège, notamment si la teneur de l'envoi portait atteinte aux droits des députés de s'exprimer librement et de s'acquitter de leurs obligations ».

Après avoir mûrement réfléchi aux faits en cause, je dois conclure que l'honorable député de Windsor-Ouest a présenté un argument de prime abord convainquant quant au fait que ses capacités d'exercer ses fonctions parlementaires ont été entravées.

Par conséquent, je suis d'avis que la question soulevée est suffisamment grave pour conclure qu'il y a de prime abord atteinte au privilège et j'invite l'honorable député de Windsor-Ouest à présenter sa motion.

RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DE LA PROCÉDURE ET DES AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, à la lumière de votre décision, je propose:

Que ma question de privilège concernant les envois postaux inexacts et trompeurs du caucus du Parti conservateur dans ma circonscription soit immédiatement soumise au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Le Président: Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le Président: Convoquez les députés.

Après l'appel de la sonnerie:

Le Président: À la demande du whip en chef du gouvernement, le vote sur la motion est reporté à demain, à la fin de la période prévue pour les initiatives ministérielles.

Affaires courantes

* * *

● (1510)

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, le jeudi 14 avril, en réponse à des questions de l'opposition officielle, le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a parlé à plusieurs reprises d'un document qu'il a appelé un examen des livres du Parti libéral et parfois, une vérification des livres du Parti libéral du Canada. Il a dit que les auteurs du document étaient la firme qu'il a parfois appelée Pricewaterhouse et d'autres fois PricewaterhouseCoopers & Lybrand, sauf erreur. Étant donné que le ministre a fait allusion à ce document, je crois qu'il lui incombe de le déposer à la Chambre des communes, afin que nous puissions voir son contenu.

Cela dit, comme recours au Règlement, je demande que la présidence invite le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux à déposer à la Chambre le document qu'il a appelé la vérification ou l'examen des livres du Parti libéral du Canada.

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, notre vis-à-vis est un député expérimenté. Il devrait savoir que le Règlement prévoit qu'un ministre doit déposer un document qu'il a cité, et non dont il a parlé. C'est tout à fait différent.

Le Président: Je vais examiner les observations formulées par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux jeudi, comme le demande le député de Winnipeg-Centre. Le député de Glengarry—Prescott—Russell a déclaré à juste titre, selon moi, qu'aux termes du Règlement, si un ministre cite un document, il doit le déposer sur demande.

Je verrai ce que le ministre a déclaré. S'il a cité des passages du document, je reviendrai alors à la Chambre et j'informerai en conséquence le député de Winnipeg-Centre. Autrement, nous pouvons attendre que je procède à cette vérification, ce que je serai heureux de faire. Si le député voit autre chose dans les paroles en question, je suis persuadé qu'il m'en fera part.

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je crois comprendre que le député a demandé que les examens effectués par les firmes PricewaterhouseCoopers et Deloitte soient déposés. En fait, ils sont affichés dans les deux langues officielles sur le site web du Parti libéral, et ce, depuis plusieurs mois. Ils ont été fournis au juge Gomery pour les travaux de sa commission, car nos vérificateurs collaborent avec ceux du juge Gomery dans ce dossier.

Je serai heureux en fait, si le député n'a pas accès à un ordinateur, d'imprimer les documents et de les déposer à la Chambre. Ce sera un plaisir.

Le Président: Je suis persuadé que le député de Winnipeg-Centre apprécie beaucoup l'aide du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux dans ce cas-ci.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

NOMINATIONS PAR DÉCRET

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, quelques décrets récents du gouvernement.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

DÉFENSE NATIONALE ET ANCIENS COMBATTANTS

M. Pat O'Brien (London—Fanshawe, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport du Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants, qui s'intitule « Acquisition des sous-marins de la classe Victoria par le Canada ». Je souligne avec joie qu'il s'agit d'un rapport unanime, qui est accompagné d'une opinion supplémentaire du Bloc québécois.

Permettez-moi de prendre un moment pour remercier mes collègues de tous les partis qui ont travaillé fort dans ce dossier pour que nous puissions présenter un rapport unanime. En leur nom, j'aimerais remercier notre chercheuse, M. Michel Rossignol, pour son travail remarquable, de même que la greffière de notre comité, M^{me} Angela Crandall, pour tous ses efforts afin que nous puissions terminer ce travail.

● (1515)

[Français]

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le 34^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, au sujet de la liste des membres de certains comités.

[Traduction]

Monsieur le Président, si la Chambre donne son consentement, je propose l'adoption du 34^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LE MARIAGE

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter aujourd'hui 10 pétitions signées par des milliers de Canadiens. Ils me communiquent ainsi leur point de vue, en tant que leur députée. Ils veulent que l'on conserve la définition traditionnelle du mariage et que le Parlement tienne compte de leurs convictions.

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Kent—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je désire présenter une pétition au nom des électeurs de la circonscription de Lambton—Kent—Middlesex, dans la région de Strathroy et de Glencoe. Ils prient le Parlement de définir le mariage dans la loi fédérale comme étant exclusivement l'union permanente d'un homme et d'une femme.

Affaires courantes

[Français]

LA DISCIPLINE DES ENFANTS

M. Richard Marceau (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, BQ): Monsieur le Président, c'est avec un grand plaisir que je dépose une pétition signée par des dizaines de personnes à travers le Québec qui demandent le retrait de l'article 43 du Code criminel, de sorte que la fessée deviendrait illégale au Canada.

[Traduction]

LE MARIAGE

M. Garry Breitreuz (Yorkton—Melville, PCC): Monsieur le Président, je présente un certain nombre de pétitions signées par des électeurs de la ville de Springside, dans ma circonscription. Ils prient le Parlement de définir le mariage comme étant l'union à vie d'un homme et d'une femme, parce qu'il est la meilleure assise sur laquelle fonder une famille et élever des enfants. Selon eux, bien que cette définition ait été modifiée par les tribunaux, il devrait être du ressort exclusif du Parlement de définir le mariage. Les signataires exhortent le Parlement à reconnaître, dans le droit fédéral, le mariage comme étant exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

Je présente une autre pétition semblable signée par des habitants de Wadena. Je ne vais pas entrer dans le détail, puisque les signataires réclament essentiellement la même chose que ceux de la pétition précédente.

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, je présente aujourd'hui diverses pétitions portant près de 2 000 signatures d'électeurs de Crowfoot. Les signataires proviennent de diverses villes de cette grande circonscription, soit Three Hills, Drumheller, Strathmore, Rockyford et Big Valley. Ils prient le Parlement d'adopter une loi pour reconnaître l'institution du mariage dans le droit fédéral comme étant exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

• (1520)

LES PRODUITS DE SANTÉ NATURELS

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition à présenter au nom de mes électeurs, principalement ceux de Three Hills, Linden, Carbon et Bashaw. Ils prient le Parlement de faciliter pour les Canadiens l'accès aux produits de santé naturels et de permettre à nouveau à ceux-ci de choisir les soins de santé qu'ils reçoivent; à cette fin, ils le prient d'adopter le projet de loi d'initiative parlementaire C-420, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues.

LES RÉFUGIÉS

Mme Alexa McDonough (Halifax, NP): Monsieur le Président, je suis heureuse de présenter une pétition signée littéralement par plusieurs milliers de Canadiens qui exhortent le gouvernement à mettre sur pied immédiatement la Section d'appel des réfugiés, dont la création a été approuvée lors de l'adoption par le Parlement de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, en 2002.

Les signataires sont vivement préoccupés. Selon eux, même si le Canada a signé la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, des Nations Unies, et la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1940, nombre de ses interventions récentes ont créé un climat hostile aux réfugiés. Les signataires soulignent particulièrement que le gouvernement fédéral n'a pas mis en oeuvre la disposition relative au droit d'appel, approuvée par le Parlement en 2002, dans le cadre de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés; pourtant, le droit d'appel pour les demandeurs de statut de réfugié est reconnu au plan international et le gouvernement s'est

engagé publiquement à de nombreuses reprises à mettre en application cette disposition. Il est urgent qu'il tienne compte du message contenu dans la pétition.

LE MARIAGE

M. Paul Steckle (Huron—Bruce, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole cet après-midi au nom de très nombreux Canadiens pour attirer l'attention de la Chambre sur ce qui suit.

Les pétitionnaires estiment que, de l'avis de la majorité des Canadiens, ce sont les parlementaires élus qui devraient prendre les décisions sur les questions fondamentales de politique sociale, et non pas une magistrature non élue.

Les pétitionnaires ajoutent que la majorité des Canadiens appuie l'actuelle définition juridique du mariage comme l'union volontaire d'un homme célibataire, c'est-à-dire non marié, avec une femme célibataire, c'est-à-dire non mariée.

Les pétitionnaires prient le Parlement de recourir à toutes les mesures législatives et administratives possibles, et même, au besoin, à l'article 33 de la Charte, c'est-à-dire la disposition de dérogation, pour maintenir la définition actuelle du mariage comme l'union d'un homme et d'une femme.

M. Merv Tweed (Brandon—Souris, PCC): Monsieur le Président, je présente une pétition au nom de certains de mes électeurs, dans la circonscription de Brandon—Souris. Ils demandent au Parlement de légiférer pour reconnaître dans la législation fédérale l'institution du mariage comme étant exclusivement l'union permanente d'un homme et d'une femme.

L'AUTISME

M. Mark Warawa (Langley, PCC): Monsieur le Président, j'ai deux séries de pétitions à présenter.

La première vient d'un certain nombre d'habitants de Langley, dans l'agglomération vancouveroise. Les pétitionnaires demandent au Parlement de considérer les thérapies destinées aux enfants autistes comme des traitements nécessaires sur le plan médical. Ils réclament également la création d'une chaire universitaire dans chaque province pour enseigner le traitement de l'autisme.

LE MARIAGE

M. Mark Warawa (Langley, PCC): Monsieur le Président, j'ai aussi cinq pétitions sur le mariage. Les pétitionnaires demandent au Parlement de recourir à toutes les mesures législatives et administratives possibles, ce qui inclut invoquer l'article 33 de la Charte, au besoin, pour maintenir la définition actuelle du mariage, soit l'union exclusive d'un homme et d'une femme.

L'hon. Rob Nicholson (Niagara Falls, PCC): Monsieur le Président, j'ai plusieurs pétitions qui concernent toutes le même sujet, soit la définition du mariage. Elles sont signées par des habitants de Niagara-on-the-Lake, de la ville de Niagara Falls, de Fort Érié et de la grande région de Fort Érié, notamment de Stevensville et Ridgeway.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'avoir recours à toutes les mesures législatives et administratives possibles pour maintenir et protéger la définition actuelle du mariage, soit l'union d'un homme et d'une femme. Je partage entièrement cette opinion.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, comme l'ont déjà fait un grand nombre de mes collègues et comme je l'ai moi-même fait dans cette enceinte à de nombreuses reprises depuis un mois ou deux, je suis heureux de présenter une pétition, signée par des citoyens de la magnifique ville de Prince George, dans ma circonscription.

Initiatives ministérielles

Les pétitionnaires rappellent que la majorité des Canadiens estiment que les décisions relatives aux aspects fondamentaux de la politique sociale devraient être prises par les députés élus, et non par une magistrature non élue, et que la majorité des Canadiens appuient la définition juridique actuelle du mariage, soit l'union volontaire d'un homme et d'une femme célibataires.

Ils exhortent donc le Parlement à avoir recours à toutes les mesures législatives et administratives possibles, ce qui inclut invoquer, au besoin, l'article 33 de la Charte canadienne des droits et libertés, communément appelé disposition de dérogation, pour préserver et protéger la définition actuelle du mariage, soit l'union d'un homme et d'une femme.

• (1525)

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, j'ai moi aussi une pétition. J'avais espéré prendre la parole au sujet d'une motion concernant le projet de loi C-206, mais je devrai malheureusement le faire plus tard en raison des dispositions prises par le Président.

Je voudrais néanmoins présenter moi aussi une pétition sur le mariage, sujet qui a déjà fait l'objet de centaines de pétitions similaires à la Chambre.

Les pétitionnaires font valoir à la Chambre que les décisions relatives aux aspects fondamentaux de la politique sociale devraient être prises par les députés élus et non par une magistrature non élue, et ils rappellent que la majorité des Canadiens appuient la définition actuelle du mariage.

Les pétitionnaires exhortent donc le Parlement à avoir recours à toutes les mesures législatives et administratives possibles, ce qui inclut invoquer, au besoin, l'article 33 de la Charte, communément appelé disposition de dérogation, pour préserver et protéger la définition actuelle du mariage, soit l'union exclusive d'un homme et d'une femme.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LA LOI SUR LES GRAINS DU CANADA

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-40, Loi modifiant la Loi sur les grains du Canada et la Loi sur les transports au Canada, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, comme je le disais avant l'interruption de mon discours pour procéder aux déclarations de députés et à la période des questions orales, le CP et le CN offrent des services à Thunder Bay ainsi qu'à des points situés plus à l'est de cette ville.

Le grain de Thunder Bay peut être acheminé directement à l'exportation dans des navires hydrographiques, par cargo pour

consommation dans l'est du Canada, ou pour l'exportation dans les marchés mondiaux à partir des ports du fleuve Saint-Laurent. Tous les mouvements ferroviaires passant par Thunder Bay sont couverts par le plafond des revenus, jusqu'à Thunder Bay. Les mouvements en direction de l'est sur les lignes du nord du CN sont aussi couverts par le plafond des revenus jusqu'à Armstrong, en Ontario, qui est au nord de Thunder Bay. Armstrong et Thunder Bay sont à peu près à égale distance à l'est de Winnipeg, au Manitoba.

Les mouvements ferroviaires en direction de l'est, à l'est de Thunder Bay ou d'Armstrong, sont assujettis à des taux de fret commerciaux. Il existe des plafonds de recettes distincts pour le CN et le CP. Le plafond des revenus varie d'année en année et tient compte des facteurs liés à l'inflation, au volume du trafic et au changement de la longueur moyenne du trajet. Le respect du plafond des revenus est surveillé par l'office, qui compare les revenus admissibles des chemins de fer au montant qu'ils avaient droit de toucher en vertu de leur plafond.

L'office a jusqu'au 31 décembre de chaque année pour tirer ses conclusions. En définissant la conformité, l'office réduit les revenus des chemins de fer pour compter les incitatifs, rabais et autres réductions négociées entre les chemins de fer et les expéditeurs. Si l'office détermine qu'un chemin de fer a dépassé son plafond de revenus pour la campagne agricole, ce dernier doit rembourser le montant excédentaire, en plus de payer une pénalité.

Par exemple, durant la campagne agricole de 2003-2004, près de 24,5 millions de tonnes de grains de l'ouest ont été transportés sous le plafond des revenus. Il s'agit d'une augmentation d'environ 50 p. 100 par rapport à la campagne agricole précédente, alors qu'on était en période de sécheresse. On se souviendra tous, bien sûr, de cette sécheresse dans l'Ouest canadien.

Durant la campagne agricole de 2003-2004, près de 11 millions de tonnes se sont dirigées vers Vancouver; 9,5 millions de tonnes, vers Thunder Bay et Armstrong; et près de 3 millions de tonnes, vers Prince Rupert. Le plafond des revenus du CN se situait à 322 millions de dollars en 2003-2004, alors que celui du CP était de 310 millions de dollars.

Maintenant, je parlerai de la plainte des États-Unis. Le 31 mars 2003, les États-Unis ont demandé officiellement à un groupe spécial de l'Organisation mondiale du commerce d'examiner les allégations américaines concernant le respect des obligations en matière de commerce international en ce qui a trait: premièrement, aux activités de la Commission canadienne du blé liées aux mesures disciplinaires concernant les entreprises commerciales d'État énoncées à l'article 17 du GATT; deuxièmement, à certaines politiques touchant l'importation du grain, notamment le plafond des revenus des chemins de fer, l'affectation des wagons de chemins de fer, l'autorisation d'entrée du grain et du mélange de grain liée à l'article 3.4 du GATT.

En vertu de l'article 3.4 du GATT de 1994 — et je me permets de le souligner —:

Les produits du territoire de toute partie contractante importés sur le territoire de toute autre partie contractante ne seront pas soumis à un traitement moins favorable que le traitement accordé aux produits similaires d'origine nationale, en ce qui concerne toute loi, tout règlement ou toute prescription affectant la vente, la mise en vente, l'achat, le transport, la distribution et l'utilisation de ces produits sur le marché intérieur.

• (1530)

Cette clause est généralement nommée l'« obligation de traitement national ».

Initiatives ministérielles

Avant de parler de l'article III:4 du GATT et du plafond des revenus, j'aimerais rappeler que l'Organisation mondiale du commerce s'est prononcée en faveur du Canada en ce qui concerne la question de la Commission canadienne du blé. Il est important de le répéter, surtout au Parti conservateur qui siège en face, qui ne comprend pas toujours cet aspect. L'OMC a estimé que la Commission canadienne du blé et ses activités étaient conformes aux obligations de commerce international du GATT. C'est clair.

En d'autres mots, l'OMC a confirmé que la Commission canadienne du blé était un commerçant juste, en conformité avec la position du Canada lors des négociations à l'OMC. Plusieurs parlementaires de l'autre côté de la Chambre ont prétendu le contraire, et ils étaient dans l'erreur, ce qui ne me surprend guère.

Dans leur plainte, les États-Unis ont allégué que le plafond des revenus favorisait le grain national au détriment du grain importé, ce qui allait à l'encontre de l'obligation du Canada en vertu de l'article III:4.

Le fondement de la plainte des États-Unis était que le plafond des revenus de chemins de fer ne s'appliquait qu'aux grains de l'Ouest canadien et qu'aucun grain importé n'y était admissible. Les États-Unis soutenaient que ce traitement discriminatoire offrait des conditions concurrentielles plus favorables au grain canadien qu'au grain importé. En d'autres termes, on nous accusait de trop protéger les producteurs de grain de l'Ouest canadien.

Dans sa décision, le groupe spécial de l'OMC a noté que le plafond des revenus actuel ne gênait pas les tarifs des chemins de fer, et qu'il ne le ferait probablement pas à l'avenir. Par ailleurs, le groupe a souligné qu'il n'était pas nécessaire de prouver les effets défavorables sur le commerce d'une infraction à l'article III:4, puisque cet article protège les conditions relatives à la compétition, et non aux effets sur le commerce.

Le groupe a aussi noté que, conformément à la jurisprudence GATT/OMC à l'article III:4, le simple fait qu'un produit importé soit exposé à un risque de discrimination est suffisant pour conclure qu'il a été soumis à un traitement moins favorable. Par conséquent, le groupe conclut que les dispositions de la LTC relatives au plafond des revenus n'étaient pas en conformité avec l'article III:4 du GATT.

Le gouvernement a examiné diverses solutions pour rendre le plafond des revenus conforme à la réglementation de l'OMC. Une solution serait d'abroger tout simplement les dispositions relatives au plafond des revenus. Ce n'est pas ce que je favorise personnellement. Cependant, le gouvernement mentionne dans *Droit devant*, publié en 2003, sa vision des transports au Canada, qu'il continuera de surveiller les répercussions des réformes appliquées à son grain en 2000 avant de prendre des décisions quant à de nouveaux changements politiques.

Croyez-moi, le gouvernement n'a aucunement l'intention d'éliminer le plafond des revenus en réponse à la décision de l'OMC, et c'est tant mieux.

Le gouvernement rendra plutôt le plafond des revenus conforme à la décision de l'OMC en en prolongeant la portée au grain étranger importé légalement au Canada. Cela est beaucoup plus logique. Il s'agit de la solution ayant le moins de répercussions pour le système de transport et de manutention du grain. Le grain étranger devra respecter toutes les exigences actuelles afin d'être admissible au plafond des revenus.

En janvier 2005, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a tenu de vastes consultations dans l'Ouest canadien au sujet de l'approche que le gouvernement pourrait adopter quant à la décision de l'OMC, notamment l'approche

proposée concernant le plafond des revenus. On encourageait fortement le Canada à respecter ses obligations et on appuyait l'approche proposée par le gouvernement.

J'encourage la Chambre à adopter ce projet de loi le plus tôt possible, pour que le Canada puisse remplir ses obligations relatives à la décision de l'OMC.

• (1535)

[Traduction]

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Madame la Présidente, plus tôt dans le débat, nous avons assisté à une discussion intéressante sur l'OMC entre le député de Glengarry—Prescott—Russell et le député néo-démocrate, qui avait soulevé ce sujet et celle de sa pertinence ou de son utilité dans la question dont nous sommes actuellement saisis. Il semble qu'un problème se pose, du moins dans les questions touchant les céréales. L'OMC cause certaines difficultés. Grâce à des travaux que j'ai faits précédemment dans ce dossier, je sais que les questions liées aux subventions, particulièrement au sein des marchés européens, mettent les céréales canadiennes dans une situation de désavantage considérable.

Je me demande si le député de Glengarry—Prescott—Russell pourrait réaffirmer la nécessité de l'OMC dans le contexte plus large d'une organisation chargée du commerce. Je me demande s'il pourrait également indiquer si oui ou non les questions liées au projet de loi C-40 constituent, en réalité, un problème au vu des récentes décisions de l'OMC.

L'hon. Don Boudria: Madame la Présidente, je commencerai par le dernier point qu'a soulevé le député. Le projet de loi C-40 ne serait pas très compliqué à mettre en oeuvre. Comme je l'ai dit vers la fin de mon intervention, le gouvernement a choisi la meilleure voie en l'occurrence.

Deuxièmement, la décision n'est pas fondée sur le fait qu'il y a eu désavantage, mais plutôt sur le fait qu'il y avait un risque accru qu'il y ait un tort de causé même si aucun n'avait encore été démontré. C'est, en gros, le sens de la décision. Ce n'est pas là l'élément le plus important, cependant. Nous respectons la décision et je crois que nous continuons de protéger l'industrie canadienne aussi bien qu'avant.

Cela étant dit, il est évident que nous devons continuer de faire davantage pour protéger les différents secteurs qui sont couverts par l'OMC, tout particulièrement l'agriculture. C'est sur ce point que le député et moi sommes en désaccord. Cette forme d'état hobbesien qui a été décrit plus tôt, et où nous pourrions tout simplement ne tenir aucun compte des règles commerciales internationales pour que tout aille pour le mieux, tient tout simplement du non-sens. C'est ce qu'a défendu le député néo-démocrate. Je vois que mon vis-à-vis semble inquiet que je lui attribue cette vision des choses.

Personnellement, j'estime qu'il nous faut des règles commerciales internationales plus strictes. Dans un tel environnement, les industries canadiennes seraient plus à même de soutenir la concurrence. Je ne doute pas un seul instant que les agriculteurs de ma circonscription sont d'aussi bons agriculteurs que les autres, au Canada, ce qui n'est plus à démontrer, mais ailleurs dans le monde aussi.

Initiatives ministérielles

Ce qu'il nous faut, ce sont de bonnes règles commerciales qui éviteront que les pays se battent à coup de subventions, comme le font l'Union européenne et les États-Unis. Cela fait chuter les prix sur les marchés mondiaux, ce qui nuit évidemment aux agriculteurs canadiens. Et les Canadiens ne sont pas les seuls à souffrir de la situation. Il n'y a pas si longtemps, je lisais une publication sur l'état de l'agriculture en Afrique.

Madame la Présidente, vous et moi sommes tous deux membres du groupe d'amitié parlementaire Canada-Afrique. On nous a expliqué, par exemple, comment le prix du coton en Afrique s'était effondré, ce qui veut dire que des peuples parmi les plus pauvres de la terre ne réussissent plus à vendre leur produit. Des gens meurent de faim parce que, dans d'autres pays, on subventionne artificiellement un produit agricole au point de faire tomber les prix.

Que nous faut-il alors? Il nous faut des règles commerciales plus strictes, pas plus souples. Nous avons besoin d'ententes multilatérales qui protègent les agriculteurs partout dans le monde contre les pays très riches qui peuvent causer de graves distorsions dans le secteur agricole et aussi dans les autres secteurs de l'économie.

● (1540)

M. Paul Szabo: Madame la Présidente, le député réclame des règles commerciales plus sévères, mais je me demande s'il ne conviendrait pas plutôt que les règles sont adéquates mais que ce sont les questions de conformité qui doivent être adaptées ainsi que le moment de la prise des décisions. Il va sans dire que, compte tenu de l'importance du secteur agricole, un mécanisme de règlement des différends s'impose pour éviter toute conséquence ou sanction non intentionnelle dépassant des limites raisonnables par rapport à la nature du différend.

L'hon. Don Boudria: Madame la Présidente, le député a raison. Des règles plus sévères comportent des mesures d'application plus serrées. Ces deux éléments vont de pair. Toutefois, le député a raison de soulever la question. Il faut répéter souvent que les règles doivent être strictes, mais les mesures d'application connexes doivent également être strictes.

Le député soulève également un autre point, en l'occurrence celui de la rapidité avec laquelle il est possible d'obtenir des changements. J'aborde ici une question tout à fait différente, mais qui sert à illustrer mon argument.

Dans ma circonscription, il y a une usine de fabrication de tubes métalliques. Ces tubes servent au conditionnement de toutes sortes de produits, notamment dentifrices, pommades et cosmétiques. À l'heure actuelle, cette usine subit la concurrence d'exportations d'un autre pays. On vient de constater que l'autre produit d'exportation vient d'un pays du tiers monde qui fait du dumping. L'entreprise qui se trouve dans ma circonscription devra prendre une mesure similaire pour savoir si le produit que la compagnie sud-américaine concurrente vend au Canada fait également l'objet de dumping. Une des plus grandes préoccupations est le temps qu'il faut pour obtenir des réponses à cet égard.

À mon avis, il s'agit probablement d'un exemple qui illustre à merveille que justice différée est justice refusée. Si, dans le processus, on ferme l'usine et qu'elle obtient ensuite gain de cause, il y a peu de chance qu'elle soit réouverte. Ce n'est pas comme ça qu'on fonctionne en affaires. Quand les dirigeants se sont prononcés ou que la compagnie ne peut plus payer ses employés, par exemple, ce qui n'est pas le cas encore de l'entreprise dans ma circonscription, mais de façon générale, même si la compagnie obtient gain de cause, il est parfois trop tard pour des mesures de réparation. En d'autres mots, même si elle gagne, elle perd. Toutefois, elle perd en sachant

qu'elle aurait gagné si elle avait pu faire quelque chose plus rapidement, ce qui ne met pas de pain sur la table des familles de mes électeurs, ni de qui que ce soit.

Les mesures prises par certains collègues du Cabinet en vue de renforcer les règles de l'OMC reçoivent beaucoup d'appuis et, je veux que les négociations pour renforcer ces règles visent à sauvegarder nos systèmes de gestion de l'offre.

Il ne s'agit pas d'une forme de subvention. Ces systèmes n'ont pas d'incidence sur les marchés étrangers. La gestion de l'offre est autonome. Elle repose sur trois éléments: la régulation des importations au moyen des droits de douane, la régulation de la production et le système organisé qui existe maintenant. Ces trois éléments, qu'on appelle les piliers, sont importants et ne faussent pas les échanges au niveau international. Nous savons cela en tant que Canadiens et nous devons continuer de convaincre nos ministres de maintenir cette position à l'échelle internationale.

* * *

● (1545)

PRIVILÈGE

LE RENVOI AU COMITÉ DE LA PROCÉDURE ET DES AFFAIRES DE LA CHAMBRE

L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Madame la Présidente, il y a eu des consultations entre les partis au sujet du vote par appel nominal demandé plus tôt aujourd'hui sur la motion du député de Windsor-Ouest relative à la question de privilège, et vous constaterez que la Chambre donnerait le consentement unanime à l'égard de la motion qui suit. Je propose:

Que la motion du député de Windsor-Ouest relative à la question de privilège soulevée plus tôt aujourd'hui soit réputée adoptée.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Madame le whip du gouvernement a-t-elle le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA LOI SUR LES GRAINS DU CANADA

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-40, Loi modifiant la Loi sur les grains du Canada et la Loi sur les transports au Canada, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, PCC): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de prendre la parole au nom des producteurs de Battlefords—Lloydminster et de participer au débat sur le projet de loi C-40, que nous examinons pour la première fois. C'est un projet de loi qui semble assez inoffensif, qui comporte seulement quelques courts paragraphes, mais dont les répercussions sont monumentales.

Initiatives ministérielles

Il faut que le commerce soit basé sur des règles. Personne ne contestera cela. Selon moi, à maintes reprises, le problème, c'est que des normes différentes semblent s'appliquer aux producteurs canadiens et aux autres producteurs du monde. Il me semble que nous sommes toujours perdants. Je ne sais pas si c'est parce que nous avons négocié de mauvaise foi ou si nous avons cédé trop vite en permettant à d'autres pays de déborder du système que nous appliquons ici.

Ce petit projet de loi suscite chez moi d'importantes inquiétudes. Personne ne s'oppose à l'OMC et à l'idée de fonder les négociations et le commerce sur des règles valables et bien établies. Mais comment le faire sans que des ententes parallèles ne fassent constamment l'objet de mesures commerciales dont le règlement prend des années et qui nous causent de diverses façons, comme Canadiens, des dommages à hauteur de centaines de millions sinon de milliards de dollars. Je m'inquiète sérieusement du fait que nous soyons obligés d'apporter ces modifications aussi rapidement qu'on nous le demande.

Le gouvernement savait ce qui se préparait lorsqu'il a commencé à rédiger le projet de loi en septembre. Il a attendu jusqu'à maintenant pour faire avancer les choses. Les modifications doivent être en place au plus tard le 1^{er} août, date du début de la prochaine campagne agricole, sinon nous nous exposerons à des sanctions, j'en suis convaincu. Je me demande si le gouvernement souhaite que nous traitions la mesure comme un projet de loi d'ordre administratif en le laissant passer sans trop l'examiner.

On a fait grand cas du supposé processus consultatif que le ministre a confié à son secrétaire parlementaire. Ce dernier a tenu quelques rencontres un peu partout au Canada. Il arrive à un aéroport, réserve une chambre, invite trois ou quatre personnes du coin à faire un exposé, puis reprend l'avion trois heures plus tard pour sa prochaine destination. Il ne s'agit pas vraiment d'un processus consultatif. Nous devons parler à un très grand nombre d'organisations agricoles et non pas simplement à celles qui sont amies du gouvernement.

La secrétaire d'État à la Santé publique a présenté le projet de loi, ce que j'ai trouvé passablement étrange du fait que le ministre de l'Agriculture est présent. Il était ici au moment de la période des questions. C'est étrange qu'on ait confié à la secrétaire d'État, qui est du centre-ville de Toronto, le soin de présenter un projet de loi qui a tant de répercussions sur mes producteurs de l'Ouest du Canada.

Ce discours ne contenait pas beaucoup de données agricoles. Je suis convaincu que c'était du réchauffé d'Agriculture Canada. Elle a parlé des brillants résultats de ce dont il est question maintenant. Son discours ne menait nulle part. Je lui a posé une question au sujet du renflouement d'un milliard de dollars qu'elle n'en finissait plus de vanter, et elle n'a pas pu y répondre. Comme elle avait été affectée à ce dossier et qu'elle avait fortement recommandé cette dernière annonce, j'aurais pensé qu'elle aurait eu une petite idée du mode de prestation et de l'état d'avancement, mais ce n'était pas le cas. J'imagine que quelqu'un avait oublié de glisser cette page dans son discours.

Le projet de loi C-40 porte sur trois choses. Le gouvernement exigera maintenant, par l'entremise de la Commission canadienne des grains, des permis d'entrée, mais il n'a pas été décidé comment et quand cela entrera en vigueur. Nous savons que les autres pays, notamment les États-Unis, le pays visé, commenceront à exercer une surveillance à partir du 1^{er} août. Par contre, nous ne savons pas quelle forme ces permis prendront, comment ils seront autorisés,

quelle sera la voie hiérarchique et comment fonctionnera la bureaucratie. C'est une source d'inquiétude.

La Commission canadienne des grains, à cause de sa façon de fonctionner, est devenue une véritable nuisance dans plusieurs régions de l'Ouest du Canada. Elle agit en secret et réduit les services, mais pourtant son budget est de plus en plus élevé. Les agriculteurs de l'Ouest en sont très préoccupés.

Le projet de loi porte également sur le mélange des grains. Il faut obtenir la permission de la Commission canadienne des grains avant de procéder au mélange. Le mélange a toujours fait partie des pratiques, mais j'ai peur que nous soyons en train de perdre la capacité de le faire dans les Prairies. La Commission canadienne des grains voudrait que cela se fasse uniquement au port, ce qui pourrait faire perdre à mes agriculteurs des centaines de millions de dollars par campagne agricole puisqu'ils ne pourraient plus mélanger leurs grains comme ils le font actuellement.

Je suis tout à fait d'accord avec le député de Macleod, qui a dit obtenir la permission de la Commission canadienne des grains avant de procéder au mélange. Le mélange a toujours fait partie des pratiques, mais j'ai peur que nous soyons en train de perdre la capacité de le faire dans les Prairies. La Commission canadienne des grains voudrait que cela se fasse uniquement au port, ce qui pourrait faire perdre à mes agriculteurs des centaines de millions de dollars par campagne agricole puisqu'ils ne pourraient plus mélanger leurs grains comme ils le font actuellement.

● (1550)

Nous le nettoignons dans les Prairies, dans les grands terminaux que nous construisons, afin de respecter les normes d'exportation. Une fois le blé renvoyé sur la côte, il peut être assujéti à une norme différente. Les gens là-bas mettent de la cochonnerie dans la cale des navires.

J'ai eu vent de plaintes de Japonais importateurs à propos de chargements stratifiés de grain canadien que j'ai vendu à un certain grade, après l'avoir nettoyé pour respecter les normes d'exportation. Je suis autorisé à 1 p. 100 d'impuretés ou moins. Le grain est nettoyé puis envoyé sur la côte. Là-bas, le grain de certains grades peut contenir jusqu'à 4 p. 100 d'impuretés; les gens y jettent du bois, des bouteilles et toutes sortes de saloperies. Il y a quelques années, certains chargements ont été rejetés par l'importateur, car ils renfermaient des excréments de cerfs.

Quiconque sait combien de fois le grain passe dans des transporteurs à vis et des silos, ainsi que dans des machines pour être mis dans des camions, et à quel point le grain se promène d'une ville à l'autre avant d'arriver au Japon, peut se demander comment il se fait que ce genre de produits se retrouvent tout de même dans le grain. La seule explication, c'est que quelqu'un a acheté les criblures et les a rejetées dans le navire une fois que l'agriculteur en avait fini avec le grain.

L'une de mes principales préoccupations est la suivante: à quel point de la chaîne est-ce que je cesse d'être le propriétaire du grain et d'en être responsable? Je laisse mon grain à mon terminal, qui se trouve à des kilomètres de mon exploitation agricole. Je suis chanceux parce mon exploitation agricole est très près de certains grands terminaux. Eh bien, six ou huit mois après avoir laissé mon grain au terminal, je peux recevoir une lettre m'informant du rejet de mon org brassicole pour telle raison. Que puis-je faire?

Quatre cas de ce genre ont été portés à mon attention, comme député. Dans trois des cas, la décision a été renversée et l'entreprise a été tenue responsable au lieu de l'agriculteur. Quand le grain cesse-t-il d'être mon produit?

Initiatives ministérielles

C'est pourquoi je me tourne vers des organismes comme la Commission du blé, qui est censée me venir en aide. Elle ne le fait pas beaucoup ces derniers temps. Le président de la Commission du blé est un certain Ken Ritter. Ken était mon adversaire aux élections de 1997. Nous nous rencontrons quelques fois par année et je plaisante souvent avec lui. Je lui dis que, même si j'ai gagné la bataille, c'est lui qui a obtenu le meilleur poste, puisqu'il peut rentrer chez lui tous les soirs, que son salaire équivaut au mien, s'il n'est pas plus élevé, qu'il n'est pas tenu de rendre des comptes à 75 000 personnes et que, si son poste peut disparaître, le mien n'est pas assuré non plus. C'est le jeu que nous devons jouer.

Je vois rarement la Commission canadienne du blé, la Commission canadienne des grains et les responsables d'autres programmes gouvernementaux du même genre en arriver à des résolutions favorables pour les agriculteurs et les exploitations agricoles. C'est pour cette raison que ce projet de loi et les répercussions qu'il pourrait entraîner me préoccupent au plus haut point.

Pour ce qui est des mélanges et des contrôles que nous devons effectuer sur tous les produits maintenant, la présente mesure législative introduit subrepticement le principe de l'étiquetage indiquant le pays d'origine. Le bien-fondé d'une telle mesure et le coût que cela entraînera provoquent tout un tollé, mais c'est là où nous en sommes rendus. Cela se produira.

Je ne sais pas comment ils pourront y arriver sans insérer un marqueur quelconque. On mélange quelques boisseaux ici et là, mais nous ne pouvons pas réserver tout un wagon ou un camion en entier pour quelques boisseaux. Nous avons l'habitude de faire des mélanges et d'assurer la rentabilité des transports. Je ne sais pas comment nous arriverons à faire appliquer cette mesure. Je crois que cela créera beaucoup de paperasse. Cela rendra sans aucun doute bon nombre de bureaucrates très heureux. Toutefois, cela fera certainement perdre beaucoup d'argent aux producteurs parce qu'ils devront financer tout cela.

Enfin, le troisième point visé, et c'est un élément insidieux, prévoit un plafond sur les revenus des compagnies de chemin de fer. Cet élément ne touche fondamentalement que les grains contrôlés par la Commission canadienne du blé et cela aura des effets négatifs sur les livraisons, tout particulièrement dans les régions plus près de la frontière américaine. Je sais que le député de Macleod a parlé plus tôt des périodes de pointe au cours desquelles nous devons assurer les livraisons de grain. À l'heure actuelle, le grain reste sur place. Il a parlé des nombreux silos et greniers qui sont pleins dans les fermes. Il a tout à fait raison. Le système est bouché.

Dans l'Ouest du Canada, il est interdit de circuler sur certaines routes en raison du dégel printanier. Comme de la pluie et de la neige viennent encore de tomber dans notre région, ces interdictions seront en vigueur plus longtemps que nous le voudrions. Les agriculteurs qui se rendront ensuite aux champs devront transporter leurs grains tout en tâchant de vaquer à d'autres occupations dans leur exploitation, comme la pulvérisation en juin et la fenaison en juillet. Puis, ce sera la fin de la campagne agricole et ils ne pourront pas expédier leurs produits, faute de temps. Or, les wagons seront-ils là?

Cette question soulève une vive préoccupation, car les États captifs du nord des États-Unis pourront, en raison de ce projet de loi, acheminer leurs grains dans le sud du Canada et utiliser notre système ferroviaire pour les transporter au port. Ils n'aimeront pas les délais d'exécution, mais ils bénéficieront d'un accès supplémentaire, ce qu'ils n'ont pas en ce moment. Je sais que, dans leur système, à Portland, ils se rendent directement à Roberts Bank et déchargent

leurs grains directement dans les conteneurs qui se rendent à l'étranger. Quant à nous, nous manutentionnons les grains trois ou quatre fois de plus avant qu'ils ne soient déchargés dans le conteneur.

• (1555)

Je ne suis pas sûr qu'ils aimeront les délais d'exécution ou les tarifs marchandises, mais ce qui m'ennuie, c'est que le plafond des recettes des compagnies de chemin de fer était censé aider les agriculteurs de l'Ouest à avoir accès aux 13 000 wagons que possède le gouvernement fédéral et qu'il est sur le point, dit-on, de céder à la Farmer Rail Car Coalition. Cela soulève une vive préoccupation en ce moment, car nous ne pourrions plus surveiller l'accès à ces wagons comme nous le pouvons maintenant, ce qui est contestable.

Nous ne pourrions pas refuser l'accès à un agriculteur du Dakota du Nord, du Dakota du Sud ou du Montana qui désire utiliser ces mêmes wagons pour transporter ses grains au Canada. Si une installation terminale accepte de prendre ses grains, selon ce projet de loi, nous devons l'y autoriser. L'autre préoccupation, c'est l'accès rapide à ces wagons. Cela risquera peut-être de mettre en péril la soumission de la Farmer Rail Car Coalition, car ces wagons seront très en demande. Les gens ont des opinions partagées au sujet de la répartition des wagons. Cette situation ajoutée à la confusion au sujet de la répartition des wagons, de sorte qu'elle n'est pas dans l'intérêt supérieur de nos agriculteurs de l'Ouest.

Les États-Unis ont un intérêt direct en l'occurrence, mais les Américains ont aussi accès au fleuve Mississippi. Ils transportent le grain par bateau pour pratiquement rien. C'est l'Army Corps of Engineers qui s'occupe des améliorations à apporter et de l'entretien à faire sur le Mississippi. Les membres de ce groupe font cela dans le cadre de leur entraînement. Les agriculteurs américains n'ont pas de frais généraux à assumer en retour, pour respecter les règles de l'OMC. C'est un atout non négligeable. Cela fait une grande différence. Si les Américains commencent à utiliser notre système ferroviaire en plus d'avoir cet atout que constitue le transport sur le Mississippi, les gens que je représente sont doublement désavantagés. Ce sont là mes principales préoccupations.

Je n'ai rien contre le fait que le projet de loi soit renvoyé à un comité, mais je tiens certainement à ce qu'il y ait un débat en bonne et due forme et à ce que d'excellents témoins comparaissent devant le comité, de manière à ce que nous puissions régler cette question à temps pour respecter l'échéance du mois d'août.

Le comité étudie actuellement une autre mesure législative. Le projet de loi C-27 constitue un obstacle et n'a pas la moindre chance d'être adopté avant la fin de la session, ce printemps, qu'il y ait des élections ou non. Exception faite de l'ACIA, personne n'aime ce projet de loi. Je pense vraiment que le comité devrait cesser ses audiences sur le projet de loi C-27 et entreprendre sans tarder l'étude du projet de loi C-40 si nous voulons respecter cette échéance. Voilà ce que nous devons faire pour respecter la date de mise en application.

Le commerce fondé sur des règles, c'est merveilleux. Ce qui m'inquiète, c'est que nous semblons patauger et continuer de nous considérer comme des porteurs d'eau. Nous pensons que l'Ouest du Canada ne peut produire que des produits en vrac. Les dispositions de l'OMC que nous devons respecter visent nos produits en vrac dans une large mesure, tout comme les plaintes d'ailleurs. Si nous pouvions accroître la valeur de nos produits et transformer ceux-ci dans les Prairies, et si les agriculteurs étaient propriétaires des usines de transformation, nous obtiendrions 1 \$ ou 2 \$ de plus le boisseau, et nous expédierions alors un produit transformé qui ne serait pas assujéti à tout ce cirque de l'OMC.

Initiatives ministérielles

Nous aurions ainsi accès aux marchés émergents du Pacific Rim qui n'ont pas les infrastructures de transformation nécessaires. Nous pourrions commencer à nous implanter sur ces marchés, ce qui n'est pas le cas actuellement. Ces marchés ne veulent pas du grain en vrac. Ils veulent de la farine. Ils veulent du malt prêt à utiliser dans les usines qu'ils commencent à mettre en place là-bas. Ils veulent des pâtes et de la farine de blé dur. Nous devons commencer à répondre aux demandes de ces marchés. Ce projet de loi ne nous aide absolument pas à le faire.

Nous devons vraiment nous demander dans quel camp sont les bureaucrates qui organisent tout cela. Est-ce qu'ils réfléchissent bien avant d'agir ou jouons-nous les chevaliers blancs prêts à signer tous ces accords internationaux pendant que nos producteurs canadiens essuient les coups?

Nous voyons arriver sur le marché des nouveaux pays producteurs comme le Brésil. Ils peuvent produire deux fois plus pour deux fois moins cher parce qu'ils ne sont pas assujettis au même fardeau fiscal et réglementaire que mes agriculteurs, mais nous devons quand même les concurrencer sur le marché mondial. Maintenant, avec les accords de l'OMC et ainsi de suite, nous allons devoir commencer à les concurrencer sur le marché intérieur, ici même, au Canada. C'est fantastique. Je suis content pour eux. Qu'ils viennent, mais qu'on nous assure des règles du jeu équitables. Lorsque ces pays commencent à devenir les fournisseurs mondiaux de plusieurs produits différents, comment peuvent-ils bénéficier encore du statut privilégié accordé aux pays en développement et se faire ouvrir tout grand la porte pour pouvoir accéder aux marchés intérieurs ici, au Canada?

Il faudrait que quelqu'un commence à réfléchir sérieusement à cela et s'occupe de mes agriculteurs d'abord, et non de quelqu'un d'autre. Même si nous nous réjouissons du succès de ces producteurs étrangers, il ne faut pas que cela se fasse au détriment de mes agriculteurs.

Je ne vois pas en quoi cette modification des règles va aider mes producteurs de quelque façon positive que ce soit. Comme la députée de Haldimand—Norfolk l'a dit aujourd'hui, sans certains amendements, ce projet de loi n'a aucune chance d'être adopté à temps pour la date limite du 1^{er} août.

À qui la faute? Est-ce notre faute parce que nous voulons faire une étude approfondie de ce projet de loi, comme il se doit? Ou est-ce la faute du gouvernement, qui a accepté ce court délai et qui essaie de faire adopter cette mesure à la hâte en fin de session? S'il y a des élections, les libéraux essaieront de rejeter la faute sur nous et de dire que c'est nous qui avons mis nos agriculteurs en danger. Non, le danger viendra le jour où nous accepterons ce genre de mesure. C'est ce qui m'inquiète.

• (1600)

Un rapport détaillé sur la Commission des grains et le commerce des grains a été publié en 2002. Personne n'a encore vu un exemplaire de ce rapport, qui a été caché. J'en ai demandé un exemplaire au Comité de l'agriculture, il y a plus de deux mois. On m'a enfin répondu par écrit. La greffière du comité m'a montré cette lettre lors de la dernière réunion du comité, jeudi dernier. Nous avons obtenu une réponse du gouvernement. On me fera parvenir le rapport dès qu'il aura été traduit.

Que je sache, la Loi sur les langues officielles était en vigueur en 2002, si bien que, si le rapport a été présenté comme il est censé l'avoir été, et c'est ce qu'on nous a dit, il existe déjà dans les deux langues officielles. Le gouvernement piétine. Il ne veut pas que nous

prenions connaissance de certains éléments du rapport. Peut-on s'imaginer les libéraux s'envelopper de secret?

Une voix: Ont-il agi de la sorte dans le passé?

M. Gerry Ritz: Bien des fois, et je présume que le premier ministre n'a jamais dîné avec ce groupe non plus.

Le gouvernement parle du processus consultatif que le ministre et son homme de main ont lancé. Ils n'ont parlé à personne que je connais. Ce matin, j'ai eu trois appels téléphoniques de la part de personnes qui savaient que le projet de loi allait être présenté: d'un représentant de la Commission canadienne du blé, d'un représentant de la Western Grain Elevator Association et d'un représentant de l'Inland Terminal Association, avec qui j'ai travaillé sur différents dossiers parlementaires. Ils disent « pour l'amour du ciel, ne laissez pas adopter cette mesure tant que nous n'aurons pas eu l'occasion de venir en parler ».

Ils disent ne pas être sur la longue liste que nous a récitée l'auteur du projet de loi ce matin, la longue liste des organisations auxquelles le gouvernement s'est adressé et qui souscrivent à la mesure. Ils affirment ne pas être sur cette liste. Ils ne voient aucun problème à se conformer aux exigences de l'OMC. Ils pèsent bien leurs mots. Ils ne s'opposent pas aux exigences de l'OMC, en fait ils s'y conforment, mais il s'opposent aux exigences du gouvernement libéral qui essaie de faire adopter cette mesure en douce dans les derniers jours de son mandat.

Nous allons nous lever et nous y opposer. Nous allons exiger la tenue d'un processus consultatif complet. Toute mesure comme celle-ci ne pourra pas être adoptée tant que le processus consultatif n'aura pas été mené à terme.

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Madame la Présidente, mon collègue est un formidable défenseur du monde agricole.

Je lui pose la question suivante. Si le projet de loi comporte tant de lacunes, pourquoi a-t-il été présenté? Pourquoi n'a-t-on pas présenté un meilleur projet de loi? Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement a présenté une mesure législative qui répond si mal aux besoins des agriculteurs. J'aimerais avoir une explication, parce que je n'arrive pas à croire qu'une telle chose soit possible.

• (1605)

M. Gerry Ritz: Madame la Présidente, en fait, tout cela vient du problème auquel se heurtent les producteurs canadiens depuis 12 ans. Le gouvernement n'a jamais compris la validité et la valeur des exploitations agricoles. Le gouvernement consacre bien davantage d'efforts à l'agroalimentaire, plus précisément au secteur de la transformation, qui se porte fort bien au Canada.

Les exploitants agricoles, les familles d'agriculteurs en difficulté n'ont jamais eu la faveur du gouvernement actuel. Si on vérifie le résultats des dernières élections, et des précédentes, on constate que, depuis un certain temps, lorsqu'elles ont le choix le jour des élections, les régions rurales du Canada n'élisent pas un député du gouvernement. Les électeurs des régions rurales considèrent que l'actuel gouvernement n'est pas favorable aux exploitants agricoles. Tous les programmes sont élaborés par des fonctionnaires dans leur bulle à Ottawa qui n'ont probablement jamais vu une vache, encore moins la récolte du grain, et n'ont pas la moindre idée de ce qu'il faut pour en arriver là. Ils n'ont aucune idée de ce que cette chose qu'on appelle agriculture coûte en sueur et en anxiété.

Initiatives ministérielles

Les agriculteurs canadiens ont un endettement de 50 milliards de dollars. Cette situation est attribuable à de nombreux facteurs dont, entre autres, l'énorme transition que nous devons effectuer afin de nous adapter à la mondialisation, mais le problème, c'est que nous ne bénéficions d'aucune aide de notre gouvernement pour ce faire.

L'Union européenne, les États-Unis et même le Brésil font du bien meilleur travail que le gouvernement libéral n'a jamais fait ou ne fera jamais pour appuyer leurs exploitants agricoles, tout simplement parce que les libéraux ne comprennent pas le secteur agricole.

M. Dale Johnston (Wetaskiwin, PCC): Madame la Présidente, je félicite mon collègue de son exposé très fouillé et très bien présenté. Les agriculteurs sont chanceux de pouvoir compter sur une personne de son calibre pour défendre leurs intérêts.

J'ai une question à lui poser. Sauf erreur, si des mesures ne sont pas prises d'ici le 1^{er} août, le Canada pourrait faire l'objet de mesures de rétorsion par l'entremise de l'OMC. Le député pourrait-il dire à la Chambre et à ceux qui nous écoutent quels sont, selon lui, les risques que de telles mesures soient prises, quelle serait l'ampleur de celles-ci et, évidemment, quel serait leur impact sur les producteurs?

M. Gerry Ritz: Madame la Présidente, voici ce qui me préoccupe et dont il a été question du côté libéral, relativement à la contestation, la 10^e ou la 11^e qu'essuie la Commission canadienne du blé auprès de l'OMC. Nous sommes censés avoir eu gain de cause; mais, comme lorsqu'il s'agit d'une rixe dans une cour d'école, il faudrait voir dans quel état se trouve l'opposant.

Si nous avons eu gain de cause, pourquoi sommes-nous forcés de recourir à ces mesures presque punitives contre nos propres producteurs? Si nous avons eu gain de cause, pourquoi devons-nous faire cela? Pourquoi examinons-nous notre plafond sur les recettes des compagnies de chemin de fer autrement que d'une façon positive, dans le détail et dans le but de l'améliorer au profit de nos producteurs? Pourquoi modifions-nous nos programmes de mélange si ce n'est pas à l'avantage de nos producteurs? Pourquoi examinons-nous l'accès aux marchés, si ça ne doit pas avantager nos producteurs? Pourquoi faisons-nous cela, si nous avons eu gain de cause dans cette prétendue contestation?

C'est presque malsain, compte tenu de ce que nous attend après le 1^{er} août, parce que les gens d'en face n'ont rien vu venir. Des accords ont été conclus; les négociations de Doha, de Qatar et beaucoup d'autres ont été entreprises il y a un certain nombre d'années. Les gens d'en face n'ont-ils rien vu venir? Cela défie la logique qu'ils n'aient pas été préparés aux gestes d'un autre gouvernement, en particulier celui des États-Unis, puisque nous ne cessons de nous en prendre à eux sur différentes questions. Les gens d'en face se demandent ensuite comment il se fait que de telles choses arrivent.

Nous sommes confrontés à des droits punitifs sur le porc, le boeuf et le bois d'oeuvre, tout cela à cause de la transformation. Lorsque nous transformons le porc, le boeuf, et cetera, tout va bien. Nous avons laissé chuter la capacité de nos abattoirs. Le gouvernement a évoqué certaines initiatives pour relancer ce secteur; mais il faut faire une demande, obtenir le financement, rester en exploitation pendant deux ans, puis faire faillite, avant de pouvoir recourir au programme gouvernemental. N'est-ce pas un peu tordu? Nulle part il n'est question d'incitatifs fiscaux. Nulle part, non plus, de deux filières de transformation. Nous avons facilement augmenté la capacité de nos abattoirs pour les bovins de 30 mois et moins, mais les bovins plus âgés continuent de paître en se demandant ce qui se passe. Le gouvernement ne comprend tout simplement pas. Nous avons besoin de deux filières de transformation.

Les producteurs de l'Ouest canadien ont besoin que la Commission canadienne du blé leur foute la paix pour qu'ils puissent mouliner leur propre blé et leur propre blé dur, qu'ils puissent construire quelques malteries supplémentaires et ainsi de suite, sans avoir à payer les frais de transport du grain de la ferme à la côte et d'entreposage en silo.

Je donne un exemple. Lorsque j'étais agriculteur, je transportais notre orge jusqu'à la malterie de Biggar, 40 milles au nord. Nous utilisions nos propres camions et nous payions le transport. Or, lorsque je vendais mon orge à la malterie de Biggar, après avoir parcouru 40 milles, je devais payer les frais de transport jusqu'à la côte, soit Vancouver ou Thunder Bay, même si le produit ne se rendait jamais jusque-là. Mon orge n'était jamais chargé dans un silo et n'était jamais transporté en train, mais je devais tout de même payer ces frais extrêmement élevés, en plus de transporter moi-même mon orge, à mes frais, jusqu'à la malterie.

Un ami à moi, Bob Chapel, était directeur de la malterie à l'époque. Il disait qu'il était forcé de travailler sous la tutelle de la Commission canadienne du blé et que, à cette époque, le prix de l'orge de malterie était très bas, environ 2 \$ le boisseau. Il disait que peu importe le prix de l'orge, 2 \$ ou 12 \$, cela ne faisait aucune différence pour le prix de son malt, puisque l'orge n'était qu'une infime partie de la formule.

Nous pourrions apporter certains changements, mais la Commission canadienne du blé nous en empêche. J'ai beau me creuser la tête, je n'arrive pas à comprendre pourquoi seuls les agriculteurs de l'Ouest sont aux prises avec ces restrictions, contrairement à tous les autres agriculteurs du reste du Canada. Pourquoi ne profitons-nous pas de la même liberté et de la même capacité de faire des choix que tous les autres? Je n'y comprends rien.

Encore une fois, ce projet de loi cible les agriculteurs de l'Ouest bien plus que ceux des autres régions du Canada. Nous devons faire preuve de diligence raisonnable et veiller à ce que la loi soit bien conçue.

• (1610)

[Français]

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Madame la Présidente, cela me fait plaisir de prendre la parole sur le projet de loi C-40 qui se veut une réforme partielle du mode d'opération de la Commission canadienne du blé.

D'entrée de jeu, je voudrais dire à celles et ceux qui nous écoutent, aux Québécoises, aux Québécois, aux Canadiennes et aux Canadiens que l'article 147 de la Loi sur les transports au Canada — qui concerne entre autres la Commission canadienne du blé — s'applique aux grains cultivés dans la région de l'Ouest canadien. Donc, le Québec n'est pas directement touché par le projet de loi C-40.

Le projet de loi concerne les grains qui sont importés au Canada après avoir été cultivés à l'étranger. Cela peut affecter en partie le Québec, cependant, pour tout ce qui est du transport dans les régions de l'Ouest, vous aurez compris que cela n'est pas le cas. Toutefois, c'est un sujet qui nous interpelle directement quant à la façon d'agir du gouvernement libéral face à tout le dossier de l'agriculture.

Initiatives ministérielles

J'ai assisté dernièrement à une conférence livrée par M. Jacques Proulx, président de Solidarité rurale au Québec et ancien président de l'Union des producteurs agricoles du Québec. Il faisait comprendre à son assemblée, bien gentiment et bien poliment, que même si le Québec et le Canada ne produisaient rien, on ne manquerait de rien. Évidemment, on serait envahis par les produits étrangers. Quant à savoir à quel prix et quelle en serait la qualité, là est le problème.

Notre population n'étant quand même pas la plus importante de la planète, il faut s'assurer de produire chez nous toutes les denrées dont nous avons besoin pour nous alimenter. Sinon, nous serions à la merci d'autres sociétés dans le monde qui n'ont peut-être pas la même rigueur quant à la qualité des aliments, même si nous avons encore beaucoup à apprendre et beaucoup à faire pour assurer la bonne qualité des aliments qui sont sur notre table.

Cela est important, car le projet de loi C-40 est là pour se conformer à une décision de l'Organisation mondiale du commerce. Cela est toujours très pénible. En effet, nous avons subi divers revers devant l'OMC. Nous avons aussi eu des gains dans d'autres dossiers, qu'on pense entre autres au bois d'oeuvre. Finalement on s'aperçoit que, peu importe les gains, il y a toujours des réticences. Nous nous questionnons tout le temps à savoir pourquoi nous devons toujours dire oui et être les premiers à nous conformer aux décisions de l'OMC.

Je peux comprendre mes collègues, entre autres, du Parti conservateur, qui disent que nous devons bien regarder le projet de loi, prendre le temps nécessaire pour l'étudier et entendre les témoins. Je suis d'accord avec eux à cet égard. Même si, en principe, on ne peut pas être contre le fait de se conformer aux décisions de l'OMC, il faut tout de même être très rigoureux dans la façon dont on interprète ces décisions, dans la façon dont nous choisissons le type d'intervention que nous allons faire et l'impact que cela aura sur nos productions. Je peux les comprendre.

En effet, le projet de loi C-40 propose trois décisions qui amènent trois changements importants pour l'industrie. Tout d'abord, l'autorisation pour l'entrée des grains étrangers est abolie. Cette décision a été rendue suite à la plainte déposée par les Américains. Il n'y aurait donc plus de nécessité d'avoir l'autorisation de la Commission canadienne du blé pour faire entrer des grains étrangers.

Cela signifie une ouverture complète des frontières. Je peux comprendre que les producteurs de grains du Canada soient inquiets. Il faudra avoir, devant le comité, les témoins requis pour s'assurer qu'on ne nuit pas à l'industrie davantage qu'on ne peut l'aider avec ce projet de loi.

La deuxième mesure concerne l'autorisation qui existait pour les fameux mélanges de grains. Elle sera remplacée par une information seulement et par un étiquetage. On veut s'assurer que les grains produits au Canada seront étiquetés « grains du Canada seulement » et qu'on n'aura pas des mélanges avec des grains étrangers. Finalement, l'autorisation requise est remplacée par une simple information. C'est donc encore une ouverture des marchés aux grains étrangers. Encore une fois, je peux comprendre l'industrie de se questionner sur la pertinence de ce changement et sur l'obligation de se conformer très rapidement.

• (1615)

Évidemment, la troisième mesure porte sur le maximum des revenus des compagnies ferroviaires. Il s'agit d'un plafond maximum que peuvent percevoir les compagnies ferroviaires pour le transport du grain. Il y avait un plafond maximum pour les grains locaux; il n'y avait pas de plafond maximum pour les grains étrangers. On

payait probablement plus cher pour le transport des grains étrangers que pour celui des grains locaux. Dorénavant, on fixe le plafond aux grains étrangers également. Cela signifie que nos compétiteurs étrangers bénéficieront au Canada du plafond qu'on avait pour les grains locaux canadiens.

Je peux comprendre que l'industrie et les producteurs soient inquiets, parce qu'on ouvre complètement la frontière. Quel sera l'incidence sur l'industrie? Il nous faudra être très vigilants, et vous pourrez compter sur le Bloc québécois. Même si cela ne touche pas majoritairement la province de Québec, cela peut toucher toute l'industrie agricole. Au Québec, vous le savez — on ne le répètera jamais assez —, ce qui importe pour les Québécoises et les Québécois, c'est que ce soient les agriculteurs et les agricultrices qui décident de leur mise en marché. C'est pourquoi nous avons une gestion de l'offre très importante dans trois secteurs en particulier: le lait, les oeufs d'incubation et de transformation et la volaille. Or, certains de nos secteurs sont soumis à la gestion de l'offre et aux quotas.

Il est donc important que j'explique ce qu'est la gestion de l'offre et la façon dont les Québécoises et les Québécois protègent leur agriculture. Cela dit, je reviens à la déclaration de M. Jacques Proulx, président de Solidarité rurale et ex-président de l'Union des producteurs agricoles. Il est vrai que si on n'avait pas de production, on ne manquerait de rien sur les tables, mais à quel prix et selon quelle qualité? Il faut donc se prendre en main.

Cela est la raison pour laquelle, au Québec, il y a toute une volonté voulant que le milieu agricole, les agriculteurs et les agricultrices décident eux-mêmes de la façon dont ils veulent mettre en marché leurs produits. De cette façon, ils s'assurent de la meilleure qualité et d'une certaine rentabilité, afin qu'ils n'aient pas à vivre les situations que l'on vit présentement. C'est catastrophique pour l'agriculture partout au Québec et au Canada.

La crise de la vache folle, les problèmes que vivent les producteurs de céréales et de grandes cultures sont très difficiles et se répercutent sur toute l'industrie. Si l'on s'ouvre à l'OMC compte tenu de ce qui se passe avec la Commission canadienne du blé, allons-nous faire la même chose avec la production au Québec et avec la gestion de l'offre? Le gouvernement canadien va-t-il abolir tout le système de la gestion de l'offre et, un jour, ne déposera-t-il pas en cette Chambre un projet de loi qui abolira ledit système? Tel est le problème, et c'est pourquoi nous intervenons de façon si virulente, en cette Chambre, quant à ce projet de loi.

Je vais répéter ce qu'est la gestion concernant des produits comme les oeufs et la volaille: c'est un concept de contrôle des importations, en limitant les importations étrangères; on protège le marché intérieur et on diminue les risques de fluctuations de prix liés à une augmentation de l'offre.

Or, la première mesure de la gestion de l'offre vise à contrôler les importations.

La deuxième mesure est d'en contrôler les prix. En contrôlant le prix à la consommation, on s'assure d'un meilleur prix pour le consommateur, sans subvention gouvernementale à l'industrie, en plus de fournir un revenu stable aux producteurs. Par exemple, la pinte de lait a un prix fixé par un office national, de façon à ce qu'il y ait une rentabilité raisonnable pour les fermes agricoles. Finalement, il y a le contrôle de la production, soit les quotas. En contrôlant la production intérieure, on s'assure d'un montant stable des revenus des producteurs et, aussi, d'un bon prix pour les consommateurs.

Initiatives ministérielles

Tel est le système. Il s'agit d'un tout. On ne peut pas mettre fin à une partie de ce tout, parce que cela créerait un déséquilibre complet. Avec ce déséquilibre, ce serait tout le système qui serait remis en question et qui se fragiliserait. Il en résulterait qu'on ne serait plus capables de s'auto-suffire quant à ces biens. On serait à la merci d'autres sociétés. Certains vous diront qu'il serait important que tous les produits ne soient soumis à aucune norme pour pouvoir entrer au pays, car ainsi on aurait un meilleur prix. Jusqu'à quand?

Tant que nous ne produirons pas nous-mêmes ce que l'on met sur la table — jusqu'à ce que l'on élimine complètement nos marchés —, peut-être y aura-t-il des prix avantageux pour le consommateur. Toutefois, qu'y aura-t-il lorsque nous serons à la merci des marchés étrangers?

• (1620)

Il n'y aura plus rien que nous aurons comme guide, et nous serons pleinement à la merci de l'entreprise et de l'industrie étrangères. Peut-être est-ce à ce moment-là que les gens comprendront ce que sont le système de gestion de l'offre et d'autres systèmes qui sont en vigueur au Québec, impliquant des plans conjoints dans d'autres productions. Qu'on pense à la pomme de terre, où il y a un plan conjoint qu'ils sont à réviser et qui va devenir de plus en plus rigoureux, avec un système se dirigeant progressivement vers la gestion de l'offre.

Le problème c'est que lorsqu'on abolit toutes ces façons de faire, on a un jour besoin de subventionner l'industrie. La gestion de l'offre empêche de subventionner l'industrie, en permettant des revenus indépendants et autonomes. Il faut le dire plus que jamais. Je suis fier aujourd'hui de reprendre la décision de vendredi, parce qu'en comité, il y a eu une motion adoptée par le Bloc québécois, proposée par mon collègue, sur la gestion de l'offre. En résumé, le gouvernement fédéral doit en tout temps appuyer la gestion de l'offre auprès de l'OMC. Tel est l'objectif et ce que voulait et veut toujours le Bloc québécois.

Ce n'est pas parce qu'une motion est adoptée en cette Chambre qu'il est garanti que le gouvernement ira en ce sens. C'est un avis que l'on donne au gouvernement. Aujourd'hui, ce que nous avons, c'est un projet de loi qui va changer la Commission canadienne du grain et toute l'industrie. C'est donc aux producteurs et aux députés des circonscriptions d'être très vigilants, entre autres dans l'Ouest, de façon à ce que le gouvernement libéral n'aille pas trop loin et n'ait pas comme objectif de ne plus protéger les intérêts des agriculteurs du Canada et de l'Ouest canadien, mais finalement décide de jouer les règles de l'OMC.

Évidemment, cela a été tout autant mis en relief par les producteurs de lait, d'œufs ou de volaille du Québec face au dossier de la gestion de l'offre. Il y a des exemples dans lesquels le Canada, malgré les décisions prises, s'est montré tolérant. On a eu les bâtonnets de fromage dans les produits laitiers et les huiles de beurre. Il y a tout un système au Canada pour tenter de montrer que nous sommes ouverts aux marchés étrangers, que nous permettons certaines entrées de produits, que nous avons resserré la loi puisque toute production qui a plus de 50 p. 100 de produits laitiers ne peut pas entrer au Canada.

On contourne le tout cependant, en fractionnant le produit laitier. Il y a présentement des appareils très performants, à un point tel qu'ils permettent de fractionner le produit laitier jusqu'à ce qu'il soit possible de le faire entrer comme produit dérivé, quitte à le reconstituer ici au Canada pour finalement le revendre sur le marché. Cette technologie existe et elle est utilisée. On morcelle le produit laitier, on fait des produits dérivés qui ont moins de 50 p. 100 de

produits laitiers, on entre cela au Canada et, pendant ce temps, tout cela est permis au su et au vu de tous.

Vous comprendrez en effet que l'industrie, elle, le voit et le sait. Elle fait des recommandations au gouvernement libéral. Les libéraux attendent, écoutent, regardent le marché. Le problème, c'est qu'ils attendent trop, et je vous dirais que le premier ministre en est le meilleur exemple, lui à qui le nouveau titre de M. Branle dans le manche convient très bien pour les dossiers agricoles. L'industrie se plaint, elle demande des modifications et, finalement, le gouvernement branle dans le manche, attend, regarde, écoute pendant que notre industrie écope. J'espère que dans le projet de loi C-40, ce ne sera pas l'industrie du grain de l'Ouest canadien qui écoperà de ce laxisme et de cette façon d'agir par laquelle on ne sait jamais trop où l'on s'en va.

Il est là le problème: ils ne savent pas où ils s'en vont, ni d'où ils viennent. Vous l'avez vu avec le scandale des commandites. On s'aperçoit qu'avec leur manière de fonctionner, ils avaient des problèmes à savoir d'où ils venaient. Quand on ne sait pas d'où l'on vient, on ne sait pas davantage où l'on s'en va par la suite. C'est le problème du Parti libéral, et présentement tout le secteur agricole est en attente de voir ce que fera le Parti libéral dans les négociations avec l'OMC. Je prendrai simplement en exemple un extrait du mémoire qui a été déposé devant l'OMC par le gouvernement du Canada en août 2002. C'est un mémoire qui a été présenté à la réunion du caucus libéral qui s'est tenu au Saguenay en août 2002.

• (1625)

Le Parti libéral ciblait le problème. Je vous lis ce mémoire: « Le problème: qui dit négociations dit compromis ». Quand un mémoire débute en disant « qui dit négociations dit compromis », on avoue déjà que notre système n'est peut-être pas conforme aux normes. On signifie qu'on négocie et que des compromis devront être faits.

Je continue la lecture du mémoire: « Les producteurs des secteurs en gestion de l'offre que sont les œufs, la volaille et les produits laitiers, et l'industrie des textiles et des vêtements et certains secteurs de services s'opposent vraisemblablement à tout changement qui entraînerait un accroissement de la concurrence étrangère. » On avise déjà les militants libéraux que tous ces gens procéderont à de vastes opérations pour manifester leur opposition à tout changement, et que le bon Parti libéral doit résister pour qu'on soit conforme aux normes. De fait, on parle des hommes et des femmes qui forment le cœur de nos industries agricoles, de textiles et des secteurs de services. On parle donc du cœur de notre économie et on dit que ces gens résisteront. C'est normal.

Si l'on adopte tout le système de l'Organisation mondiale du commerce, il faudra s'assurer qu'à la fin, les emplois ne seront pas tous à l'extérieur et que nous ne deviendrons pas que des consommateurs parce que nous ne produirons plus rien. Là est le drame.

Initiatives ministérielles

Quand des mémoires commencent de cette façon et que des projets de loi comme le projet de loi C-40 sont déposés, il faut être très vigilant. Il faut s'assurer que l'industrie comprend très bien les enjeux, que tous les témoins pertinents seront convoqués en comité et qu'on prendra le temps nécessaire. Rien n'est parfait, mais il faudrait obtenir, de la manière la plus complète possible, les opinions de tous ceux qui oeuvrent dans l'industrie de près ou de loin pour s'assurer de prendre la bonne décision, de sorte que tout le commerce ne se situe pas à l'extérieur et que nous ne soyons plus que des acheteurs ou des consommateurs parce que nous ne produisons plus rien. C'est souvent le drame que vit un pays de 30 millions d'habitants aux prises avec des compétiteurs qui en comptent 300, 400 ou 500 millions, ou avec toute l'Europe.

Il faut donc faire attention. Il faut s'assurer d'être ferme lorsqu'on discute. Tel est le problème du Parti libéral: il branle dans le manche, il ne sait pas où il s'en va, il n'est jamais ferme quand il présente ses positions. Il faut dire très fermement que nous sommes une société de consommation, mais que nous voulons surtout, en premier lieu, conserver notre production, entre autres la production agricole. Nous devons pouvoir nous nourrir en produisant nous-mêmes ce qui va sur nos tables. C'est là un grand avantage d'une société, et il faut le conserver.

C'est pourquoi, même si nous sommes ouverts à l'application du projet de loi C-40 et que nous soyons intéressés à participer au débat, nous cherchons surtout à nous assurer que le débat en comité sera le plus complet et que tous les témoins pertinents seront convoqués, de façon à ce que l'industrie du grain au Canada, après l'adoption de ce projet de loi, ne soit pas plus faible qu'elle l'était auparavant. Il ne doit y avoir aucune répercussion sur toutes les autres productions. Le gouvernement ne doit pas en profiter pour affaiblir cette industrie, au titre de l'OMC, pour nous revenir par la suite et, même si le Parlement a adopté la motion du Bloc québécois visant à ne pas remettre en question la gestion de l'offre, déposer en cette Chambre un projet de loi qui fait tout le contraire, au nom de la sacro-sainte OMC.

Le gouvernement sait très bien qu'il faut être très rigoureux dans un pays comme le nôtre, un pays de vaste étendue comptant moins d'habitants que d'autres compétiteurs. Il faut s'assurer de protéger notre industrie au nom de notre population. À court terme, cette dernière pourrait être soumise à une compétition terrible dans le milieu alimentaire, ce qui ferait qu'on pourrait un jour voir disparaître nos productions agricoles. Ce serait très difficile pour l'avenir, pour nos enfants et nos petits-enfants. En effet, un jour, ceux-ci nous en voudraient d'avoir pris des décisions en cette Chambre qui aient mis en danger ne serait-ce qu'une partie de l'agriculture du Québec et du Canada. Ce qui se rend sur notre table est trop important. Il faut en garder le contrôle pour les générations futures.

• (1630)

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Avant de procéder aux questions et observations, conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Saskatoon—Humboldt, Le programme de péréquation; l'honorable député d'Acadie—Bathurst, L'assurance-emploi.

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Madame la Présidente, j'ai écouté les propos de l'honorable député. Il n'avait pourtant pas l'habitude d'être démagogue. Bien sûr, il avait aussi l'habitude d'être libéral. Sans doute qu'à cette époque, il n'était pas démagogue, car cela serait une contradiction. Toutefois, depuis

ce temps, il a eu un changement de position vis-à-vis de son parti et, de toute évidence, vis-à-vis de la démagogie.

En effet, il serait important de rajouter pour l'honorable député que le projet de loi devant nous aujourd'hui n'affaiblit pas le rôle de la Commission canadienne du blé. D'ailleurs, si le député a écouté attentivement ce que j'ai dit un peu plus tôt aujourd'hui — et je suis sûr qu'il l'a fait —, c'est qu'en fait le Canada a gagné en première instance sur cet élément. Les États-Unis ont fait appel et le Canada a gagné une deuxième fois à ce niveau-là.

L'important pour nous est d'adopter ce projet de loi avant la date fatidique pour nous assurer de continuer à protéger la Commission canadienne du blé. Il ne s'agit pas de la laisser tomber. Il s'agit d'un projet de loi pour la protéger davantage.

L'honorable député tentait de dresser un parallèle entre cela et la gestion de l'offre concernant le lait. Vendredi dernier, j'étais ici, en Chambre, et j'ai posé une question au ministre du Commerce international, lui demandant de prendre toutes les mesures nécessaires, et particulièrement en vertu de l'article 28 du GATT, pour arrêter ceux et celles qui veulent miner le système de gestion de l'offre. Le ministre a répondu très clairement et je partage sa réponse avec les députés. Sa première phrase était des félicitations à mon endroit. Je vous ferai grâce de cela. Puis, il a dit les phrases suivantes:

Je voudrais donner l'assurance à la Chambre que le ministre de l'Agriculture et moi allons tout mettre en oeuvre pour protéger notre système de gestion de l'offre et nos producteurs laitiers. Nous devons d'abord terminer les négociations de l'OMC au cours desquelles nous avons défendu la gestion de l'offre pour protéger ces industries.

Donc, vendredi, en réponse à une question que je lui avais posée, le ministre a confirmé l'engagement du gouvernement pour protéger la gestion de l'offre.

Deuxièmement, le député sait fort bien que vendredi, nous avons justement mis au voix cette motion proposée par un de ses collègues, et les députés du gouvernement l'ont appuyée. Nous avons tous, collectivement, appuyé la motion demandant de protéger le système de la gestion de l'offre. Encore un peu plus tôt aujourd'hui, j'y ai fait référence. Le texte de la motion proposée par son collègue, le député de Montcalm, que nous avons tous appuyée incluant les ministres présents, dit:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement ne devrait consentir à aucune concession qui ait pour effet d'affaiblir le système de gestion de l'offre et les mécanismes de mise en marché collective dans les présentes négociations à l'Organisation mondiale du commerce.

Et l'amendement de son collègue, dit:

tout en visant un accord qui offre des règles justes et équitables favorisant la compétitivité internationale des exportateurs agricoles du Québec et du Canada.

Ce sont là la motion et l'amendement proposés par son collègue et que nous avons tous appuyés. Or, fort de cet appui, le député ne devrait pas prétendre aujourd'hui que le projet de loi devant nous affaiblit nos systèmes. Il a pour but de les ancrer de façon encore plus solide.

• (1635)

M. Mario Laframboise: Madame la Présidente, tout d'abord, je n'ai pas attrapé la maladie libérale mais mon collègue lui, qui l'a probablement, en périra peut-être un jour.

Je voudrais lui rappeler que si le Bloc québécois a justement déposé une motion en cette Chambre, ce n'est sûrement pas parce que nous étions satisfaits de ce que disait le ministre en question, lorsqu'il se présentait devant l'Organisation mondiale du commerce.

Initiatives ministérielles

C'est précisément à cause du mémoire qui a été déposé par le Canada à l'OMC, que le Bloc québécois a déposé une motion. Je suis tout aise que le gouvernement, à la veille d'une élection qui sera probablement très rapprochée ou à l'automne, ait décidé de se rallier. Le problème, c'est qu'on ne peut lui faire confiance. Je rappelle le texte du mémoire. Il s'agit d'un extrait qui a été traduit en français:

Le problème: qui dit négociations dit compromis.

Les producteurs des secteurs en gestion de l'offre que sont les oeufs, la volaille et les produits laitiers, et l'industrie des textiles et des vêtements et certains secteurs de services s'opposent vraisemblablement à tout changement qui entraînerait un accroissement de la concurrence étrangère.

Il est déjà avoué qu'il y aura des changements. On avise tous les bons partisans libéraux que les soubresauts dans l'industrie auront bien lieu, et qu'il faudra se préparer à contrer tout cela.

Le problème, c'est que bien que le député de Montcalm ait déposé cette motion et qu'elle ait été adoptée à l'unanimité par la Chambre — ce dont je suis tout fier —, il faut s'assurer que ce gouvernement libéral ne branlera plus dans le manche et décidera de défendre l'industrie agricole de sorte que, peu importe les négociations, on n'en sorte pas toujours perdant, mais gagnants pour nos producteurs et gagnants pour les Québécoises et les Québécois.

[Traduction]

L'hon. Peter Adams (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Madame la Présidente, comme mon collègue, je crois fermement que nous devrions faire tout ce qui est possible pour encourager et protéger l'agriculture dans toute sa diversité au Canada.

Si nous pensons au Québec et à l'Ontario, il est étonnant qu'à une extrémité il y a la viticulture et à l'autre l'élevage de saumon et la chasse au phoque. Les groupes de producteurs spécialisés, dans ces deux provinces seulement, sont absolument extraordinaires et chacun d'eux est différent. Ceux qui cultivent des céréales et des graines oléagineuses ont des besoins particuliers. Il y a également des producteurs de fruits à chair tendre, l'industrie des cultures de serre et l'industrie maraîchère. Dans ma circonscription, il y a des éleveurs de bovins, de moutons et de chèvres. Il y a également un important troupeau de bisons.

Nous devons encourager tous ces secteurs, non seulement cette année ou l'année prochaine, pour que chacun d'entre eux reste attrayant pour les agriculteurs. Notre capacité de nous nourrir nous-mêmes dépend du succès que les agriculteurs obtiendront dans tous ces domaines.

Mon collègue a mentionné qu'avec seulement 31 millions d'habitants le Canada est un petit pays. Il est évident que 31 millions de personnes ne peuvent consommer qu'une certaine quantité de nourriture, même en prenant cinq repas par jour.

Le Québec est de loin la plus grande province de cet immense pays qui est le nôtre. Nous possédons une superficie phénoménale de terres arables dont certaines sont exploitées et d'autres pas. Nous avons un devoir moral de produire de la nourriture pour le monde.

Je me demande si mon collègue pourrait penser tout haut, peut-être en philosophant un peu, à la façon dont nous pouvons, même si nous sommes un petit pays, produire d'énormes quantités de nourriture pour le reste du monde. Comment pourrions-nous nous y prendre?

• (1640)

[Français]

M. Mario Laframboise: Madame la Présidente, je comprends le dilemme face auquel se retrouve mon collègue libéral: pour être capable de garantir les exportations, il faudra permettre aussi l'importation.

En résumé, le projet de loi C-40 permettra de faire entrer des grains étrangers sans permission. Je peux comprendre les collègues conservateurs qui se questionnent à savoir si l'industrie sera bien servie. C'est pourquoi je disais, bien que nous semblions favorables au projet de loi, que tous les intervenants doivent avoir la chance d'être entendus en comité et que la décision qui sera prise devra valoriser notre industrie, et non s'imposer contre elle.

[Traduction]

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, PCC): Madame la Présidente, c'est avec intérêt que j'écoute le déroulement du débat d'aujourd'hui. Je profiterai de l'occasion pour rappeler à ceux qui écoutent de quoi retourne le débat avant d'aborder certaines questions et de donner le point de vue de mes électeurs.

Nous discutons du projet de loi C-40. Il s'agit d'un petit projet de loi qui modifie la Loi sur les grains du Canada et la Loi sur les transports au Canada. Ces deux lois sont modifiées afin d'apporter des ajustements mineurs au système de manutention et de transport du grain et des produits céréaliers étrangers au Canada. Ces mesures, bien sûr, découlent d'une décision rendue récemment par l'Organisation de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce.

Je tiens à signaler que cette décision a été rendue en avril 2004. L'organisme a tranché en faveur du Canada en ce qui concerne la Commission canadienne du blé et l'affectation des wagons, mais contre le Canada sur trois points: le plafond des recettes des chemins de fer, les exigences liées à l'autorisation d'entrée et la permission de mélanger les grains. Voilà donc sur quoi porte ce projet de loi. Le Canada n'en a pas appelé de la décision sur des questions de politique qui lui a été défavorable. Les États-Unis en avaient appelé de la décision lorsqu'ils avaient perdu au sujet de la Commission canadienne du blé.

L'échéance qui a été fixée est le 1^{er} août 2005. Le gouvernement a attendu jusqu'à la dernière minute et veut maintenant faire adopter ce projet de loi à toute vitesse. Voilà pourquoi nous, conservateurs, devons surmonter nos réticences et appuyer ce projet de loi puisque le temps presse, mais nous tenterons d'y apporter un amendement. Il faut espérer que le gouvernement envisagera de procéder à un examen de toute cette question, car ce dossier suscite d'énormes préoccupations, comme mes collègues l'ont signalé.

Le gouvernement américain a demandé que l'OMC examine la conformité de certaines activités de la Commission canadienne du blé et d'autres politiques touchant l'importation du grain aux règles de l'OMC. Je viens tout juste d'expliquer l'historique de ses décisions et des délais imposés.

Je parlerai maintenant de la teneur du projet de loi. Il modifie la Loi sur les grains du Canada en retirant l'exigence d'obtenir l'autorisation de la Commission canadienne du blé pour permettre le déversement de grain étranger dans les silos agréés. Cette exigence sera retirée. On n'aura plus à demander l'approbation de la Commission canadienne du blé.

Le projet de loi C-40 a comme deuxième effet de modifier la Loi sur les grains du Canada et la réglementation canadienne concernant les céréales en supprimant l'exigence selon laquelle les exploitants de silos terminaux ou de silos de transbordement agréés doivent obtenir la permission de la Commission canadienne des grains pour mélanger des céréales. Troisièmement, il modifie la Loi sur les transports du Canada de manière à étendre le plafonnement des revenus ferroviaires aux céréales importées.

Le projet de loi se répercutera principalement sur les Prairies, sur l'industrie céréalière de l'Ouest du Canada. Avant d'aller plus loin, je tiens à dire que, lorsque nous concluons ce genre d'accords internationaux, il nous faut absolument à l'avenir négocier des mécanismes de résolution des différends plus rapides. Dans certains cas, les différends s'éternisent et perturbent le commerce, ce qui nuit beaucoup à ceux qui font partie du secteur concerné.

Les accords commerciaux internationaux comme l'ALENA et ceux de l'OMC ne nous seront avantageux que si nous prenons, au Canada, les mesures d'adaptation nécessaires. Nous avons signé ces ententes depuis belle lurette mais nous n'avons pas su les faire fonctionner à notre avantage parce que nous ne veillons pas à ce que notre économie et les secteurs liés aux négociations soient structurés pour profiter des possibilités du libre-échange.

● (1645)

Il arrive souvent que le processus ne soit pas tributaire des forces du marché, comme ce devrait être le cas. Il nous faut effectuer de nombreux changements de réglementation au Canada pour nous adapter aux nouvelles réalités que nous imposent nos accords commerciaux. Nos efforts à cet égard ont été insuffisants jusqu'à maintenant.

Je suis d'accord avec mes collègues qui ont déclaré qu'il nous faut faire comparaître, devant notre comité, des personnes qui pourront nous expliquer ce qu'il faut faire. Dans le même ordre d'idées, j'aimerais aussi demander que le gouvernement intervienne aussi rapidement pour régler les problèmes de nos programmes agricoles, et tout particulièrement le PCSRA, que pour régler d'autres problèmes. Voici un cas où on agit avec précipitation. Les libéraux ne tardent pas à régler le problème. Pourtant, il y a d'énormes problèmes dans le secteur agricole, comme le PCSRA, qui cause de graves difficultés aux agriculteurs. Ce programme est très coûteux, mais n'apporte pas une solution opportune à certains problèmes concrets des exploitants.

Parlant de modifications réglementaires à apporter, j'aimerais souligner que deux grandes commissions, la Commission Estey et la Commission Kroeger, ont formulé des recommandations dans les années 1990 visant à régler le problème du système de manutention et de transport du grain et de la Commission canadienne du blé. Les recommandations étaient très bonnes, mais le gouvernement n'y a pas donné suite. Voilà le problème. Nous examinons la question, mais nous omettons de faire les changements qui s'imposent. Puis, soudainement, nous sommes contraints de nous dépêcher. Ce ne serait pas le cas si nous avions pris de l'avance et fait ce qu'il fallait.

Un de mes collègues a fait valoir qu'il nous fallait un système de transport plus commercial. Je suis d'accord avec lui. Notre système actuel pose divers problèmes. Entre autres, la Commission canadienne du blé s'occupe de notre grain, mais doit aussi négocier avec les chemins de fer. J'expliquerai tout à l'heure à quel point le fait de ne pas avoir un système de transport plus commercial entraîne des coûts énormes pour les producteurs. Et il est possible d'instaurer un tel système.

Initiatives ministérielles

L'Australie a pris les mesures nécessaires. Ses agriculteurs ont ouvert leur commission du blé et l'ont privatisée. Ils peuvent maintenant acheter des actions de leur commission. Cette mesure les a aidés au lieu de leur nuire. L'argument alarmiste voulant que l'ouverture ou le changement détruise notre système de commercialisation n'est nullement fondé. En réalité, l'inverse peut être vrai. Ne pas apporter certains changements aura des conséquences très négatives.

J'ai de nombreux amis agriculteurs aux États-Unis et il nous arrive de comparer nos systèmes de classement. J'ai été moi-même agriculteur pendant quelques années et je connais bien les rouages. La méthode de classement archaïque que nous utilisons renverse mes amis. Il est très fréquent qu'un producteur apporte son blé au silo et que l'agent responsable lui attribue un grade seulement après avoir regardé la couleur extérieure et quelques autres éléments superficiels. Cette méthode est tellement dépassée. Il y a tellement de grades qu'il est pratiquement impossible de comprendre le système.

En fait, les 40 ou 50 grades de notre système de classement des grains ont tendance à être assez arbitraires. Les consommateurs ont même renoncé à comprendre le système. Ce dernier ne répond pas aux objectifs d'une économie de marché ni à nos besoins. Par exemple, le blé devrait être classé selon ses caractéristiques de mouture, selon la qualité du pain qu'il peut produire. Ce n'est pas vraiment le cas à l'heure actuelle. Nous avons certes commencé à examiner la teneur protéinique, mais ce n'est pas encore suffisant. Nous sommes aux prises avec ces problèmes parce que le gouvernement a refusé de mettre en oeuvre les recommandations des rapports Estey et Kroeger.

● (1650)

Je voudrais lire quelques observations d'un agriculteur de Wawota, en Saskatchewan, qui n'est pas loin de Yorkton—Melville. Voici ce qu'écrit Keith Lewis:

La Commission des grains est devenue un problème pour les céréaliculteurs. Je pense surtout au système de classement. Il y a tout simplement trop de grades, et le triage occasionne des coûts supplémentaires qui pourraient être évités. Il faut repenser tout cela. J'ai parlé à un certain nombre de céréaliculteurs, et nous avons tous convenu qu'il est très difficile de composer avec des facteurs de classement différents.

Un autre problème est constitué par la classification visuelle. Il n'y a qu'au Canada qu'on fasse cela. Notre blé doit être visuellement reconnaissable. Cela coûte très cher.

Il faut que la Commission canadienne des grains soit plus utile. Pour qu'un garde soit attribué, la commission doit donner son approbation. D'autres organismes peuvent le faire, mais il faut que ce soit la Commission des grains. Celle-ci facture tous ses services, mais, dans la plupart des cas, ces services ne sont pas nécessaires.

Il y a beaucoup de questions qui concernent le classement des grains et les silos — silos terminaux de l'intérieur et terminaux portuaires. Le fait est que le personnel de ces silos est au service de la Commission des grains et qu'il peut faire la grève lorsque d'autres organismes du secteur privé peuvent faire le même travail. [...] Toutes les fois qu'il y a un arrêt de travail, ce sont les agriculteurs qui en font les frais.

La Commission canadienne des grains est presque dépassée, elle n'a plus aucune pertinence. Nous devons redéfinir le rôle de la commission.

Il avance d'excellents arguments. D'autres pourraient dispenser le service. Des sociétés privées pourraient probablement le faire pour beaucoup moins cher. Les agriculteurs doivent supporter ces coûts. Ils n'ont pas d'autre choix; ils doivent se conformer. Or, le service ne leur est pas fourni au plus faible coût.

Je ne passerai pas en revue tous ses arguments, mais je pense que nous devons écouter des personnes comme lui, qui ont l'expérience de la chose et qui peuvent nous signaler les problèmes.

Initiatives ministérielles

Un autre problème propre à la Commission canadienne des grains, c'est qu'elle est très secrète. Comme bien d'autres instances gouvernementales, elle devrait être plus transparente. Si la commission était plus transparente, nous pourrions commencer à en améliorer le fonctionnement.

Les agriculteurs sont souvent contraints de payer pour cela, et ils n'ont aucune liberté de choix. Je signale à l'intention de ceux que cela pourrait intéresser que la lettre se retrouvera dans le harsard.

Je voudrais également citer un communiqué diffusé par la Western Barley Growers Association. Je crois que ce sera utile, car il met en évidence d'autres très graves problèmes.

Le gouvernement libéral défend souvent ce qu'il fait et impose ses politiques aux agriculteurs de l'Ouest. Je pense qu'il s'agit d'un exemple incroyable, qui démontre que nous avons d'énormes problèmes et que nous devons revoir la question des grains dans les Prairies. Le communiqué est intitulé: L'expédition du grain par la Commission canadienne des grains est un coûteux fiasco pour les agriculteurs. Il dit ceci:

« Le retour à charge du grain par la Commission canadienne du blé porte le prix du blé de première qualité à 80 \$ la tonne, » a déclaré Douglas McBain, président de la Western Barley Growers Association, en commentant le fait que le blé emmagasiné à Churchill, au Manitoba, fait l'objet d'un rechargement pour être réexpédié vers Vancouver.

Je voudrais apporter une précision. Le prix de 80 \$ la tonne accordé aux agriculteurs n'est pas économiquement viable pour eux; c'est moins du quart de ce qu'ils devraient toucher. Les personnes qui ne s'y connaissent pas en la matière ignorent sans doute que 80 \$ la tonne, pour le blé, est un prix déplorable. Je passe maintenant au paragraphe suivant:

En novembre 2004, après la cessation des activités d'expédition pour la saison, la Commission canadienne du blé a expédié du blé à Churchill. Les agriculteurs ont payé tous les coûts de transport et de manutention. Ce blé fait actuellement l'objet d'un rechargement pour être expédié vers Vancouver, afin de donner suite à une promesse de vente. Les coûts de stockage et de manutention supplémentaires et les frais de transport ferroviaire supplémentaires pourraient coûter 100 \$ de plus la tonne aux agriculteurs.

● (1655)

« Tout d'abord, pourquoi le blé a-t-il été expédié au port de Churchill, puisqu'on savait que ce port serait fermé jusqu'en juin 2005?, demande M. McBain. La Commission canadienne du blé signe les contrats de vente du blé et le met dans des entrepôts commerciaux sans l'avoir vendu. Ce genre de décision coûte chaque année aux agriculteurs environ 80 millions de dollars, sans que personne n'ait de comptes à rendre. »

La manutention du blé et de l'orge exportés par la Commission canadienne du blé prend 40 jours de plus que la manutention du canola, qui ne relève pas de la commission (c'est-à-dire 59 jours au lieu de 19 jours).

Dans l'Ouest canadien, nous disposons d'un système de manutention du grain de classe mondiale qui est capable de répondre à la demande sur le marché. Si le système pouvait être mis à profit sans interférence de la part de la Commission canadienne du blé, les agriculteurs économiseraient 80 millions de dollars par année. Ce fiasco démontre qu'il ne faut plus que la commission s'occupe de recueillir et d'expédier le grain, dit M. McBain.

Il est quand même incroyable que du blé des Prairies soit expédié jusqu'au port de Churchill, sur la baie d'Hudson, où il est entreposé, puis emporté par bateau jusqu'au port de Vancouver. Ce genre de chose est incroyable. Ce sont les agriculteurs des Prairies qui doivent payer la note, et ils n'ont pas le choix.

Permettez-moi de citer également un communiqué récent des producteurs de blé et d'orge:

Les agriculteurs ont questionné M. Measner au sujet de la décision récente de la commission d'expédier le blé à partir des ports de Churchill, de Baie-Comeau et de Thunder Bay pour des clients devant être approvisionnés à partir du port de Vancouver.

« Je pense que la plupart des agriculteurs ne sont pas satisfaits des explications fournies par la Commission canadienne du blé », dit la présidente de l'association des producteurs de blé de l'Ouest canadien, M^{me} Cheryl Jolly. « Évidemment,

nous comprenons la nécessité de respecter les contrats de vente, mais il doit y avoir des moyens plus économiques que d'expédier du grain en sens inverse pour qu'il traverse ensuite tout le pays. »

La commissaire en chef de la Commission canadienne des grains, M^{me} Chris Hamblin, a expliqué les nombreux facteurs de déclassement de la récolte de 2004. Elle a aussi parlé de l'opinion de la commission, qui préconise le maintien de la méthode de distinction visuelle des grains comme pierre angulaire du système canadien de classement du grain. Les producteurs de blé et d'orge lui ont répondu en demandant en chœur que le système canadien de classement et de commercialisation permette l'achat du grain des producteurs selon ses qualités véritables, plutôt que ses caractéristiques visuelles.

C'est le point que je faisais valoir plus tôt. Il faut que nous changions notre système de classement. Le projet de loi ne traite pas de certains problèmes graves. C'est la raison pour laquelle le Parti conservateur va demander au gouvernement de revoir complètement ce dossier. Le gouvernement ne doit pas se contenter de faire une étude, puis d'oublier celle-ci sur les tablettes. Un tel examen doit être suivi de la prise de mesures. Les rapports Estey et Kroeger sont en train d'accumuler la poussière sur une tablette. Il faut s'assurer que ce rapport ne connaisse pas le même sort.

Je poursuis la lecture du communiqué de presse:

« La KVD, c'est-à-dire la distinction visuelle des grains, impose trop de restrictions à notre capacité de produire et de commercialiser des variétés dont ont besoin tant les agriculteurs que nos consommateurs », déclare Mme Jolly. « Il faut que nous passions d'un système de classement rigide, fondé sur la distinction visuelle des grains, à un système qui tienne compte de ce que recherchent les utilisateurs ultimes ».

Le PDG du Saskatchewan Wheat Pool, Mayo Schmidt, a prononcé un discours-programme hier soir et il a dit qu'il fallait faire en sorte que le blé soit de nouveau rentable. Nous voulons que le blé soit rentable, au lieu d'être une culture que la plupart des agriculteurs utilisent à des fins d'alternance. M. Schmidt a insisté sur le fait que la compétitivité du blé canadien au niveau international va dépendre de recherches plus poussées, d'un accès amélioré aux marchés, de subventions plus faibles à l'échelle mondiale et d'une importance accrue accordée à la création de nouveaux produits.

C'est la raison pour laquelle je disais qu'il faut s'assurer que les ententes internationales que nous signons commencent à porter fruit. Il faut que nous apportions les changements nécessaires.

Je pourrais mentionner d'autres points, mais je pense que les députés voient ce que je veux dire. Il faut éliminer les barrières qui font obstacle à la valeur ajoutée dans les Prairies. La structure actuelle ne fonctionne pas et la Commission canadienne du blé fait partie de cette structure. Certains prétendent que la commission ne constitue pas un obstacle au Canada, mais lorsque nous discutons avec des personnes qui sont réellement actifs dans ce secteur, celles-ci ne partagent pas ce point de vue.

● (1700)

En résumé, nous allons appuyer le projet de loi C-40. Nous allons surmonter nos réticences et appuyer le projet de loi, même si beaucoup d'autres changements s'imposent. Nous espérons que le gouvernement agira aussi rapidement en ce qui a trait à de nombreux autres problèmes dans le secteur de l'agriculture qui ne semblent pas être en tête de la liste de ses priorités. Nous allons proposer un amendement au projet de loi C-40, afin qu'un examen soit effectué, et nous allons faire en sorte que cette mesure législative soit adoptée à temps pour respecter notre entente à l'OMC.

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, PCC): Madame la Présidente, mon collègue a parlé avec beaucoup d'éloquence de la situation qui existe dans les collectivités agricoles. Je voudrais qu'il parle davantage de la situation que connaissent les céréaliculteurs de sa région.

Initiatives ministérielles

Quelques-uns des jeunes de cette région me connaissent et m'ont téléphoné pour me parler de ce qui se passe. Je voudrais que le député dise à la Chambre de ce que les habitants de sa circonscription lui racontent au sujet de l'industrie céréalière.

M. Garry Breitzkreuz: Madame la Présidente, je suis reconnaissant de pouvoir faire part à nos cousins urbains, si je puis dire, de quelques-uns des problèmes qu'éprouvent les agriculteurs. Très souvent, les citadins pensent que les agriculteurs n'ont pas beaucoup de problèmes, qu'ils ont tendance à geindre et à se plaindre, mais que leur situation n'est pas très grave, qu'ils gagneront tout de même leur vie en pratiquant l'agriculture.

À mon avis, la situation n'a jamais été aussi grave qu'aujourd'hui dans le secteur agricole. Des gens ont dit qu'elle était pire que dans les années 30, il y a environ 70 ans, lorsque ce secteur était en crise.

Ce qui frappe énormément quelqu'un qui rencontre des agriculteurs, c'est que beaucoup d'entre eux ont tenté de s'adapter aux réalités de la mondialisation. Ils se sont adaptés en modifiant leurs activités, mais, comme les programmes gouvernementaux qui sont censés établir des règles du jeu équitables ne donnent pas les résultats escomptés, les agriculteurs sont aux prises avec une situation extrêmement difficile.

Nos principaux concurrents versent de généreuses subventions. Ils appuient leurs agriculteurs. Le Canada ne le fait pas. Voilà pourquoi c'est si difficile.

Je pourrais décrire dans le détail certains des problèmes des agriculteurs. Par exemple, un gel catastrophique, le 18 août dernier, a détruit un grand nombre de cultures dans toute une zone qui traverse la Saskatchewan. Il ne s'agissait pas d'une région isolée. À cause de ce gel précoce et parce que nous avons connu l'un des étés les plus froids qui soient — le réchauffement de la planète n'a pas encore touché notre province — les récoltes n'étaient pas à maturité. Le gel du 18 août et celui qui est survenu début septembre ont littéralement décimé les récoltes.

Le rendement du blé est normalement de 60 boisseaux l'acre, dans des circonstances favorables, mais il n'a atteint que deux ou trois boisseaux. En fait, les champs étaient splendides, mais, comme le gel avait interrompu le développement des grains, les épis étaient presque verts, tout ratatinés, impossibles à récolter. Ils ressortaient entiers derrière la moissonneuse-batteuse. Des agriculteurs ont été incapables de faire certaines récoltes. Et ce qui a été récolté n'était pas de qualité suffisante pour rapporter un prix assez élevé pour que les agriculteurs survivent.

Le coût des facteurs de production a augmenté, mais le prix des denrées n'a pas suivi. Les cours mondiaux des produits de base restent faibles, en partie à cause des subventions versées dans certains pays, mais le coût des facteurs de production que les agriculteurs doivent maintenant absorber est astronomique.

Le prix du gaz naturel a augmenté. Il s'agit d'un élément clé dans la production d'engrais azotés, dont le prix a aussi subi une hausse vertigineuse. Les agriculteurs ont besoin de ces engrais. Le carburant représente aussi une dépense majeure. Nos cousins des villes sont au courant de l'évolution des prix. L'impact sur l'agriculture est énorme.

Si seulement les agriculteurs pouvaient vendre leur production à un prix convenable, ce serait moins grave, mais comme tous ces facteurs échappent à leur maîtrise, les agriculteurs sont plongés dans des difficultés considérables. D'autres pays savent qu'il est important de garder en activité un grand nombre d'agriculteurs de classe moyenne. Les Européens ont souffert de la faim au cours de la Seconde Guerre mondiale. Ils savent que l'agriculture est indispensable à n'importe quel pays. Lorsque les temps sont durs, on cherche

des aliments de qualité. Si nous ne faisons rien pour régler la crise de l'agriculture, nous nous en repentirons.

● (1705)

À l'heure actuelle, les problèmes des exploitations agricoles vont bien au-delà de la gestion des agriculteurs, qui tentent de faire de leur mieux. La fermeture de la frontière et la crise de l'ESB ont eu de graves répercussions sur l'agriculture. Bon nombre de producteurs de céréales de ma circonscription ont dû se lancer dans la production de veaux d'embouche pour augmenter leurs revenus. Au cours des quelques dernières années, ces troupeaux n'ont bien sûr pas permis aux agriculteurs d'accroître leurs revenus suffisamment pour assurer leur viabilité économique.

Tout cela entraîne des répercussions.

La députée a également parlé des jeunes. À cause des problèmes que vivent actuellement les agriculteurs, les jeunes ne veulent pas faire carrière en agriculture. Si nous n'assurons pas un certain roulement chez les agriculteurs et si nous n'attirons pas de jeunes entrepreneurs dans le secteur agricole, il n'y aura personne pour prendre la relève lorsque les agriculteurs actuels prendront leur retraite.

Certains diront que ce n'est pas un problème grave et qu'il finira bien par y avoir des remplaçants. Ce n'est pas facile pour un étranger de prendre la direction d'une ferme. Il ne suffit pas de faire des études universitaires en agriculture pour devenir un bon agriculteur et gérer efficacement une exploitation agricole. Il faut de l'expérience dans le domaine. Il faut éduquer nos jeunes. Il faut les inciter à faire carrière dans le domaine. À l'heure actuelle, ils ne considèrent pas l'agriculture comme un domaine viable.

De plus, je dirais qu'il s'agit là d'un élément essentiel de la culture canadienne. Bon nombre de gens ne se rendent pas compte de l'importance du maintien de nos secteurs ruraux pour la culture de notre pays. Je ne veux pas me lancer dans cette voie parce que cela n'a réellement pas de lien avec le débat actuel, mais nous devons assurer le maintien de régions rurales fortes et viables pour que le Canada reste un pays fort.

J'espère que les gens qui nous écoutent prendront cette question au sérieux. Je suis heureux d'avoir eu l'occasion de faire des commentaires à ce sujet.

● (1710)

M. Dale Johnston (Wetaskiwin, PCC): Madame la Présidente, j'ai écouté avec grand intérêt les propos de mon collègue de Yorkton —Melville. Il sait certainement de quoi il parle, parce qu'il oeuvre lui-même dans le secteur agricole.

Je me rends bien compte que ma question est un peu tendancieuse, mais quel rapport voit-il entre le fait qu'on ne s'occupe que maintenant de ce projet de loi et le fait qu'il existe un grand sentiment d'aliénation dans l'Ouest et particulièrement dans sa région? Quel lien fait-il entre les deux?

Initiatives ministérielles

M. Garry Breitkreuz: Madame la Présidente, je suis d'accord avec mon collègue. C'est effectivement une question tendancieuse. Un des problèmes qui se posent toujours à moi tient au fait que les gens de ma région ont l'impression que le gouvernement à Ottawa ne se soucie pas de nos problèmes. Le gouvernement présente, disons, un projet de loi sur la Commission canadienne du blé qui aura des effets uniquement sur l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba, et sur lequel se prononceront des députés ontariens et québécois qui n'auront pas à en vivre les conséquences. On met en place un programme agricole comme le PCSRA. Il est censé s'attaquer aux problèmes des agriculteurs, mais il ne fonctionne pas et le gouvernement ne le modifie pas. C'est comme ça que ce crée l'aliénation des gens de l'Ouest.

Ce n'est qu'une des doléances que les gens ont. Et elles ne se limitent pas au secteur agricole. Nous pourrions en citer bien d'autres. Par exemple, on élit des sénateurs, mais le premier ministre ne nomme pas les sénateurs choisis par la population du Canada.

Les agriculteurs ont d'énormes problèmes. Lorsque le gouvernement, ici à Ottawa, ne s'attaque pas comme il convient à ces problèmes, cela pousse les gens à penser qu'il leur faut se séparer du Canada pour prendre en mains leurs propres affaires. Ce genre d'attitude est déplorable. Les gens adoptent une attitude très négative à l'endroit du gouvernement et des représentants élus qui sont envoyés ici, mais qui ne semblent pas prendre au sérieux les problèmes que les gens ont.

Lorsque nous traitons des questions du type de celle-ci, qui concerne la Commission canadienne des grains, il nous faut garder présent à l'esprit le fait que ces problèmes touchent des personnes en chair et en os. Nous devons nous attaquer à ces problèmes même si nous ne les comprenons pas complètement et même si ils ne touchent pas notre région du pays. Il nous faut néanmoins nous y attaquer en temps opportun et de manière équitable.

M. Dale Johnston (Wetaskiwin, PCC): Madame la Présidente, je saisis l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui d'intervenir dans le débat sur le projet de loi C-40. Je rappelle à la Chambre en quoi consiste le projet de loi C-40. Il s'agit d'une « loi modifiant la Loi sur les grains du Canada et la Loi sur les transports au Canada ».

J'ai tout de suite remarqué qu'il renvoyait à la Loi sur les grains du Canada et à la Loi sur les transports au Canada. Je dirais plutôt qu'il renvoie à la loi sur les grains de l'Ouest canadien et à la loi sur les transports de l'Ouest canadien. Cela concerne peu, voire ne concerne pas du tout, l'Ontario. Cette province est dans une situation très différente par rapport au système de commercialisation des grains de l'Ouest.

L'agriculture est plongée dans une crise terrible depuis quelque temps. Au cours des quatre dernières années, nous avons été confrontés à des sécheresses et à de bas prix des produits de base. Depuis le printemps 1993, nous sommes confrontés à la fermeture de la frontière, si bien que la moindre occasion que peuvent saisir les producteurs de céréales pour exporter leurs produits et en tirer un profit est souhaitable. Cela est beaucoup plus souhaitable que de voir le gouvernement instaurer des programmes.

J'ai été agriculteur pendant 35 ans. Je connais une foule d'agriculteurs, mais je n'en connais pas encore un qui voudrait obtenir un revenu du gouvernement. Les agriculteurs veulent cultiver leurs champs et nourrir leur bétail. Ils veulent des débouchés et ils veulent obtenir un prix raisonnable pour leurs produits. Tous les agriculteurs espèrent faire des profits raisonnables.

Comme mon collègue de Yorkton—Melville l'a signalé, il doivent se battre sans relâche pour y arriver. Il est extrêmement difficile

d'attirer des jeunes dans les entreprises agricoles et de leur faire miroiter le mode de vie agricole car les anticipations de profits ne cessent pas de s'amenuiser.

Le projet de loi C-40 vise à modifier des lois afin de mettre en oeuvre la décision de l'OMC. Mes collègues sont beaucoup plus compétents que moi dans ce domaine, mais il me semble anormal que le groupe spécial nous ait donné gain de cause relativement à la question de la Commission canadienne du blé et à la politique des wagons consignés aux producteurs — nous avons obtenu gain de cause, mais les États-Unis en ont immédiatement appelé de la décision — alors qu'il a statué en notre défaveur au sujet du plafond de recettes des chemins de fer, de l'exigence d'autorisation d'entrée et de la ségrégation du grain. Je me demande pourquoi nous n'en avons pas appelé de cette décision.

Pourquoi le Canada ne contesterait-il pas cela? Pourquoi devrions-nous rester les bras croisés et regarder nos voisins du Sud contester les décisions qui ne leur sont pas favorables alors que nous acceptons simplement sans rien dire la décision qui n'est pas rendue en notre faveur?

Il est regrettable que nous ayons si peu de temps à consacrer à ce projet de loi. Nous devons adopter ces modifications pour respecter la décision d'ici le 1^{er} août. Notre collègue d'Haldimand—Norfolk a proposé d'amender ce projet de loi. J'espère certes que nous en avons le temps. Je suis persuadé que l'amendement sera plus qu'un simple amendement, mais une amélioration.

Le projet de loi C-40 est nécessaire pour respecter nos obligations commerciales internationales. Nous reconnaissons que ce délai serré nous place dans une situation difficile. Je reproche vraiment au gouvernement de ne pas avoir agi plus rapidement. Je crois que c'est une question extrêmement importante et que la Chambre devrait se garder d'étudier à toute vitesse, de prendre à la légère ou d'examiner superficiellement.

●(1715)

Notre amendement va attirer l'attention sur les préoccupations soulevées par les agriculteurs et l'industrie céréalière. Je pense que c'est ce qui importe. Ce ne sont pas simplement les agriculteurs qui s'inquiètent. L'industrie céréalière est très préoccupée.

Ce qui est également en jeu, c'est notre crédibilité en tant que fournisseur international de produits de qualité. Les Canadiens cultivent des grains et des graines oléagineuses qui sont parmi les meilleurs du monde. Comme notre collègue de Battlefords l'a déclaré, nous devons nettoyer le grain pour respecter une norme internationale très stricte. Une fois au port, il ne doit pas y avoir plus de 1 p. 100 d'impuretés. Une fois qu'il est embarqué à bord du navire, il peut en contenir jusqu'à 4 p. 100. Je pense que c'est tout à fait inacceptable. Je crois que cela nuit à notre réputation internationale. Ce n'est également pas équitable pour nos clients, qui doivent alors nettoyer toutes les impuretés pour pouvoir transformer le grain.

Notre grain sert à nourrir le bétail, mais la majorité de nos clients l'achètent à des fins de consommation humaine et ainsi, en tant qu'agriculteurs, nous devrions faire de notre mieux pour préserver sa pureté. Nous devrions également en attendre autant de la part des gens qui manutentionnent le grain et l'expédient et, chose certaine, nos clients devraient s'y attendre.

Je voudrais bien connaître le contenu de l'amendement de notre collègue d'Haldimand—Norfolk. Malheureusement, je ne l'ai pas en main. Je voudrais le voir et il me tarde d'en discuter.

Initiatives ministérielles

D'autres collègues qui ont participé à ce débat ont dit qu'ils auraient beaucoup de difficulté à appuyer ce projet de loi, mais je ne crois pas que nous ayons le choix. Nous sommes acculés au mur. Nous devons appuyer cette mesure législative pour qu'elle soit adoptée à la Chambre afin de respecter ces délais extrêmement serrés.

Les États-Unis sont évidemment un de nos gros clients en ce qui concerne les produits agricoles. Il nous incombe de fournir aux Américains des produits de haute qualité. Nous fournissons constamment ces produits de haute qualité, mais les États-Unis contestent devant l'OMC parce qu'ils estiment que nous bénéficions de subventions injustes, ou pour d'autres raisons financières quelconques. Les États-Unis contestent ensuite les décisions de l'OMC, mais nous gagnons toujours ces contestations, ce qui ne semble cependant pas être très avantageux pour nous. Je suis d'accord avec mon collègue de Battlefords, qui a dit que nous nous étions engagés dans cette bataille de ruelle, mais que nous n'en étions pas sortis vainqueurs. Nous avons reçu une bonne raclée.

En ce qui concerne le projet de loi C-40, je vais appuyer la recommandation de notre porte-parole en matière d'agriculture, qui, je crois, a fait de l'excellent travail dans ce dossier. J'appuierai le projet de loi, mais seulement dans l'espoir que nous arrivions à le faire modifier et à redonner aux produits agricoles une place de premier plan au Parlement.

J'ai posé à mon collègue de Yorkton—Melville une question au sujet du sentiment de désaffection de l'Ouest. Je crois vraiment que la façon dont ce gouvernement a traité l'agriculture en général et l'agriculture de l'Ouest en particulier a beaucoup à voir avec ce sentiment. Je m'éloigne probablement du sujet, mais lorsqu'on parle du sentiment de désaffection de l'Ouest, j'ajouterai que la façon dont le gouvernement libéral a traité le secteur pétrolier et tout le secteur énergétique, qui est concentré principalement dans l'Ouest, a certainement contribué grandement à ce sentiment.

● (1720)

Le premier ministre a dit vouloir régler le problème du déficit démocratique. Ce déficit s'explique certainement dans une large mesure par le fait que les Canadiens de l'Ouest ont l'impression que le gouvernement ne fait pas grand-chose, voire rien, pour régler les injustices visant les produits agricoles, pétroliers et énergétiques issus de l'Ouest.

Il faut que le gouvernement du Canada s'intéresse à notre industrie agricole. J'en suis rendu au point où, j'ai beau être propriétaire d'une ferme, aucun de mes enfants ne veut s'occuper de l'exploiter. Qu'arrivera-t-il de ma ferme? Sera-t-elle intégrée à un vaste conglomérat, à une vaste complexe agricole industriel, ou nous attendrons-nous à ce que des jeunes prennent la relève?

C'est devenu de l'humour grinçant de dire que les agriculteurs qui insistent pour que leurs enfants demeurent à la ferme afin de continuer à pratiquer l'agriculture font subir à leur progéniture une des formes les plus cruelles de mauvais traitements. En fait...

M. Rob Merrifield: Ce n'est pas une blague.

M. Dale Johnston: Comme le dit mon collègue, le député de Yellowhead, ce n'est pas une blague. Les agriculteurs qui essaient d'amener leurs enfants à prendre la relève leur refilent une lourde dette. Ils paient des taxes exorbitantes sur le carburant. Ils paient des prix astronomiques pour leur machinerie assujettie à diverses taxes, dont la taxe d'accise. Leurs espoirs de réaliser des bénéfices sont bien minces. Ils peuvent faire pratiquement n'importe quoi d'autre. Ils peuvent devenir représentants commerciaux, gagner beaucoup plus d'argent et travailler bien moins d'heures.

Si je participe au débat sur ce projet de loi aujourd'hui, c'est pour l'appuyer avec réserve, mais aussi pour signaler le fait que l'agriculture est et sera toujours un pilier de notre pays. Il existe des emplois dans le secteur manufacturier et dans celui des services, de même que dans les secteurs de l'information, du tourisme et de l'énergie. Tous ces emplois sont importants, certes, mais en l'absence de l'agriculture, tous les titulaires de ces emplois seraient affamés. Il est un vieux dicton selon lequel « si on a mangé aujourd'hui, il faut remercier un agriculteur ». C'est tout à fait vrai.

Nous négligeons la collectivité agricole depuis bien trop longtemps et nous n'accordons pas une priorité suffisante à ses besoins. Nous devrions chercher des marchés pour nos produits agricoles. Nous devrions aider à obtenir des capitaux au moins pour ceux qui sont intéressés à mettre sur pied des usines de transformation de la viande, à élaborer des plans d'affaires judicieux et à se tailler une place sur la scène mondiale. Nous devrions aider les producteurs canadiens à atteindre ces objectifs afin qu'ils puissent tuer certaines des bêtes les plus âgées qui paralysent notre système et dont le nombre augmente constamment. Il y a des marchés un peu partout dans le monde. Bien des gens ont faim dans le monde. Bien des gens veulent du boeuf et sont prêts à payer pour en avoir. Il nous faut une occasion de mettre sur pied ces usines de transformation de la viande.

Comme mon collègue l'a indiqué plus tôt, nous avons le sentiment d'être des scieurs de bois et des porteurs d'eau. Pour moi, cela veut dire que nous offrons nos produits sous la forme la plus primaire et que c'est une erreur. Lorsque nous expédions des produits bruts au-delà de la frontière, nous renonçons du même coup à des emplois. Il devrait y avoir davantage d'usines de transformation au Canada. Il devrait y avoir davantage d'usines de fabrication de pâtes alimentaires et d'usines de transformation du boeuf.

● (1725)

Les marchés sont là. Il nous suffit de nous doter des capacités de transformation nécessaires. Pour que ce projet se concrétise, il faut un gouvernement favorable au secteur agricole. Nous n'avons pas besoin de ses subventions et nous ne voulons pas qu'il nous dise d'aller regarder dans la boîte à lettre parce que c'est lui qui nous fait vivre. Les agriculteurs ne veulent pas devoir compter sur les chèques du gouvernement. Ils veulent gagner leur vie grâce à des activités leur permettant de réaliser des bénéfices raisonnables. Je pourrais continuer indéfiniment.

Mme Diane Finley (Haldimand—Norfolk, PCC): Madame la Présidente, je félicite mon collègue de Wetaskiwin de sa passion. De toute évidence, l'agriculture lui tient à coeur, tout comme à moi, et je le remercie d'avoir exprimé ses préoccupations.

Ce matin, la ministre a présenté le projet de loi et a ouvert le débat. Elle a parlé des nombreuses consultations menées auprès du secteur agricole. Elle a énuméré au moins une douzaine de groupes qui, d'après elle, ont été consultés. Or, peu après son exposé, un représentant d'un de ces groupes a appelé à mon bureau pour dire que son groupe concevait les consultations un peu différemment. Les représentants du groupe ont assisté à une réunion, avec bien d'autres gens, et ils ont écouté les représentants du gouvernement parler des enjeux. Ils ne considèrent pas que ce sont des consultations.

Initiatives ministérielles

Le député de Wetaskiwin aurait-il l'obligeance de nous dire ce qu'il pense de l'importance des consultations, notamment à la lumière de l'amendement que je vais présenter? Je vais proposer qu'on fasse, d'ici 12 mois, un examen approfondi de la Loi sur les grains du Canada et que cet examen porte notamment sur le rôle, les responsabilités et la gestion de toutes les organisations qui relèvent de cette loi, y compris la Commission canadienne des grains.

• (1730)

M. Dale Johnston: Madame la Présidente, c'est très bien, les consultations, pour autant qu'elles mènent à des mesures concrètes. Chaque fois que je retourne dans ma circonscription, je consulte mes électeurs. Ils n'ont pas peur de me faire part de leur opinion, et je suis convaincu qu'il en va de même pour tous les députés, peu importe de quel côté de la Chambre ils se trouvent.

Il vaut certainement la peine de mener des consultations officielles. L'amendement proposé par notre porte-parole est excellent. Nous devons veiller à ce que les personnes touchées par ce projet de loi aient leur mot à dire, qu'elles puissent nous dire comment cela les affecte, plutôt que de laisser un bureaucrate d'Ottawa leur dire comment nous allons régler leurs problèmes.

Selon moi, il serait logique de mener à bien cet examen dans les 12 mois. Nous devons parler au plus grand nombre possible de vrais producteurs, pas nécessairement à des associations ou à des groupes d'intérêt ou à des lobbies, qui sont disposés à nous raconter leurs expériences et les problèmes auxquels ils ont été personnellement confrontés.

Nous pouvons obtenir énormément d'excellents renseignements à la base. Si nous nous rendons sur place pour parler aux gens, nous pourrions constater ce qui cloche et trouver des façons d'améliorer les choses. Je souscris aux propos de ma collègue.

M. Joe Preston (Elgin—Middlesex—London, PCC): Madame la Présidente, mon collègue de Wetaskiwin a beaucoup parlé de la crise qui sévit dans le secteur de l'agriculture et du fait que le pays est dirigé par un gouvernement qui ne sait pas vraiment ce qui se passe sur les terres. Il a aussi beaucoup parlé de l'accroissement de la réglementation qui s'applique au transport du blé, au nettoyage du blé et à ce genre de choses. Je ne pense pas que cela aide les agriculteurs par rapport à ce projet.

Il me semble que nous avons beaucoup tardé pour en arriver à ce projet de loi. Peut-être le député a-t-il une idée pourquoi le gouvernement a agi de la sorte? Pourquoi le gouvernement a-t-il attendu que l'échéance du 1^{er} août soit à notre porte pour présenter cette mesure à la hâte?

M. Dale Johnston: Madame la Présidente, je vois une ouverture. Je ne peux vraiment pas expliquer pourquoi le gouvernement a choisi d'attendre à la toute dernière minute, peut-être accorde-t-il peu de priorité à ces questions, ce qui est une grave erreur.

Comme je l'ai dit dans mon discours, l'agriculture traverse une crise financière et, en plus, ces quatre dernières années, l'Ouest a fait face à une sécheresse dont nous nous sommes sortis de peine et de misère. Heureusement, ce n'est pas encore le cas cette année. Les députés se souviendront de l'initiative Foin Ouest qui a commencé dans cette région du pays pour nous expédier du foin dans l'Ouest. C'était un geste très inhabituel, mais c'était un geste d'entraide entre voisins. C'est le genre de chose qu'un agriculteur peut faire pour un collègue. Nous avons été touchés par la générosité des Ontariens.

Cependant, nous ne sommes pas du tout impressionnés par les résultats obtenus par le gouvernement en matière d'agriculture. On m'a demandé de dire pourquoi. J'ai eu beau spéculer, ma seule

conclusion c'est que les libéraux n'accordent pas la priorité voulue à cette question. Pour remettre les choses en perspective, il faut imaginer des agriculteurs possédant du bétail et des terres. Ils peuvent cultiver suffisamment de fourrage pour nourrir le bétail pendant l'hiver et suffisamment de pâturages pour le nourrir en été. Imaginons que, par la suite, ils doivent faire face à plusieurs années de sécheresse consécutives, que leur affouragement s'épuise et qu'ils doivent vendre leur bétail, mais ils en sont incapables car il n'y a aucun marché. Peut-on imaginer pire situation? Aucune entreprise ne peut connaître pire.

C'est la même chose qu'opérer une entreprise de souliers dans une ville où les gens n'ont pas de pieds. C'est exactement la situation des agriculteurs. Il n'y a pas de marché pour le bétail et il n'y a pas de fourrage pour continuer à le nourrir. Chaque année, la population de bovins augmente, car le bétail est invendable.

Depuis quelques années, nous avons tenté de transmettre ce message au gouvernement, en lui disant que l'agriculture était en crise à cause de l'ESB, des faibles cours des denrées de base, de la sécheresse et du lourd fardeau de la dette. Lorsque les agriculteurs ne peuvent vendre leurs produits, ils doivent emprunter. Les banques refusent maintenant de leur prêter.

Pourquoi le gouvernement ne s'est-il pas préoccupé plus tôt de cette situation? Je n'arrive pas à comprendre pourquoi, logiquement, il aurait attendu aussi longtemps, jusqu'à la dernière minute. Tout ce que je peux conclure, c'est qu'il n'attache pas une grande importance à l'agriculteur de l'Ouest du Canada.

• (1735)

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Madame la Présidente, je voudrais moi aussi faire quelques observations dans ce débat. Même si ma profession n'est pas liée au secteur agricole, je viens d'une circonscription rurale qui est largement tributaire des divers secteurs agricoles, y compris les secteurs soumis à la gestion de l'offre, le grain, le porc et le bétail. À bien des égards, c'est un microcosme de tout le Canada. Les agriculteurs de ma circonscription éprouvent des difficultés à cause de mécanismes de règlement des différends commerciaux internationaux insatisfaisants.

Il y a une chose que je ne comprends pas, à l'instar sans doute de mes électeurs. Qu'il s'agisse de différends liés au grain, au porc ou au bois d'oeuvre — car il y a des producteurs de bois d'oeuvre dans le nord de ma circonscription —, comment pouvons-nous demander à nos agriculteurs, à nos producteurs de déposer des fonds à la frontière alors que les différends traînent depuis des années? Même si ces fonds finissent par leur être remboursés, ceux qui s'opposent à l'entrée de nos produits ne risquent aucune sanction financière s'ils portent plainte. Comment pouvons-nous améliorer la situation?

M. Dale Johnston: Madame la Présidente, cela représente certainement une faiblesse de l'OMC. Compte tenu de la façon dont l'OMC fonctionne, les Américains seraient bien fous de ne pas s'opposer à l'entrée de nos produits chez eux.

Même quand nous avons gain de cause dans un différend, nous ne gagnons pas vraiment. Nous ne sommes pas équitablement indemnisés. J'estime que si les Américains frappent nos porcs, notre bois d'oeuvre ou n'importe quel autre de nos produits d'un embargo, que nous nous présentons devant le tribunal et que celui-ci nous donne gain de cause, nous devrions pouvoir demander une indemnisation équitable. Sinon, si le tribunal juge toujours en notre faveur, il viendra un moment où nos contestations passeront pour être vexatoires et frivoles. Je pense que ces jugements devraient s'accompagner d'une sorte de sanction. Ce n'est pas le cas à l'heure actuelle. Je pense que c'est une vraie faiblesse.

Initiatives ministérielles

● (1740)

M. Ken Epp (Edmonton—Sherwood Park, PCC): Madame la Présidente, j'ai le privilège d'entrer dans ce débat en m'y faisant le porte-parole des agriculteurs de notre pays.

On ignore généralement que j'ai grandi à la ferme. C'est là que j'ai appris à aimer la production alimentaire. Le premier dollar que j'ai gagné dans ma vie venait de la ferme. Mon histoire est importante aux yeux des jeunes. Ils me demandent: « Comment avez-vous gagné votre premier dollar? » Eh bien, croyez-le ou non, j'ai gagné de l'argent pour la première fois avec une remise qui m'avait été donnée par mon père.

Nous avons déménagé, et lorsque nous sommes arrivés à notre nouveau domicile, nous y avons trouvé une remise qui ne contenait que des rebuts. Elle contenait du vieux bois et de vieux barils. Mais j'y ai découvert aussi entre autres une ancienne horloge absolument merveilleuse. C'est ainsi qu'est née en moi une autre passion et que je me suis mis à réparer des horloges traditionnelles. Je m'y consacre encore aujourd'hui autant que mon emploi du temps me le permet. J'ai toujours cette horloge. Elle est au mur de mon bureau, chez moi. Elle a une grande valeur pour moi à cause de ce qu'elle représente.

Quoi qu'il en soit, je suis devenu éleveur de poulets alors que j'étais encore jeune. Je devais acheter les poulets. Mon père voulait non seulement m'apprendre les règles du travail, mais aussi s'assurer que je comprenais bien les règles commerciales. Même si je vivais à la ferme et que les greniers étaient remplis de grain, je devais acheter le grain de mon père. Il insistait pour que je note bien tout le grain que je prenais. À l'automne, lorsque nous vendions les poulets et que les gens en faisaient de la soupe ou peut-être même du poulet frit à la Kentucky, je devais payer ma dette. Mon père m'a beaucoup aidé de cette manière.

À l'époque, je croyais qu'il aurait pu simplement me faire cadeau du blé. Mais plus tard, je me suis rendu compte qu'il avait fait preuve de sagesse en m'enseignant les principes commerciaux.

Je devrais peut-être dire aux députés que, durant cette première année à m'occuper de toutes ces poules, j'ai réalisé un bénéfice net de six dollars. Je n'oublierai jamais cela non plus. Lorsque j'ai commencé à m'en occuper, ce n'étaient que de tout petits poussins. J'épargnerai à la Chambre les détails de tout ce qu'il faut faire avec ces petites bêtes mais je puis vous dire, par exemple, qu'il leur arrive d'être constipées. J'ai donc réussi à les déconstiper. En rétrospective, je me dis que, sans le savoir, j'étais peut-être en train de me préparer à mon futur rôle en politique. Quoi qu'il en soit, la ferme a fait partie intégrante de ma formation.

Mon père adorait l'agriculture. Il a débuté dans ce domaine en 1935, à une époque où ça allait très mal en Saskatchewan. Certaines années ont été très difficiles. Je me rappelle lorsque je suis né, ou enfin aussi loin que je me rappelle, nous étions très pauvres. Nous ne nous en rendions pas compte pourtant, trop occupés que nous étions à être heureux. Nous faisons partie d'une famille merveilleuse où l'amour rayonnait, et il y avait aussi la famille élargie, les grands-parents, etc. Nous nous serrions tous les coudes. Nous n'avions pas d'argent, mais nous avions tout ce qu'il faut d'autre dans la vie. À la ferme, on peut produire la nourriture de la famille. Nous faisons boucherie et nous parions nos animaux chez nous. Nous n'avions pas tous ces abattoirs dernier cri. Je me souviens d'être allé en ville vendre des oeufs.

Mon père aimait raconter cette histoire. Il a été membre des coopératives de crédit de la Saskatchewan pendant des années. Lorsqu'il a pris sa retraite, après avoir siégé pendant bon nombre d'années à divers conseils d'administration de ces coopératives, on

lui a rendu toutes sortes d'hommages. Par exemple, un homme a pris la parole pour dire « J'ai bien connu Corny Epp ». Mon père s'appelait Corny. En fait, son vrai nom était Cornelius, mais tout le monde l'appelait Corny. C'était son surnom et cela n'avait rien de péjoratif à l'époque. « J'ai connu Corny lorsqu'il était à la chambre » a-t-il dit. « Non, non, il n'a pas siégé à la Chambre des communes, il a passé une partie de sa vie dans une chambre froide. Il vendait de la viande. » C'est ainsi qu'il gagnait sa vie. Les temps étaient durs, mais nous devions travailler et c'est ce que nous avons fait.

Les agriculteurs ont toujours été comme ça. Ils sont très créateurs. S'ils ne peuvent acheter une chose dont ils ont besoin, ils la fabriquent. S'ils ne peuvent réparer quelque chose parce qu'ils n'ont pas la pièce dont ils ont besoin ou qu'ils n'ont pas les moyens de se la procurer, ils improvisent. Je me rappelle d'une histoire qu'on contait en Saskatchewan dans ce temps-là. On disait que des agriculteurs avaient rafistolé de l'équipement avec de la ficelle agricole. Cela a fonctionné et ils ont pu continuer.

● (1745)

Toutefois, les agriculteurs ont malheureusement été confrontés à une hausse vertigineuse de leurs coûts de production, mais ils n'ont pas eu le luxe de pouvoir compter sur une indemnité de vie chère comme ce fut le cas pour bien d'autres Canadiens.

Qu'il s'agisse des députés, d'autres professionnels ou des enseignants dont j'ai moi-même fait partie, nous avons tous pu négocier des ententes à l'égard de nos contrats de travail. À chaque fois, nous tenions compte de l'augmentation du coût de la vie dans nos négociations. Pourquoi? Parce que le coût du carburant avait augmenté par exemple et que nous devions gagner plus cher pour avoir les moyens d'en acheter. Le prix des denrées alimentaires avait augmenté et nous avions donc besoin de plus d'argent pour pouvoir nourrir notre famille. C'est ainsi que cela se passe.

Dans le cas des agriculteurs, c'est plutôt l'inverse qui s'est produit. C'est incroyable, quand on y pense, que le secteur agricole soit aussi fort au Canada compte tenu des graves difficultés qu'il a connues ces dernières années.

Je sais que le coût des produits chimiques, des pesticides, de la machinerie, des engrais, tout comme le coût global du carburant et les taxes foncières, ont tous monté en flèche; mais l'agriculteur, lui, peut-il augmenter le prix de son produit? Non, il ne peut pas. Il doit prendre ce qu'il peut obtenir.

Je me souviens de certains agriculteurs qui, au cours des années, avant que je n'entre en politique et depuis, m'ont parlé du dilemme auquel ils doivent faire face lorsque leurs coûts ne cessent d'augmenter et qu'ils finissent par emprunter sur leurs biens d'équipement. Ils ne sont pas en mesure de remplacer leur équipement et ils décident de s'en accommoder un an de plus, puis deux, trois, voire quatre ans. Ils se retrouvent avec du vieil équipement désuet et ils n'ont pas assez de revenus pour le remplacer. Ils doivent finalement renoncer à leur exploitation. C'est inacceptable.

Nous devons faire tout ce que nous pouvons pour consolider l'industrie agricole de notre pays. Le gouvernement libéral a failli lamentablement à reconnaître l'importance de cette industrie et à faire ce qu'il fallait à son sujet.

Il se trouve que notre fille a épousé un agriculteur de la Saskatchewan. Lorsque j'ai obtenu mon diplôme universitaire, je suis déménagé en Alberta, où mes enfants sont ensuite venus au monde. Puis notre fille est retournée en Saskatchewan et y a épousé un agriculteur. Je me suis dit: je te souhaite bonne chance, ma fille; j'espère que tout ira bien.

Initiatives ministérielles

Il y a environ un an, nous nous sommes rendus à Regina. Et j'y ai vu quelque chose que je n'avais jamais vu. Un agriculteur avait loué ou acheté une vieille remorque de 40 pieds, sans doute inutilisable; il y avait peint un énorme panneau et il l'avait installée sur son terrain à la vue des visiteurs américains. On pouvait y lire: « Bienvenue au Canada, où les violeurs, les meurtriers et les voleurs sont en liberté, mais où les agriculteurs qui vendent leur propre blé vont en prison ». Imaginez le niveau de frustration que cela suppose.

Je me suis également entretenu avec un autre agriculteur du sud de la Saskatchewan qui me disait se trouver devant un véritable dilemme. Cela remonte à plusieurs années avant que je ne vienne en politique. Il devait de l'argent à Financement agricole Canada, agence fédérale qui exigeait d'être payée. Il a dit qu'il n'avait pas de liquidités et qu'il ne pouvait pas rembourser. Par contre, ses cellules à céréales débordaient de blé dur, mais la Commission canadienne du blé ne voulait pas le vendre pour lui.

Cet agriculteur m'a dit qu'il avait traversé la frontière pour se rendre au Montana et qu'il avait trouvé une vraie usine de fabrication de pâtes alimentaires. Pouvons-nous le croire, une vraie usine de fabrication de pâtes alimentaires? Le Canada n'autorise pas ce genre d'usines. Il y a deux ou trois ans, on a voulu ouvrir une telle usine à Saskatoon. Or, le gouvernement libéral, avec ses politiques, a empêché l'implantation d'une usine de fabrication de pâtes alimentaires bien canadienne ici dans notre pays, alors que cela aurait ajouté de la valeur au grain canadien et créé un débouché.

● (1750)

Cet agriculteur m'a affirmé qu'il aurait pu transporter son blé aux États-Unis pour le vendre. Au lieu de se voir offrir 4 \$ le boisseau par la Commission canadienne du blé si elle avait un contingent, c'est-à-dire 2 \$ immédiatement et, peut-être, 2 \$ au moment du versement final, il aurait eu 8 \$ le boisseau s'il avait vendu son blé au Montana. Il aurait reçu un chèque au moment même de la livraison.

Les règles canadiennes ne l'autorisaient pas à vendre son blé aux États-Unis. Il était tenu de le vendre à la Commission canadienne du blé pour 2 \$ le boisseau, puis de le racheter. Ce ne sont pas les Américains qui l'empêchaient de le vendre aux États-Unis, mais le gouvernement canadien. Il ne pouvait pas vendre un seul grain de blé sans passer par la commission.

Nous pouvons aisément nous imaginer la frustration de cet agriculteur. Financement agricole Canada, un organisme gouvernemental, lui réclamait de l'argent. Il avait l'occasion d'obtenir de l'argent instantanément, mais l'autre organisme gouvernemental, la Commission canadienne du blé, l'en a empêché. Que faire? Les intérêts s'accumulent. Les créanciers crient de plus en plus fort. La frustration de l'agriculteur augmente. Je n'arrive pas à comprendre comment un gouvernement qui se définit au moyen du mot « libéral », ce qui renvoie aux idées de liberté et de libération, peut rendre la vie si difficile à un agriculteur que ce dernier a peine à survivre.

Le gouvernement devrait avoir honte de son bilan des 11 dernières années. En 11 ans de pouvoir, il est absolument inconcevable qu'il n'ait pas réussi à s'occuper des problèmes de l'agriculture en apportant des solutions à long terme et des innovations qui donneraient aux agriculteurs la capacité de mettre leurs produits en marché à des prix compétitifs. Les agriculteurs doivent plutôt s'en remettre à la Commission canadienne du blé où les prix les plus bas sont la loi. C'est comme Zellers, sauf que Zellers met une dose de compétitivité dans ses affaires.

Je ne suis pas contre la Commission canadienne du blé. Certaines personnes adorent cet organisme et c'est très bien. Cela ne me trouble pas du tout. Toute personne qui désire commercialiser ses céréales

par l'intermédiaire de la Commission devrait être absolument libre de le faire. Je crois aussi qu'un agriculteur qui a trouvé des débouchés pour ses céréales sur des marchés où la Commission ne va pas, devrait avoir le droit de vendre ses produits au plus offrant, comme n'importe qui d'autre au Canada. Que j'achète de l'eau en bidon pour mon bureau ou que j'achète de l'épicerie ou des vêtements, peu importe le produit, je peux faire le tour des marchands pour trouver la meilleure offre. Je suis capable de prendre mes décisions moi-même.

Ce qui est encore plus insultant, c'est que le mandat de la Commission canadienne du blé ne s'applique que dans les provinces des Prairies. C'est incroyable. Je n'arrive pas à comprendre que pendant toutes ces années le gouvernement n'ait rien changé à la situation. Il se targue d'être le parti de l'unité nationale, mais les choses qu'il a faites ces cinq ou six dernières années avec les commandites n'ont pas du tout renforcé l'unité du pays, bien au contraire. Le pays n'a jamais été aussi divisé et désuni qu'il l'est en ce moment en raison des politiques du gouvernement.

La même chose est vraie en ce qui concerne le traitement égal et équitable des agriculteurs du Canada. Le gouvernement a des règles qui s'appliquent dans une partie du pays mais pas dans les autres. Dans ce contexte, il est clair qu'il est très difficile d'être compétitif.

Le projet de loi C-40 aborde certains des problèmes qu'ont connus les agriculteurs dans la commercialisation de leurs céréales, particulièrement devant l'OMC. Nous sommes devant un autre exemple de l'indécision du gouvernement dans un dossier qui nécessite pourtant une intervention rapide. À la dernière minute, le gouvernement essaie de faire adopter à toute vapeur une loi qui, selon l'organisme de règlement des différends de l'OMC, doit être en vigueur au plus tard le 1^{er} août.

Tous les parlementaires se voient acculés au mur. Je suis l'un deux et je vais m'acquitter de mes responsabilités. Je vais appuyer le projet de loi C-40 par nécessité pragmatique. Nous ne pouvons nous payer le luxe de susciter encore d'autres sanctions commerciales de l'OMC contre nous. Il faut que ce projet de loi soit mis en œuvre. Je vais donc, avec réticence, appuyer le projet de loi pour qu'il soit appliqué.

● (1755)

Par contre, je dois souligner que je suis disposé à faire cela uniquement dans l'espoir que, lorsque le texte sera renvoyé en comité, les modifications que nous soumettrons en comité seront traitées rationnellement et convenablement par tous les membres du comité, y compris, pour une fois, ses membres libéraux.

Nous devons voir les choses à long terme. Nous devons étudier sérieusement tout le dossier de la Commission canadienne des grains. Nous devons veiller à ce que les questions dont nous sommes sans cesse saisis soient réglées.

L'amendement, pour lequel nous demandons un soutien en guise de condition à notre appui pour que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois et renvoyé en comité, disposerait que nous voulons un examen complet de la Loi sur les grains du Canada et de toutes les organisations tirant leur mandat de cette loi, et que nous voulons que l'examen soit terminé dans un délai d'un an. Si un gouvernement conservateur avait voix au chapitre, il donnerait certainement suite à ces recommandations. Nous essaierions d'instaurer une stabilité à long terme et un équilibre commercial dans le secteur agricole du pays.

Initiatives ministérielles

Une des questions litigieuses concernait les transports. La répartition des wagons et le transport des céréales posent un énorme problème. Les gens n'ont aucune idée des tonnes et des tonnes de grains qui viennent de nos exploitations agricoles, particulièrement dans les Prairies.

J'ai grandi en Saskatchewan, le grenier à blé du pays, des acres et des acres de champs de céréales ondulantes. C'est magnifique. Lorsque nous arrivons là-bas avec une moissonneuse-andaineuse ou une moissonneuse-batteuse et que la faucille produit ce son chuintant, c'est tout un plaisir. Mon frère, qui a été agriculteur pendant de nombreuses années, a dit que cela procure un sentiment très spécial que de savoir que sa profession fournit de la nourriture à des centaines de milliers de...

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. J'informe la Chambre que mercredi ne sera pas un jour désigné.

* * *

LA LOI SUR LES GRAINS DU CANADA

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-40, Loi modifiant la Loi sur les grains du Canada et la Loi sur les transports au Canada, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Ken Epp (Edmonton—Sherwood Park, PCC): Madame la Présidente, c'est ce qui s'appelle être interrompu au milieu d'une phrase, et même au milieu d'un mot. Je me demande ce qui s'est passé au juste.

Mon frère a pratiqué l'agriculture pendant de nombreuses années. Il disait qu'il était fier de faire partie d'une profession qui nourrissait non seulement des centaines de milliers de personnes dans notre pays, mais aussi ailleurs dans le monde. Nous avons tous entendu parler de la Banque de céréales vivrières du Canada, un remarquable organisme de bienfaisance qui distribue de la nourriture aux personnes qui souffrent de la famine dans le monde. Mon frère avait collé, sur le pare-choc de son véhicule d'une demi-tonne, un collant qui disait: « Lorsque vous vous plaignez des agriculteurs, ne le faites pas la bouche pleine ». Je pense que le message était très pertinent. Mon frère travaillait très fort.

Je me souviens que, lorsque j'étais jeune, sur la ferme, nous avions comme règle de travailler tant que le soleil brillait, et nous ne perdions pas de temps. En été, nous étions aux champs dès le lever du soleil, à cinq heures, et nous poursuivions le travail jusqu'à ce qu'il fasse noir.

Je me souviens également que mon père, parlant du transport, se demandait comment il se faisait que, lorsqu'il achetait un tracteur ou une machine agricole, un camion d'une demi-tonne ou un camion à grain construit en Ontario, c'était franco bord depuis l'usine et il devait payer le transport jusqu'à la ferme, alors que lorsque les gens achetaient son grain, c'est lui qui devait payer pour le transport jusque chez eux. Les agriculteurs en Saskatchewan, en Alberta et au Manitoba ont toujours dû payer pour le transport dans les deux sens. Voilà un autre cas où on a négligé l'unité nationale.

Madame la Présidente, j'ai arrêté ma montre pendant l'interruption; je dispose donc encore de 12 secondes. J'en profiterai donc pour dire que je suis heureux d'avoir pu prendre la parole au nom des agriculteurs, qui se trouvent actuellement dans une situation

désespérée. Nous devons prendre des mesures pour assurer la stabilité à long terme de l'industrie agricole et permettre, espérons-le, aux agriculteurs et à leurs familles de bien gagner leur vie.

● (1800)

M. Gary Schellenberger (Perth—Wellington, PCC): Madame la Présidente, j'ai beaucoup aimé le récit qu'a fait mon collègue de son enfance dans une exploitation agricole. Cela m'a rappelé de nombreux souvenirs, car, bien que je ne sois pas né et que je n'aie pas grandi dans une exploitation agricole, j'ai passé bien des années dans celle de mon grand-père. Je peux comprendre beaucoup de choses que le député a racontées.

Le week-end dernier, j'ai rencontré un groupe d'agriculteurs et de dirigeants d'organisations agricoles. Je leur ai répété la question que je leur avais posée il y a quelques semaines au sujet du PCSRA. Je leur ai demandé s'ils estimaient que ce programme était efficace. J'ai soumis la question à un vote, pour la deuxième fois en deux semaines, et personne n'a levé la main. Encore une fois, cela montre qu'on ne consulte pas la collectivité agricole lorsqu'on élabore une politique. Il semble que les fonctionnaires, à Ottawa, décident de ce qui est bon pour les agriculteurs.

Lorsque nous examinons quelques-unes des propositions qui sont présentées dans le projet de loi, et comme on a attendu à la onzième heure pour étudier la question, je voudrais demander au député s'il pense qu'il s'agit là d'un moyen pour les fonctionnaires d'imposer des mesures à la collectivité agricole.

J'ai présenté une proposition, un jour, lors d'une réunion du Comité du patrimoine. Deux ou trois témoins divergeaient d'opinion. J'ai dit que le meilleur moyen de régler le problème était de réunir tout le monde dans une salle, de leur procurer de la bonne nourriture et des commodités, de fermer les portes à clé et de leur demander de s'asseoir et de trouver une solution raisonnable.

Il serait possible de procéder de la même façon. Je crois que nous devrions réunir les agriculteurs, tous ceux qui cultivent les grains et les oléagineux, et leur demander de rencontrer le gouvernement, non seulement le gouvernement fédéral, mais aussi, par la même occasion, les gouvernements provinciaux. Qu'on réunisse tous les divers intervenants de l'industrie dans une salle et qu'on ferme les portes à clé jusqu'à ce qu'ils en arrivent à une bonne politique. Ensuite, nous ne devrions pas laisser les fonctionnaires chambarder cette politique et décider de ce qui est bon pour eux.

Mon collègue peut-il nous dire pourquoi, à son avis, a-t-on attendu à la onzième heure pour étudier cette question?

M. Ken Epp: Madame la Présidente, la réponse courte à cette question, c'est que le gouvernement est tout simplement incapable de prendre des décisions sur les enjeux importants et d'établir des priorités urgentes. Juste avant Noël, on a commencé dans cette enceinte à appeler le premier ministre « M. Indécis », mais j'ose dire que la tergiversation caractérise l'ensemble du gouvernement. Celui-ci semble repousser l'adoption de mesures urgentes à la toute dernière minute, voire jusqu'à ce qu'il soit trop tard.

La nature du revenu agricole est un des enjeux que le gouvernement libéral a laissés tomber. L'agriculture est un secteur où différents facteurs entrent en jeu. Avant de devenir député, j'étais rémunéré à titre d'enseignant dans un institut de technologie. Mon salaire était presque identique chaque mois, sauf lorsqu'on avait fini de prélever mes contributions annuelles au Régime de pensions du Canada. À partir de ce moment-là et jusqu'à la fin de l'année, mon revenu augmentait un peu, mais cela était prévisible et invariable.

Initiatives ministérielles

C'est la même chose dans d'autres secteurs d'activités où les salaires fluctuent sur une base saisonnière, mais dans une certaine mesure et de façon prévisible. Toutefois, depuis plusieurs années, les agriculteurs canadiens ont du mal à composer avec une foule de facteurs.

Il y a des facteurs sur lesquels seul le gouvernement libéral peut exercer un contrôle. En fait, je crois que si cela était possible, il ferait adopter une loi qui lui permettrait de contrôler la météo. Il y a des sécheresses. Il y a des inondations. Il y a trop ou pas assez de pluie. Il y a des tempêtes. J'ai grandi sur une ferme et j'ai vu des tempêtes de grêle anéantir en quelques minutes la récolte de plusieurs champs et la moindre espérance de revenu. Ces facteurs sont impondérables.

Il y a aussi les maladies des plantes et les insectes. Comme je l'ai dit plus tôt, il y a les coûts croissants des produits chimiques, des engrais et du matériel agricole ainsi que les coûts d'utilisation et de réparation de ce matériel. Ces facteurs échappent au contrôle de l'agriculteur. Ils interviennent, voilà tout. Par ailleurs, il y a des facteurs qui peuvent faire en sorte qu'un agriculteur n'aura pratiquement pas de revenu une année donnée alors qu'il continuera d'avoir des dépenses.

Si nous voulons avoir une politique à long terme qui donnera de la stabilité aux agriculteurs, nous devons avoir un système qui permettrait aux agriculteurs de mettre de côté une partie des sommes excédentaires gagnées pendant les bonnes années sans avoir à payer des impôts excessifs sur ces revenus. Cela devrait être comme un genre de REER dont la limite serait très élevée. Ils pourraient mettre de l'argent de côté pour pouvoir s'en servir pendant les périodes difficiles, c'est-à-dire s'ils voyaient leurs revenus diminuer considérablement pendant une année ou deux.

En plus de cela, il y a aussi une question qu'il faut envisager dans une perspective à beaucoup plus long terme, soit la valeur du produit agricole lui-même. Nous l'avons laissée se détériorer de façon incompréhensible. Le gouvernement n'a rien fait. Aujourd'hui, nous parlons de l'Organisation mondiale du commerce. Lorsque cette décision a été rendue, les Américains en ont appelé immédiatement des parties de la décision qui étaient défavorables aux États-Unis. Est-ce que le gouvernement du Canada en a appelé des parties de la décision qui étaient défavorables à nos agriculteurs? Non, les libéraux ont hésité, se sont tournés les pouces, ont sorti leurs violons ou quelque chose autre du genre. Ils n'ont rien fait. C'est évidemment typique de ce gouvernement. Il hésite et hésite encore et ne fait rien rapidement.

Je n'ai pas toutes les réponses, mais comme mon collègue l'a dit, nous devons nous asseoir avec les agriculteurs, avec les producteurs, avec les intervenants du secteur agroalimentaire, et nous devons discuter sérieusement de l'élaboration et de la mise en oeuvre de plans qui accroîtront la stabilité et la viabilité du métier d'agriculteur.

Je trouve cela triste lorsque je parle à des jeunes qui aimeraient se lancer en agriculture. En fait, j'ai vécu cela dans ma propre famille. Les jeunes aiment ce métier. Il n'y a rien comme avoir les deux mains dans la terre et produire de la nourriture. C'est vraiment quelque chose de spécial. Il y a des jeunes qui veulent devenir agriculteurs, mais ce métier est trop difficile aujourd'hui. C'est tout simplement impossible.

• (1805)

C'est impossible pour un agriculteur de passer sa ferme à quelqu'un de plus jeune parce qu'il n'a pas d'argent pour prendre quelque retraite que ce soit, encore moins pour continuer d'exploiter sa ferme. L'agriculteur est presque toujours forcé de vendre. La ferme familiale, qui, dans certains cas, appartenait à la famille depuis

100 ans, ne peut plus rester dans la famille. Tout cela à cause des politiques du gouvernement.

• (1810)

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Madame la Présidente, en écoutant les observations du député, il m'est venu à l'esprit une question ayant trait à la Commission canadienne du blé. Je sais qu'il en a parlé en termes très généraux, mais cette question me préoccupe toujours. Je sais que, dans ma circonscription, les agriculteurs sont divisés sur la question de savoir si la Commission canadienne du blé est une bonne ou une mauvaise chose. C'est un sujet de controverse.

Mon collègue a signalé que l'idée que tout agriculteur qui souhaite commercialiser son grain en passant par la Commission canadienne du blé puisse le faire ne le dérangeait pas. J'avais toujours cru, jusqu'à ce que les agriculteurs de ma circonscription me sensibilisent, que la Commission canadienne du blé servait tout le Canada, alors qu'elle ne sert en fait que l'Ouest du Canada et que les agriculteurs ontariens sont régis par des règles très différentes.

Dans l'Ouest, nos agriculteurs sont obligés de passer par la Commission canadienne du blé, tandis que les agriculteurs ontariens jouissent d'une plus grande liberté de choix. Ils peuvent se servir de leur commission du blé comme d'un genre d'office de commercialisation, sans cependant être tenus d'y avoir recours et sans risquer l'emprisonnement s'ils n'y ont pas recours.

Pourquoi un gouvernement créerait-il de telles différences d'une région à l'autre? On penserait que ce qui est bon dans un coin du pays devrait l'être aussi dans un autre. Et pourquoi imposer des pénalités aux agriculteurs canadiens de l'Ouest? Je n'arrive tout simplement pas à me l'expliquer. Peut-être mon collègue pourrait-il m'éclairer.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Je présume que le député d'Edmonton—Sherwood Park sait que le temps dont il disposait est écoulé. Cependant, je serai généreuse et je lui accorderai quelques secondes pour répondre.

M. Ken Epp: Madame la Présidente, je pense que c'est tout simplement que le gouvernement libéral méprise les agriculteurs de l'Ouest. C'est très fort de parler de mépris, mais dans les faits, le nombre de sièges est très faible dans l'Ouest. Les libéraux savent qu'ils ne pourraient jamais imposer ce genre de restriction en Ontario ou au Québec d'où ils vont chercher 60 p. 100 de leurs sièges. Dans l'Ouest, ils estiment que ce n'est pas important, alors, s'ils ne remportent pas quelques sièges ce n'est pas grave. Je pense que c'est la raison.

D'autre part, j'aimerais dire, parce qu'il y a des gens qui nous écoutent, que j'ai toujours soutenu que, si la participation à la Commission canadienne du blé était facultative, cela améliorerait les prix pour les céréaliculteurs qui vendent à la commission parce que cette dernière devrait alors soutenir la concurrence des autres acheteurs et les prix augmenteraient pour tout le monde. Je suis assez convaincu de cela d'un point de vue économique...

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Nous poursuivons le débat. Le député de Yellowhead a la parole.

M. Rob Merrifield (Yellowhead, PCC): Madame la Présidente, c'est un privilège pour moi d'intervenir au nom des habitants de Yellowhead au sujet du projet de loi C-40 dont nous sommes saisis.

Initiatives ministérielles

Je tiens à dire dès le départ que je ne m'oppose pas nécessairement à cette mesure législative, mais je voudrais faire part à la Chambre de certaines préoccupations en tant que représentant des gens de Yellowhead.

En fait, cette question me touche d'un peu plus près qu'elle ne touche beaucoup de députés dans cette enceinte, car j'oeuvre dans le secteur de l'agriculture depuis que j'ai commencé à travailler. Ma famille et moi-même avons établi une ferme laitière comptant près de 100 vaches. J'avais une exploitation laitière extrêmement moderne et j'étais très fier d'y élever mes deux garçons.

J'ai pris bonne note des observations de certains députés qui ont déclaré que les gens qui font en sorte que leurs enfants prennent leur relève dans le secteur agricole pourraient être accusés de mauvais traitements. C'est une blague bien connue, mais cela donne à réfléchir. Lorsqu'on comprend ce qui se passe dans le secteur agricole dans des collectivités et des circonscriptions comme la mienne, on se met à réfléchir sérieusement à ce qui se passe dans les exploitations agricoles.

Nous avons vendu notre exploitation laitière en 1996 et nous nous sommes lancés dans l'élevage bovin et dans la culture de grains et de graines oléagineuses. Nous cultivons jusqu'à 3 000 acres, ce qui représente l'une des exploitations les plus importantes de la région, et nous en sommes très fiers. C'est une merveilleuse profession. Les gens entreprennent leur travail très tôt le matin, je le précise, et ne se préoccupent pas vraiment de l'heure qu'il est. En fait, très souvent, nous manquons des repas et nous oublions l'heure qu'il est, car ce qui nous motive, ce n'est pas vraiment l'heure à laquelle nous allons rentrer chez nous le soir, mais bien ce que nous pouvons accomplir durant cette journée.

C'est une profession très intéressante de ce point de vue là. De ce fait, elle attire beaucoup de gens. Si une personne peut être attirée dans ce secteur et y gagner décemment sa vie, c'est une belle réussite, mais je voudrais signaler à la Chambre certaines des pressions auxquelles les gens sont confrontés, afin que les députés puissent comprendre.

Je voudrais que les députés sachent bien que ma circonscription, Yellowhead, et notre coin de l'Alberta ont subi plusieurs années de sécheresse. Nous avons connu deux années d'intense sécheresse et une année d'infestation grave de ravageurs, des sauterelles, en l'occurrence. Elles ont dévoré tout ce qui avait réussi à pousser malgré la sécheresse. La dévastation a été totale.

Comme d'autres députés l'ont mentionné dans leurs discours, le manque de fourrage s'est fait sentir, mais la campagne Foin ouest et l'esprit d'entraide des agriculteurs des autres régions du pays ont permis d'envoyer du foin dans ma circonscription et les circonscriptions environnantes pour venir en aide aux agriculteurs touchés. Il faut comprendre que la campagne Foin ouest n'a pas été lancée par le gouvernement au pouvoir, mais bien par les agriculteurs eux-mêmes. Ils sont conscients des problèmes et ont voulu aider à leur façon. Toutes les professions et toutes les industries de notre pays devraient en tirer des leçons.

Il faudrait également prendre note d'un autre fait que bon nombre de mes collègues ont mentionné: le gouvernement libéral a abandonné les agriculteurs. Il n'a pas su prendre conscience des problèmes et n'a pas compris qu'il doit appuyer l'agriculture.

Avant d'aborder cela, je veux expliquer aux députés que, après la sécheresse et les sauterelles, la crise de l'ESB nous est tombée dessus. Le secteur de l'élevage de bovins est un aspect important de l'agriculture primaire dans ma circonscription. Je ne peux exprimer à quel point cela a fait mal à ma région. J'ai reçu d'innombrables coups

de téléphone à mon bureau de la part d'agriculteurs désespérés, qui ne savaient plus quoi faire. Certains ont pensé au suicide. Mes employés pourraient raconter des histoires d'horreur sur ce qui s'est passé depuis quelques années. Certains appels qu'ils ont reçus étaient porteurs d'une incroyable intensité. Je voulais juste montrer aux députés toute l'importance de ce projet de loi et toute la pression qui lui est associée.

Pourquoi le gouvernement devrait-il protéger l'agriculture? Je crois que la question est légitime en cette Chambre et que nos collègues d'en face ont de la difficulté à comprendre. D'un budget à l'autre, si on lit entre les lignes et si on se rend compte de l'absence d'appui pour l'agriculture, on a l'impression que le gouvernement n'a pas l'intention d'appuyer l'agriculture et qu'il préférerait que les agriculteurs quittent cette industrie.

• (1815)

Il est incroyable qu'il puisse penser de cette façon. Chaque emploi du secteur primaire agricole entraîne la création de sept autres emplois dans les autres secteurs, soit bien plus que les secteurs du pétrole et du bois d'oeuvre, où la proportion est d'un pour quatre. Dans les petites localités ou les milieux ruraux qui sont tributaires de l'agriculture, celle-ci revêt une très grande importance pour tous les habitants et leur gagne-pain.

Quand la Chambre est saisie de mesures semblables, nous nous demandons pourquoi nous devrions soutenir l'agriculture. C'est à cause de ses répercussions. C'est aussi parce qu'il est très important qu'un pays souverain puisse se nourrir, aujourd'hui comme demain.

Comme leur pays est vaste, mais peu peuplé, nombre de Canadiens ne croient pas que nous puissions souffrir de la faim un jour. Voilà justement le problème.

En Europe, c'est un peu différent. Les Européens ont connu la faim. Ils subventionnent leur agriculture à hauteur de 75 p. 100 ou plus.

Les États-Unis en font autant. En fait, dans les années à venir, les Américains subventionneront leur agriculture plus que les Européens. Ils ont compris que pour être souverain un pays doit pouvoir compter sur un approvisionnement alimentaire sûr et sécuritaire pour ses habitants.

Hélas, au Canada, le gouvernement ne croit pas que cela sera un problème. C'est un problème. Nous devons en prendre conscience, car c'est ce qui se produira si nous perdons notre secteur agricole.

J'ai toujours dit que nos agriculteurs doivent être subventionnés parce qu'ils ont, à leur détriment, maintenu les prix bas pendant de nombreuses années. Les agriculteurs n'aiment pas recevoir des chèques du gouvernement. Ils ne veulent pas cela. Je ne connais aucun agriculteur qui veut cela. Ce que les agriculteurs veulent, c'est obtenir un prix équitable pour leurs produits.

Cela m'amène au projet de loi. Si, en tant que pays, nous ne pouvons appuyer au moins quelques règles de manière à ce qu'elles soient justes, à ce que les agriculteurs aient au moins une chance de s'en tirer par rapport à certaines questions commerciales et à ce qu'ils obtiennent pour leurs produits une valeur plus juste, nous les aurons alors laissés tomber misérablement et nous aurons laissé tomber la société dans son ensemble en raison des répercussions qui suivront.

Initiatives ministérielles

Le commerce international est une question importante. Nous avons parlé de la Commission canadienne du blé. Beaucoup ont mentionné son manque de souplesse pour ce qui est de permettre aux agriculteurs de faire affaires à l'échelle internationale par eux-mêmes, seulement dans l'Ouest du Canada, pas dans tout le Canada.

Nous avons connu de nombreuses répercussions sur le plan des échanges internationaux, particulièrement avec les États-Unis. Ils ont une population de 300 millions. Nous avons une population de 30 millions. Ils sont dix fois plus gros. Nous avons énormément de ressources agricoles que nous aimerions vendre dans un marché aussi gros. Nous pouvons facilement soutenir la concurrence en respectant des règles équitables pour tous, et nous avons un accord de libre-échange. Cependant, lorsque le voisin du sud devient agressif, que ce soit au sujet du bois d'oeuvre ou de l'ESB, pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la science ou la santé, mais qui sont directement liées à la politique et une politique bien mal avisée, l'industrie agricole subit des conséquences négatives et cela a d'énormes répercussions.

Nous devons nous demander, au sujet du projet de loi, pourquoi nous n'en avons pas appelé de la décision du groupe d'experts de l'OMC. Les États-Unis en ont appelé de toutes les décisions rendues contre eux. Cependant, de notre côté, nous avons affiché un certain laxisme à cet égard.

Cela transmet un autre message aux agriculteurs. Nous leur disons que nous ne sommes pas prêts à les appuyer et à travailler pour eux et leur secteur d'activité, même s'ils croulent sous une masse de problèmes et de stress. Je ne crois pas que c'est là ce que les Canadiens attendent de nous. La plupart veulent que nous nous occupions du secteur agricole. Ils sentent et comprennent que c'est un métier qui vaut la peine d'être soutenu et auquel il faut faire attention.

J'ai eu l'occasion de me rendre à Taïwan il y a environ trois semaines. Avant la crise de la vache folle, nous vendions d'énormes quantités de boeuf à ce pays. En effet, ce marché représentait quelque 4 millions de dollars par mois et il aurait facilement pu atteindre environ 8 millions de dollars par mois. Pendant que j'y étais, le gouvernement de Taïwan a annoncé qu'il ouvrirait sa frontière au boeuf des États-Unis le 16 avril. Nous avons cherché à lui faire comprendre que, si Taïwan devait ouvrir sa frontière au boeuf américain, il devrait trouver une excellente raison pour ne pas l'ouvrir également au boeuf canadien.

● (1820)

Notre protocole relatif à la santé et à la sécurité de notre boeuf est plus strict. L'efficacité de notre protocole préoccupait les Taïwanais; c'était la raison pour laquelle ils avaient fermé leur frontière. De plus, notre boeuf est de meilleure qualité et coûte moins cher. C'étaient là trois bonnes raisons de rouvrir la frontière, ce que nous les avons invités à faire. Je pense qu'ils vont le faire. C'est important pour le marché taïwanais, mais cette réouverture de la frontière de Taïwan enverra un signal aux pays du littoral du Pacifique et cela aura d'importantes répercussions sur les communautés agricoles.

Pourquoi cela est-il nécessaire? Nous devons compter sur de nouveaux pays comme partenaires commerciaux, et pas seulement sur les États-Unis. Pour avoir une communauté agricole prospère, capable de faire face à la concurrence internationale, nous devons prendre ces initiatives.

Où étions-nous pendant la dernière décennie? Le gouvernement a non seulement essayé de fermer les débouchés pour les agriculteurs au pays, mais il leur a nui dans leurs efforts pour trouver des débouchés à l'étranger. C'est un échec lamentable du gouvernement

et c'est malheureux. Pour comprendre le monde agricole, il faut commencer par se renseigner un peu et connaître les problèmes qui l'affligent, puis il faut ensuite déterminer comment on peut développer d'autres marchés et soutenir le secteur agricole.

La diversification de la production agricole était à l'ordre du jour il y a une dizaine d'années. Nous savions que, pour survivre, les agriculteurs devaient trouver des moyens de diversifier leur production. Le Canada a des troupeaux de bovins, des grains, des oléagineuses. On y fait aussi l'élevage de wapitis, un autre secteur qui a gravement souffert à cause du commerce international.

Les éleveurs de wapitis ont été touchés par la crise de l'ESB autant que les éleveurs de bétail. Le grand problème c'est que le gouvernement ne comprend pas l'impact de l'encéphalopathie des cervidés sur les éleveurs de wapitis. Malgré tout, la maladie a été éradiquée. Aucun cas n'a été signalé au Canada depuis trois ou quatre ans. Nous devons nous lancer énergiquement à la conquête des marchés étrangers pour remettre ce secteur à flot.

Le secteur agricole a fait les frais de l'ESB sans justification scientifique. Il est stupéfiant de savoir qu'un député libéral qui a rencontré l'association il y a une semaine ne savait absolument rien des problèmes des éleveurs de wapitis. J'ai été renversé de l'apprendre parce que, même s'il s'agit d'un député d'en face, il vient de la même province que moi. Un article est paru à ce sujet la semaine dernière, dans la publication *Western Producer*.

Je suis frustré de voir que des députés prennent des décisions sur des questions qu'ils ne comprennent pas clairement et qui ont des conséquences considérables, surtout pour un secteur aussi fragilisé en butte à de graves difficultés. Je sais combien le secteur est fragile parce que l'autre jour, la société de développement agricole, qui est un organisme bancaire fédéral, a téléphoné à mon bureau pour me dire que, si la frontière ne rouvrait pas le 7 mars, nombre d'agriculteurs de ma circonscription auraient de sérieux problèmes. Ils seraient incapables de continuer à rembourser leur prêt jusqu'à la fin de l'été. Non seulement ils ne peuvent pas obtenir de capital, mais ils ne peuvent pas non plus obtenir de l'aide, ni de la part du gouvernement, ni de la part d'un organisme public dont la raison d'être est justement de les aider.

Je suis certain que les députés d'en face se défendront en disant qu'ils ont investi des milliards de dollars dans l'agriculture ces dernières années. Nous devons travailler en collaboration avec les agriculteurs. Un problème systémique s'est produit, non pas à cause du problème de la vache folle de ces dernières années, mais à cause de la philosophie qui subsiste depuis une décennie au sein du gouvernement libéral. Depuis que celui-ci est au pouvoir, il a miné le secteur agricole en n'en faisant pas la promotion comme il aurait dû le faire, et en ne lui fournissant pas le soutien dont il a besoin au Canada et à l'étranger.

● (1825)

Le nombre d'agriculteurs diminue partout au Canada. Les propriétaires de petites exploitations agricoles familiales n'arrivent plus à subvenir à leurs besoins. Ils doivent vendre leur exploitation à d'autres plus grandes. Celles-ci prennent la relève, et cela donne matière à réflexion. Nous devrions nous demander si c'est là la direction que nous devons prendre. Est-ce là une direction que la société canadienne devrait prendre ou devrions-nous prévoir des balises pour établir des freins et contrepoids?

Nous devons examiner sérieusement ce qui est dans l'intérêt du Canada et de ses contribuables, car nous sommes tous des contribuables. Certains gouvernements disent que les agriculteurs demandent toujours plus d'argent. Comme je l'ai dit tout à l'heure, je ne pense pas que les agriculteurs veuillent des subventions. Ce qu'ils veulent, c'est obtenir une juste valeur marchande pour leurs produits. Ils veulent que le gouvernement les aide à obtenir cette juste valeur de la manière la plus dynamique possible.

Il faut agir par rapport aux décisions de l'OMC et s'occuper de projets de lois comme celui-ci. Nous appuyons le projet de loi avec réserve, dans la mesure où il aurait fallu agir de manière beaucoup plus dynamique. Nous attendons avec impatience les amendements dont nous pourrions être saisis lorsque le comité étudiera le projet de loi. Il est à espérer que nous pourrions appuyer beaucoup plus pleinement le projet de loi que nous renverra le comité.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

• (1830)

[Traduction]

LE PROGRAMME DE PÉRÉQUATION

M. Bradley Trost (Saskatoon—Humboldt, PCC): Madame la Présidente, ce soir, dans le cadre des délibérations sur la motion d'ajournement, je vais parler de la péréquation. J'ai déjà abordé cette question à la Chambre il y a un certain temps.

C'est une question qui a uni pratiquement tous les politiciens de la Saskatchewan, quelle que soit leur allégeance. Nous avons établi une position unanime parmi les conservateurs fédéraux et le Saskatchewan Party au provincial, les libéraux provinciaux, et les néo-démocrates au fédéral et au provincial. Un seul élu de toute la province de la Saskatchewan est allé à l'encontre des intérêts de la Saskatchewan. Un seul politicien de la Saskatchewan a voté du côté des séparatistes du Bloc québécois ici dans cette Chambre pour empêcher la Saskatchewan d'obtenir un résultat équitable en matière de péréquation. Il s'agit du seul politicien qui était en mesure de faire quelque chose: le ministre des Finances, député de Wascana.

Qu'est-ce qui fait que nous, les politiciens de la Saskatchewan, formons une équipe si volontaire? Comment se fait-il que la même volonté soit partagée par tous nos partis politiques? C'est parce que la question de la péréquation concerne les ressources naturelles de la Saskatchewan qui, selon la Constitution, devraient nous revenir entièrement avec tous les bénéfices qui en découlent. Or, le processus de péréquation nous prive de ce droit.

Compte tenu de la façon dont le programme de péréquation est actuellement structuré, les résidents de la Saskatchewan perdent des bénéfices liés à leurs ressources naturelles. Chaque fois que le gouvernement de la Saskatchewan touche un dollar en redevances sur le pétrole, l'uranium ou d'autres ressources, le gouvernement fédéral lui prend ce dollar, de sorte que les résidents de notre province ne peuvent profiter de la prospérité qui devrait être la leur en vertu de la Constitution.

Ma question avait pour but de demander, pour la Saskatchewan, l'application du principe qui sous-tend les ententes conclues avec Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse, c'est-à-dire permettre à la province d'utiliser pleinement ses ressources naturelles pour assurer sa prospérité. Nous avons formulé cette demande parce que,

Ajournement

comme un bon nombre d'universitaires l'ont démontré, dans sa forme actuelle, le régime de péréquation est injuste. Il y a double comptabilisation, soit au niveau du PIB général, puis au niveau des recettes spécifiques. Des catégories particulières telles que l'amiante et la potasse font l'objet d'une comptabilité, d'autres comme le pétrole lourd font l'objet d'une autre comptabilité, et d'autres encore, comme l'électricité, et ainsi de suite. Nous ne demandons rien de plus que l'application des grands principes d'équité.

Pour la Saskatchewan, cela signifierait 800 millions de dollars par année, selon des estimations faites par la Bibliothèque du Parlement. Qu'est-ce que la Saskatchewan pourrait faire avec 800 millions de dollars? Que pourrait-elle faire pour ses résidents? Qu'est-ce que cela voudrait dire en termes concrets? Je vais donner quelques exemples.

La Saskatchewan pourrait avoir 260 appareils IRM, ce qui est peut-être trop, mais la province pourrait se les payer. Elle pourrait avoir 26 ponts à quatre voies avec des échangeurs en trèfle. Encore une fois, c'est peut-être plus que ce dont nous avons besoin, mais nous aurions les moyens nécessaires. Nous pourrions abolir complètement la taxe pour l'éducation et l'impôt foncier pour tout le monde, y compris les agriculteurs, les entreprises et les propriétaires dans toute la province.

Cela donne une idée concrète de l'ampleur du problème de la péréquation. Ce que nous demandons c'est un traitement équitable, un traitement équitable pour la Saskatchewan.

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux de parler de la péréquation, programme gouvernemental qui repose sur la mesure de la capacité fiscale, c'est-à-dire la somme qu'une province peut recueillir chaque année pour financer ses programmes et ses services.

Environ 16 p. 100 des revenus de la Saskatchewan seront sujets à péréquation et auront d'importantes répercussions sur les droits de péréquation de la province. La Saskatchewan a la chance de bénéficier de ressources non renouvelables et elle a particulièrement profité de la forte hausse des prix de l'énergie. Cette augmentation a fait monter ses recettes, réduisant ainsi ses droits de péréquation. Ce qu'il y a de bien, c'est que grâce à cela, en 2003-2004, la Saskatchewan est passée dans le rang des provinces nanties et a rejoint l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario.

Le programme de péréquation comprend une disposition « plancher », qui protège les provinces contre les baisses annuelles importantes de leurs droits de péréquation. En 2002-2003, la Saskatchewan a ainsi reçu des paiements de péréquation de plus de 100 millions de dollars. La disposition « plancher » protège le ministère des Finances de la Saskatchewan des fluctuations qui auraient des répercussions négatives sur le processus budgétaire.

Selon les estimations, les recettes tirées des ressources non renouvelables devraient se chiffrer à 1,4 milliard de dollars en 2004-2005, soit près du double des 700 millions de dollars prévus au moment du budget de 2004. Je le répète, il s'agit ici de se prémunir contre les fluctuations pour que les trésoriers puissent se faire une idée des recettes sur lesquelles ils peuvent raisonnablement compter. Au cours des négociations entre le premier ministre du Canada et ses homologues des provinces, le gouvernement central a prévu une mesure efficace à cet égard, la disposition plancher. Il a ainsi assumé le risque des diminutions de droits de péréquation.

Ajournement

Dans le cas de la Saskatchewan, le gouvernement du Canada a pris des mesures relativement à l'assiette des concessions publiques. En mars 2004, la province a reçu une compensation sous la forme d'un versement ponctuel de 120 millions de dollars. Le budget de 2005, mis en oeuvre par le projet de loi C-43, accorde un rajustement additionnel de 6,5 millions de dollars à la province pour la même raison.

La Saskatchewan est relativement prospère. Elle a reçu 590 millions de dollars en paiements de péréquation supplémentaires cette année. Son économie aura une croissance de 3,4 p. 100. Sa dette ne représente que de 19,3 p. 100 de son PIB, ce qui est nettement mieux que presque partout ailleurs. La moyenne nationale est d'environ 25,1 p. 100. Cette année, elle en sera à son 11^e budget excédentaire successif, et son taux de chômage se situe à 5,5 p. 100. Nous pouvons le constater, sa situation est nettement meilleure que celle de à peu près toutes les provinces, et à plus forte raison que celle de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse.

Il s'agit d'un programme qui sert spécialement bien la Saskatchewan. Le ministre des Finances a fait un travail extraordinaire pour s'attaquer aux problèmes qui touchent la Saskatchewan de façon particulière.

● (1835)

M. Bradley Trost: Madame la Présidente, les électeurs de la Saskatchewan vont demander des comptes au ministre des Finances et aux libéraux qui n'ont pas offert à la Saskatchewan la même entente en matière de péréquation que celle qu'ils ont conclue avec la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador.

Parmi tous les chiffres avancés, le député a omis de mentionner le PIB par habitant, le revenu par habitant et le montant réel qui se retrouve dans les poches du vrai monde. La Saskatchewan est beaucoup moins nantie que les autres provinces. Je citerai l'exemple du Manitoba — sans vouloir m'acharner sur son cas — qui reçoit un milliard de dollars par année. La Saskatchewan est pourtant moins nantie. Seuls des calculs bizarroïdes font dire autre chose aux chiffres. Nous aurions dû recevoir 8 milliards de dollars au cours des 10 dernières années. Le fait que nous n'ayons reçu que 500, 600 ou 700 millions de dollars comparativement à 8 milliards de dollars tient de l'insulte. Tout ce que nous demandons c'est d'être traités équitablement et d'être véritablement représentés au sein du gouvernement, pas par un homme de paille.

L'hon. John McKay: Madame la Présidente, il est plutôt difficile de crier famine quand les chiffres n'appuient pas votre thèse. Comme je le disais tout à l'heure, la Saskatchewan est loin de vivre la même situation économique et budgétaire que Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse.

La dette nette de la Saskatchewan, qui vient d'enregistrer son 11^e budget excédentaire d'affilée, correspond à 19,3 p. 100 de son PIB et compte parmi les moins élevées du pays. À Terre-Neuve-et-Labrador, le taux de chômage est de 17,5 p. 100, comparativement à 5,5 p. 100 en Saskatchewan. Le ratio de la dette au PIB est de 63 p. 100 à Terre-Neuve-et-Labrador et de 43 p. 100 en Nouvelle-Écosse.

Le député peut donc difficilement prétendre que, par habitant, la situation est catastrophique, quand en fait les chiffres disent exactement le contraire. Comme je l'ai déjà dit, c'est le ministre des Finances qui défendait au Cabinet les questions se rapportant à la Saskatchewan, et j'estime que 710 millions de dollars, c'est une très jolie...

● (1840)

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Le député d'Acadie—Bathurst a la parole.

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Madame la Présidente, le 8 mars dernier, j'ai posé quelques questions à la Chambre des communes. J'aimerais me référer à la deuxième question, dans laquelle je demandais, et je cite:

Monsieur le Président, pendant que le ministre des Transports affirmait à Chicoutimi que la réforme est terminée, les députés libéraux du Nouveau-Brunswick, du Québec et le président de l'Association libérale d'Acadie—Bathurst, Marc Duguay, ont voté en faveur d'une résolution afin d'assouplir les règlements de l'assurance-emploi lors de la convention libérale tenue cette dernière fin de semaine.

À la suite de l'adoption de cette résolution, est-ce que la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences est d'accord avec ses collègues libéraux et Marc Duguay que sa dernière réforme n'est pas allée assez loin pour se débarrasser du « trou noir » et qu'elle va accepter les 28 recommandations du comité parlementaire de ce Parlement?

La ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences a répondu:

Monsieur le Président, je trouve incroyable de voir comment le congrès du Parti libéral du Canada est populaire auprès des partis de l'opposition. Je m'aperçois que cela a été suivi de très près.

La ministre continuait:

C'était un très bon congrès. Toutes les résolutions que nous avons étudiées avaient été déposées. Peut-être ne connaissent-ils pas la constitution de notre parti politique. En effet, toutes ces résolutions avaient été déposées depuis longtemps. Par conséquent, les militants du Nouveau-Brunswick et de l'ensemble du Canada étaient très heureux des améliorations que l'on a apportées au régime d'assurance-emploi.

Depuis ce temps, il s'est écoulé plus d'un mois. Je peux assurer la Chambre des communes que les gens d'Acadie—Bathurst ne sont pas heureux des changements à l'assurance-emploi. Les gens de la Gaspésie se sont exprimés pour dire qu'ils ne sont pas heureux non plus des changements de l'assurance-emploi.

[Traduction]

Je puis assurer à la Chambre que les habitants de Terre-Neuve-et-Labrador ne sont pas heureux des changements apportés à l'assurance-emploi. Voici ce qu'ils disent.

[Français]

C'est vrai que les gens du sud de la province se sont peut-être réjouis des changements proposés par la ministre relativement aux 14 meilleures semaines. Je les félicite. Ils sont chanceux d'avoir 17 ou 18 semaines d'ouvrage alors qu'il y a des gens dans la Péninsule Acadienne et à d'autres endroits en Gaspésie, de même qu'à Forestville au nord du Québec qui ont de la difficulté à obtenir 10 semaines de travail.

J'ai du mal à comprendre comment il se fait qu'il faut 420 heures pour se qualifier à l'assurance-emploi, ce qui équivaut à 35 heures par semaines pendant 12 semaines. Ces gens travaillent normalement au salaire minimum, reçoivent seulement 55 p. 100 de leur salaire et en plus, on parle des 14 meilleures semaines.

Je veux donc demander à la ministre si une nouvelle étude a été faite pour savoir si tout le monde est heureux. Va-t-elle faire les changements? Aujourd'hui même, un communiqué de presse émanant de la ministre disait qu'il y aurait tel changement à l'assurance-emploi. Il n'y en a pas encore un seul qui ait été fait.

Quand ces changements viendront-ils? Est-ce que la ministre va écouter le Comité parlementaire et procéder aux 28 changements, tels que proposés?

Ajournement

[Traduction]

L'hon. Peter Adams (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Madame la Présidente, notre gouvernement est déterminé à s'assurer que l'assurance-emploi continue de répondre aux besoins de tous les Canadiens, notamment des travailleurs saisonniers. Le gouvernement du Canada a promis de prendre des mesures pour régler les problèmes, les plus pressants concernant le programme d'assurance-emploi, et c'est ce qu'il a fait.

Depuis toujours, nous nous assurons que le programme d'assurance-emploi répond aux besoins de tous les Canadiens. Nous étudions toutes les propositions de changements au régime que nous ont été faites nous réagissons en conséquence.

Le printemps dernier, nous avons mis sur pied un projet pilote, grâce auquel on peut accorder cinq semaines supplémentaires de prestations d'assurance-emploi aux travailleurs qui connaissent une période sans revenu chaque année. Dans le budget 2005, nous avons annoncé des améliorations au programme d'assurance-emploi de l'ordre de 300 millions de dollars. Celles-ci permettront de venir en aide à plus de 225 000 travailleurs canadiens et à leur famille.

Nous avons annoncé des changements en vue d'abaisser le seuil d'admissibilité aux prestations d'assurance-emploi; de calculer les prestations sur la base des 14 meilleures semaines de rémunération du travailleur; de mieux permettre au prestataire de travailler pendant qu'il perçoit des prestations; et de prolonger les prestations dans les régions où le taux de chômage est élevé.

Nous avons réduit les cotisations chaque année depuis 11 ans. Le taux de cotisation est ainsi passé de 3,07 \$ en 1994 à 1,95 \$ en 2005. C'est une situation sans précédent depuis 1940. Notre objectif est d'atteindre l'équilibre entre les recettes et les dépenses, et nous croyons être en mesure d'y arriver cette année. L'assurance-emploi continue de fournir un soutien du revenu temporaire aux personnes qui quittent involontairement leur emploi. Par exemple, 1,4 million de personnes ont reçu 8,2 milliards de dollars en prestations régulières de revenu en 2002-2003.

Permettez-moi de rappeler au député d'Acadie—Bathurst tous les changements que le gouvernement a apportés au programme d'assurance-emploi afin qu'il puisse continuer de répondre aux besoins des Canadiens et d'un marché du travail en pleine évolution. Par exemple, la règle de l'intensité a été abrogée parce qu'elle ne permettait pas d'augmenter la participation au marché du travail. La disposition de récupération a été modifiée: elle ne s'applique plus aux Canadiens qui demandent pour la première fois un revenu d'appoint temporaire ou qui touchent des prestations spéciales.

Ce gouvernement a compris ce que les Canadiens désirent et c'est pourquoi je suis fier des améliorations que nous avons apportées et que nous continuerons d'apporter à ce programme. Nous sommes clairement engagés à aider les travailleurs du pays. C'est pour cette raison que nous tenons notre promesse et que nous procédons à ces améliorations.

● (1845)

[Français]

M. Yvon Godin: Madame la Présidente, bien que le secrétaire parlementaire ait dit que son gouvernement a apporté ces changements, ce qu'il omet de dire, c'est que seulement l'année dernière, le régime d'assurance-emploi a dégagé des surplus de 3 milliards de dollars qui appartiennent aux travailleurs et aux travailleuses, alors qu'il propose des changements à hauteur de 300 millions de dollars. Ce montant paraît important, mais comparativement à des surplus de 3 milliards de dollars, cela s'avère être un problème.

Alors que les gens ont besoin qu'on calcule leurs prestations en fonction des 12 meilleures semaines, le programme continue de prendre en compte les 14 meilleures semaines. Les gens dans des circonscriptions comme la mienne ainsi que certains organisateurs libéraux ont dit, à la télévision, à la radio ou même dans les journaux, que le gouvernement libéral n'était pas allé assez loin. C'est également ce qu'ont dit les gens de la Gaspésie et de Terre-Neuve-et-Labrador.

Maintenant, je suis d'accord avec le secrétaire parlementaire lorsqu'il mentionne que depuis les 10 dernières années, il y a eu une diminution des cotisations à l'assurance-emploi. En réalité, les libéraux ont répondu pendant 10 ans à la demande formulée à cet effet par les conservateurs. Malgré tout, on n'a pas eu droit à de vrais changements, et c'est pourtant ce que les gens désirent.

[Traduction]

L'hon. Peter Adams: Madame la Présidente, permettez-moi d'indiquer d'autres changements. La durée maximale des prestations d'assurance-emploi, au titre du congé parental et du congé de maternité, a été portée de six mois à une année complète, comme le sait le député.

Afin que les prestataires puissent accepter de l'emploi à un salaire plus faible sans réduire le montant des prestations auxquelles ils sont admissibles, nous avons fait de la disposition concernant les petites semaines un élément permanent et national du programme. De plus, nous avons porté le seuil de 150 \$ à 225 \$.

Nous avons également créé la nouvelle prestation pour soins de compassion, d'une durée de six semaines. Afin de venir en aide aux travailleurs faisant face à une pénurie annuelle de revenu, le gouvernement a mis en oeuvre un projet pilote de deux ans qui permet aux prestataires de régions présentant un taux de chômage élevé de toucher cinq semaines supplémentaires de prestations régulières de l'assurance-emploi.

Nous examinons avec grand intérêt les recommandations du sous-comité de l'assurance-emploi, et nous ferons rapport au Parlement dans les délais prescrits.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à demain, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

La séance est levée à 18 h 49.

TABLE DES MATIÈRES

Le lundi 18 avril 2005

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Loi de reconnaissance et de réparation à l'égard des Canadiens d'origine chinoise

Projet de loi C-333. Deuxième lecture.....	5181
M. Clavet.....	5181
M. Prentice.....	5182
Mme Bulte.....	5183
Mme McDonough.....	5185
M. Carrie.....	5186
M. Tonks.....	5187
Mme Oda.....	5188
Adoption de la motion; renvoi du projet de loi à un comité	5189

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

La Loi sur les grains du Canada

M. Bélanger (au nom du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire).....	5189
Projet de loi C-40. Deuxième lecture.....	5189
Mme Bennett.....	5189
M. Ritz.....	5191
M. Cuzner.....	5191
Mme Finley.....	5192
M. Preston.....	5193
M. Menzies.....	5193
M. Breitzkreuz.....	5195
M. Williams.....	5195
M. Paquette.....	5198
M. Martin (Sault Ste. Marie).....	5199
M. Szabo.....	5201
M. Boudria.....	5201
M. Boudria.....	5202

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

L'activité de financement Lauren Zaracoff

Mme Kadis.....	5203
----------------	------

Gary Polonsky

M. Carrie.....	5203
----------------	------

Le Musée canadien des droits de la personne

Mme Neville.....	5203
------------------	------

Gilles Moreau

Mme Demers.....	5203
-----------------	------

Le bénévolat

M. Maloney.....	5204
-----------------	------

Le gouvernement du Canada

M. Merrifield.....	5204
--------------------	------

Le programme Jeunes entreprises

M. D'Amours.....	5204
------------------	------

La Semaine minière du Québec

M. Lemay.....	5204
---------------	------

L'exposition universelle de 2015

M. Silva.....	5204
---------------	------

L'environnement

M. Mills.....	5205
---------------	------

Le Prix du premier ministre pour l'excellence en enseignement

M. LeBlanc.....	5205
-----------------	------

La société Wal-Mart

M. Julian.....	5205
----------------	------

Owen Sound

M. Miller.....	5205
----------------	------

Le droit de vote

Mme Brunelle.....	5205
-------------------	------

Le premier ministre

M. Solberg.....	5206
-----------------	------

Le Parti conservateur du Canada

M. Powers.....	5206
----------------	------

Normand Léveillé

Mme Picard.....	5206
-----------------	------

QUESTIONS ORALES

Le Programme de commandites

M. Harper.....	5206
----------------	------

Mme McLellan.....	5206
-------------------	------

M. Harper.....	5206
----------------	------

Mme McLellan.....	5207
-------------------	------

M. Harper.....	5207
----------------	------

Mme McLellan.....	5207
-------------------	------

M. MacKay.....	5207
----------------	------

M. Brison.....	5207
----------------	------

M. MacKay.....	5207
----------------	------

M. Brison.....	5207
----------------	------

M. Duceppe.....	5207
-----------------	------

Mme McLellan.....	5207
-------------------	------

M. Duceppe.....	5208
-----------------	------

Mme McLellan.....	5208
-------------------	------

M. Gauthier.....	5208
------------------	------

Mme McLellan.....	5208
-------------------	------

M. Gauthier.....	5208
------------------	------

Mme McLellan.....	5208
-------------------	------

Les affaires étrangères

M. Layton.....	5208
----------------	------

M. Pettigrew.....	5208
-------------------	------

M. Layton.....	5208
----------------	------

M. Pettigrew.....	5208
-------------------	------

Le Programme de commandites

Mme Ablonczy.....	5209
-------------------	------

M. Brison.....	5209
----------------	------

Mme Ablonczy.....	5209
-------------------	------

Mme McLellan.....	5209
-------------------	------

M. Solberg.....	5209
-----------------	------

M. Brison.....	5209
----------------	------

M. Solberg.....	5209
-----------------	------

Mme McLellan.....	5209
-------------------	------

L'environnement			
M. Bigras	5209		
M. Wilfert	5209		
M. Bigras	5209		
M. Wilfert	5210		
L'hydroélectricité			
M. Cardin	5210		
M. Wilfert	5210		
M. Cardin	5210		
M. Wilfert	5210		
Le Programme de commandites			
M. Van Loan	5210		
M. Brison	5210		
M. Van Loan	5210		
M. Brison	5210		
M. Kenney	5211		
M. Brison	5211		
M. Kenney	5211		
M. Brison	5211		
Les infrastructures			
M. Anderson (Victoria)	5211		
M. Godfrey	5211		
La Charte des droits et libertés			
Mme Crowder	5211		
M. Cotler	5211		
Mme Crowder	5212		
M. Cotler	5212		
Les droits de la personne			
M. Toews	5212		
M. Cotler	5212		
M. Toews	5212		
M. Cotler	5212		
Mme Grewal (Fleetwood—Port Kells)	5212		
M. Cotler	5212		
Mme Grewal (Fleetwood—Port Kells)	5212		
M. Cotler	5212		
Les organismes génétiquement modifiés			
M. Ménard (Hochelaga)	5212		
M. Mitchell	5213		
M. Ménard (Hochelaga)	5213		
M. Mitchell	5213		
Les relations fédérales-provinciales			
Mme Stronach	5213		
M. Goodale	5213		
Mme Stronach	5213		
M. Goodale	5213		
L'environnement			
M. St. Denis	5213		
M. Emerson	5213		
Le Parti libéral du Canada			
M. Kenney	5213		
M. Cotler	5214		
L'industrie du transport aérien			
M. Lukiwski	5214		
M. Goodale	5214		
Le logement			
M. Simard (Beauport—Limoilou)	5214		
		M. Fontana	5214
		Les garderies	
		M. Cuzner	5214
		M. Dryden	5214
		Recours au Règlement	
		Période des questions orales	
		M. Kenney	5214
		Privilège	
		Le privilège d'impression et de franchise postale	
		Le Président	5214
		Renvoi au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre	
		M. Masse	5215
		Motion	5215
		Report du vote sur la motion	5216
		Recours au Règlement	
		Le Programme de commandites	
		M. Martin (Winnipeg-Centre)	5216
		M. Boudria	5216
		M. Brison	5216
		AFFAIRES COURANTES	
		Nominations par décret	
		M. LeBlanc	5216
		Les comités de la Chambre	
		Défense nationale et anciens combattants	
		M. O'Brien	5216
		Procédure et affaires de la Chambre	
		M. Boudria	5216
		Motion d'adoption	5216
		Adoption de la motion	5216
		Pétitions	
		Le mariage	
		Mme Skelton	5216
		Mme Ur	5216
		La discipline des enfants	
		M. Marceau	5217
		Le mariage	
		M. Breitzkreuz	5217
		M. Sorenson	5217
		Les produits de santé naturels	
		M. Sorenson	5217
		Les réfugiés	
		Mme McDonough	5217
		Le mariage	
		M. Steckle	5217
		M. Tweed	5217
		L'autisme	
		M. Warawa	5217
		Le mariage	
		M. Warawa	5217
		M. Nicholson	5217
		M. Hill	5217
		M. Szabo	5218
		Questions au Feuilleton	
		M. LeBlanc	5218

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

La Loi sur les grains du Canada

Projet de loi C-40. Deuxième lecture	5218
M. Boudria	5218
M. Szabo	5219

Privilège

Le renvoi au Comité de la procédure et des affaires de la Chambre

Mme Redman	5220
Motion	5220
Adoption de la motion	5220

La Loi sur les grains du Canada

Projet de loi C-40. Deuxième lecture	5220
M. Ritz	5220
Mme Ablonczy	5223
M. Johnston	5224
M. Laframboise	5224
M. Boudria	5227
M. Adams	5228
M. Breitreuz	5228
Mme Skelton	5230
M. Johnston	5231

M. Johnston	5232
Mme Finley	5233
M. Preston	5234
M. Toews	5234
M. Epp	5235

Les travaux de la Chambre

M. Valeri	5237
-----------------	------

La Loi sur les grains du Canada

Projet de loi C-40. Deuxième lecture	5237
M. Epp	5237
M. Schellenberger	5237
M. Toews	5238
M. Merrifield	5238

MOTION D'AJOURNEMENT

Le programme de péréquation

M. Trost	5241
M. McKay	5241

L'assurance-emploi

M. Godin	5242
M. Adams	5243

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**